



Fort-de-France, le

RAPPORT

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

**MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
À L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE**

SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2016

RAPPORT N° 2

**RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES (EXERCICE 2016)**

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRE	3
INTRODUCTION	4
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CTM POUR 2016	5
I - GAGNER EN PERFORMANCE POUR RÉUSSIR LE PARI DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EMPLOI	6
I.1 UN ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS PAR UNE POLITIQUE RH OPTIMISÉE	6
I.2 DOTER LA COLLECTIVITÉ DE MARGES FINANCIÈRES ET OPÉRATIONNELLES	7
II - AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	11
II.1 AIDES AUX ENTREPRISES	11
II.2 INNOVATION	12
II.3 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	13
II.4 PÊCHE, AQUACULTURE, RESSOURCES MARINES	17
II.5 SCHÉMA TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION	19
II.6 DES CHANTIERS STRUCTURANTS POUR ÉQUIPER LA MARTINIQUE ET ALIMENTER LA COMMANDE PUBLIQUE	19
II.7 TOURISME	24
II.8 TRANSPORTS	25
III - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET NOTAMMENT L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE	30
III.1 EDUCATION	30
III.2 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	35
III.3 LA POLITIQUE CULTURELLE, OUTIL D'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET D'AFFIRMATION IDENTITAIRE	40
III.4 LA POLITIQUE SPORTIVE	45
III.5 FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE ET APPRENTISSAGE	48
IV - AIDER ET PROTÉGER LES PUBLICS VULNÉRABLES	53
IV.1 LA SOLIDARITÉ	54
IV.2 LA COHÉSION SOCIALE ET FAMILIALE	57
IV.3 L'ACTION SOCIALE	58
IV.4 LA PRÉVENTION SANITAIRE POUR UNE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	59
IV.5 LE LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES	61
V - AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	62
V.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE	62
V.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	68
V.3 DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE	69
V.4 GESTION DES RISQUES MAJEURS	71
VI - RENFORCER L'ACTION EXTÉRIEURE POUR FAIRE RAYONNER LA MARTINIQUE DANS LE MONDE	73
VI.1 RENFORCER NOS LIENS AVEC LA CARAÏBE	73
VI.2 MIEUX NÉGOCIER NOS RAPPORTS AVEC L'EUROPE	74
VI.3 MIEUX NOUS POSITIONNER DANS LE MONDE	74
CONCLUSION	75

PROPOS LIMINAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires prévu par l'article L.4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet également à l'exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique de faire connaître ses choix budgétaires prioritaires.

Le DOB n'est pas un pré-budget, mais il initie une véritable démarche prospective éclairant l'assemblée sur les orientations pluriannuelles proposées. Le DOB est aussi un moyen d'informer les administrés des choix envisagés par la collectivité pour l'année à venir.

Plusieurs remarques doivent cependant être préalablement faites :

1. Il s'agit d'un débat, et non d'une délibération formelle. En conséquence, il n'est pas suivi de vote d'approbation. Ce débat a pour but d'informer les élus, les membres des conseils consultatifs, les administratifs et plus largement le public, des perspectives budgétaires du prochain exercice, y compris ses contraintes.

2. Le document produit à l'occasion de ce débat n'est pas le budget lui-même puisque ce dernier est élaboré en fonction des orientations retenues, et qu'il a un caractère exhaustif et chiffré précisément. Ne figure dans le rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires que des communications sur la nature et la portée du prochain budget susceptibles de fonder la stratégie financière de son élaboration.

3. Les chiffres proprement dits, par chapitres, articles, opérations et fonctions, seront donnés dans le document budgétaire relatif au budget primitif, qui sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

4. Orientations budgétaires et budget sont préparés en collaboration étroite avec l'ensemble des services de la CTM, les membres du Conseil Exécutif. Les conseils consultatifs sont sollicités pour donner leur avis.

Le budget résulte donc d'une concertation associant administratifs et élus de la collectivité.

Les arbitrages proprement dits, conduisant à l'équilibre financier, devront être effectués par l'exécutif.

Le présent document évoquera donc les perspectives budgétaires de la CTM pour le prochain exercice, en mettant en relief les problématiques et les évolutions prospectives les plus importantes, en recettes comme en dépenses.

INTRODUCTION

Le présent rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires est le premier de la présente mandature, et également le premier de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il marque donc une double rupture, la première liée à l'évolution institutionnelle majeure qu'a connue la Martinique et la seconde au changement de majorité et donc de stratégie politique.

Au-delà des aspects politiques et institutionnels très spécifiques, ce débat se conçoit dans un contexte général de crise qui pèse lourdement sur les populations et le territoire.

Le climat économique et social est fortement dégradé et les perspectives apparaissent très moroses à moyen et long termes, du fait d'une part de la crise économique mondiale dont personne ne maîtrise l'évolution, et d'autre part de la crise des finances publiques au niveau national.

Cette situation contraint les Collectivités locales et notamment la CTM, confrontée d'un côté à une baisse significative de ses recettes (tant fiscales que celles liées aux dotations de l'état), et d'un autre à l'augmentation constante des dépenses sociales obligatoires.

Cette augmentation résulte à la fois de l'explosion de besoins manifestés du fait du contexte socio-économique, et de l'évolution des règles d'attribution édictées par l'Etat qui engage de plus en plus les collectivités, alors même que ses concours financiers ne cessent de décroître.

Parallèlement, le renversement de la tendance démographique amorcée depuis 2006 se poursuit, et se traduit par une diminution continue de la population martiniquaise. Ainsi, le vieillissement de la population accroît la part de publics vulnérables et génère de nouveaux besoins qui s'ajoutent à ceux existants, et qu'il convient de financer.

Enfin, dernier élément de contexte, et non des moindres, la CTM hérite des résultats des gestions précédentes des Collectivités régionale et départementale, auxquelles elle se substitue.

Ce résultat est caractérisé par un déficit net consolidé de près de 88 millions d'euros, incluant un volume très important de reste-à-réaliser en dépenses, qui impacte considérablement les marges de manœuvre financières de la Collectivité et obèrent fortement sa capacité d'intervention.

Dans ces conditions, le défi de l'exercice budgétaire 2016 sera de concilier la reconstitution des équilibres financiers de la CTM, afin de garantir durablement la mise en œuvre de sa politique, la nécessité impérieuse d'intervenir dans le territoire au regard du contexte très dégradé et des attentes légitimes de la population.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CTM POUR 2016

La situation sociale difficile et l'évolution démographique imposent que la CTM mène une politique forte de soutien et d'accompagnement des publics vulnérables.

Pour autant, au-delà de l'indiscutable priorité que doit constituer la réponse à la demande sociale, l'incitation et le soutien de l'investissement productif sont indispensables pour déclencher et nourrir une évolution positive et durable de notre économie, essentielle à notre développement soutenable.

C'est ce constat, et la prise en compte des contraintes financières, qui ont présidé à l'élaboration des grands axes qui structurent ce rapport, à savoir :

- I - Gagner en performance pour réussir le pari du développement et de l'emploi
- II - Améliorer la compétitivité pour soutenir le développement économique
- III - Favoriser le développement humain et notamment l'épanouissement de la jeunesse.
- IV - Aider et protéger les publics vulnérables
- V - Augmenter l'attractivité du territoire
- VI - Renforcer l'action extérieure pour faire rayonner la Martinique dans le monde

I - Gagner en performance pour réussir le pari du développement et de l'emploi

La création de la Collectivité Territoriale de Martinique, voulue par la population martiniquaise, a pour principaux objectifs :

- une action plus efficace et plus lisible, par la mise en cohérence des politiques publiques
- un gain en performance, par la mobilisation et la mise en synergie de toutes les ressources des ex-Collectivités auxquelles la CTM se substitue.

Cette mobilisation s'avère d'autant plus nécessaire que la création de la CTM intervient dans un contexte difficile.

A la fois, la situation socio-économique de la Martinique est difficile, et les comptes administratifs des deux ex-Collectivités font apparaître un déficit consolidé de près de 88 M€. A cette difficulté budgétaire se rajoutent des tensions importantes sur la trésorerie.

Notre première attention se porte sur notre personnel dans cette dynamique de mobilisation collective. Les agents sont en effet au cœur de l'action de la CTM. Leur implication et leur compétence sont à la base de l'action pour la réussite de la CTM au service de la population.

La première orientation de la collectivité sera donc naturellement la mise en œuvre d'une politique « Ressources Humaines » performante, capable d'accompagner le personnel dans cette aventure unique qu'est la mise en place de la CTM.

La seconde orientation sera de doter la Collectivité de marges financières et opérationnelles.

Ces deux grandes orientations constituent les leviers grâce auxquels la Collectivité pourra réussir le défi du développement et de l'emploi, et répondre ainsi aux attentes légitimes de la population.

I.1 UN ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS PAR UNE POLITIQUE RH OPTIMISÉE

La CTM compte pas moins de 4246 agents pour une masse salariale annuelle de près de 200 millions d'euros.

Ces agents constituent le « moteur » sans lequel les politiques publiques de la CTM ne peuvent être conçues ni mises en œuvre.

Il est donc indispensable que ce personnel soit accompagné par une politique RH à la hauteur des enjeux.

Plusieurs axes sont identifiés, qui s'articulent autour d'une montée en compétence des agents et une adaptation aux besoins de la Collectivité, dans une logique d'anticipation. Ces axes sont :

- la mutualisation des services et des personnels de l'ex département et de l'ex région dans une optique de mise en synergie des agents et des compétences
- la rationalisation des coûts par la mise en œuvre d'une politique RH efficiente,
- La mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) performante afin de faire face au Glissement Vieillesse Technicité qui affecte la Collectivité, et acquérir les compétences nécessaires aux défis à venir

- la mise en place d'un plan d'accompagnement des agents et des services pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation administrative.

Il convient notamment de prévoir un plan de formation adapté à ce contexte de changement. Ce plan de formation se déclinera notamment autour de thématiques liées :

- à la montée en compétences techniques des agents territoriaux leur permettant de faire face aux changements et à leurs missions
- à la performance de l'encadrement supérieur et intermédiaire et à l'émergence d'une culture managériale propre à la CTM
- à l'accompagnement à la conduite du changement

Enfin, le personnel ne pourra contribuer efficacement à l'action de la Collectivité que dans le cadre d'une organisation adaptée, aux processus performants et maîtrisés, réellement attentive au bien-être au travail de chacun au service des administrés

I.2 DOTER LA COLLECTIVITÉ DE MARGES FINANCIÈRES ET OPÉRATIONNELLES

La collectivité est confrontée à une situation financière extrêmement contrainte. Malgré cette donnée objective très sévère, elle doit assumer ses missions de développement et répondre aux nécessités des situations difficiles.

Il s'agit donc bien principalement d'une recherche d'efficience, notamment par une optimisation des dépenses.

Les différents axes identifiés sont la mise en œuvre d'une ingénierie financière, des interventions de la Collectivité plus efficaces et pertinentes, la valorisation du patrimoine de la CTM, et une gestion modernisée des moyens logistiques.

I.2.1 LES RECETTES ATTENDUES

Dans un environnement économique et financier défavorable pour la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique, si l'on se réfère aux dispositions prévisionnelles de la loi de finances pour 2016 et à la tendance exprimée par les diverses déclarations gouvernementales quant aux économies substantielles à réaliser dans les dépenses de l'Etat, le premier débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2016, vu sous l'angle des recettes, se présente sous le signe de l'austérité.

L'évolution des dotations de transfert est toujours encadrée par le dispositif de restriction imposé par l'Etat, et les ressources propres sont contraintes par la saturation de la pression fiscale même s'il existe un effet dynamique des bases.

Il faut aussi retenir pour la fiscalité directe que le rendement est très limité, et les différentes compensations financières ne comblent pas en totalité les pertes subies sur les recettes des deux ex-collectivités depuis près de 7 ans.

Dans cette conjoncture difficile, la marge de manœuvre de la Collectivité est quasi inexistante si elle veut disposer des ressources suffisantes pour l'exécution des actions liées à ses domaines de compétence.

En plus de ces perspectives financières, il faut rajouter par rapport aux précédents exercices le recul significatif des recettes liées aux fonds européens du fait de la fin des effets du PO 2007-2014, alors même que le PO 2014-2020 commence à peine. Les retours attendus marqueront un recul significatif de ces recettes dans le budget de la Collectivité.

Au regard de ces réalités financières, il faudra très rapidement se fixer un cadre budgétaire, financier et fiscal qui permettra d'asseoir la réflexion et les propositions sur les moyens dont disposent réellement la Collectivité Territoriale de Martinique pour agir dans le cadre de ses compétences.

Ces orientations budgétaires ainsi envisagées, il convient d'évaluer les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2016 à partir de l'expérimentation faite sur les exercices précédents et notamment le dernier.

Ces recettes prévisionnelles sont exposées à l'annexe 1 de ce rapport avec une hypothèse d'évolution tenant compte du contexte économique et des différentes notifications déjà reçues notamment pour les dotations de l'état.

Sans emprunts, l'évolution des recettes de la Collectivité est en recul de 1,73%.

Le recours à l'emprunt doit cependant être analysé avec précaution, du fait de la situation préoccupante de la CTM en termes d'endettement. Ces éléments militent pour la mise en place d'une ingénierie budgétaire performante.

1.2.2 LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INGÉNIERIE BUDGÉTAIRE

Il s'agit de mettre en place des axes et une organisation permettant d'identifier les potentiels en termes de réduction des dépenses et maximisation des recettes.

Certaines pistes sont d'ores et déjà connues. Ainsi, une organisation permettant une gestion optimisée des fonds européens est un élément de réponse.

De même, la renégociation de la dette constitue également un enjeu important.

L'encours de la dette au 01/01/2016 s'élève en effet à 578 487 659.21 €. Pour l'année 2016, le montant versé par la Collectivité au titre de l'annuité de la dette dépasse les 58 millions d'euros. Ce montant ne prend pas en compte l'emprunt garanti, dont la dette transférée au SMTCSP.

L'optimisation de la dette constitue donc une piste importante dans l'optique de dégager des marges de manœuvre pour la CTM, à plusieurs titres :

- Diminuer le montant des intérêts qui s'élève en 2016 à 14,9 M€
- Diminuer le montant des annuités par un éventuel réétalement de l'emprunt

1.2.3 DES INTERVENTIONS PLUS EFFICACES

La situation budgétaire impose une utilisation efficiente des crédits de la Collectivité. Ce résultat s'obtient notamment par une ingénierie poussée des modes d'intervention, afin d'en garantir une efficacité maximale (Ingénierie financière, conception des dispositifs, définition des projets, pertinence des objectifs...).

A ce sujet, il est important de noter que l'ingénierie financière est une approche globale permettant, par un gain d'efficacité, d'intervenir de façon pertinente dans le territoire en maîtrisant la dépense. Cette approche peut être appliquée à la quasi-totalité des secteurs d'intervention de la CTM.

Cela nécessite également la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'évaluation des politiques publiques, sans laquelle le processus d'amélioration continue ne peut être mené.

L'efficacité des interventions se traduit également par la performance de la Collectivité en matière de traitement des dossiers. Un accent particulier sera donc mis sur la réduction des délais et singulièrement des délais de paiement (factures, subventions, ...).

1.2.4 UNE GESTION OPTIMISÉE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La CTM est propriétaire d'un important patrimoine.

Ce patrimoine est un poste de dépenses (entretien, fiscalité,...) mais peut également être générateur d'économies (diminution des coûts de location, hébergement des services de la CTM, ...), voire de recettes (mise à disposition à titre onéreux, location, revente, exploitation dans le cas d'équipements comme par exemple le golf départemental).

Il y a donc une opportunité à définir une véritable stratégie d'exploitation adaptée, capable de tirer le meilleur parti de ce patrimoine.

La réflexion en cours sur l'utilisation à terme de l'ancienne maternité Victor Fouche, devenue propriété de la CTM, est un élément de cette stratégie.

1.2.5 LA MODERNISATION DE LA GESTION DES MOYENS

Dans le contexte financier actuel de la CTM, figure au nombre des mesures envisagées, la réduction des dépenses de fonctionnement. Cette dernière mesure implique tout particulièrement, s'agissant des moyens logistiques :

➤ **La recherche d'économies de gestion et la mise en œuvre d'une politique d'achat éco responsable et de pratiques respectueuses de l'environnement**

Une politique de modernisation recadrée de la fonction logistique doit être mise en place avec comme axes prioritaires, une stabilisation ou au mieux une diminution des dépenses de fonctionnement compte-tenu du contexte de raréfaction des moyens budgétaires et une plus grande implication au regard des exigences environnementales. La CTM doit se montrer en effet exemplaire en luttant contre le gaspillage et en identifiant les gisements d'économie.

L'objectif est de diminuer les dépenses et d'optimiser les moyens matériels et financiers disponibles par une démarche de rationalisation et une juste évaluation des besoins. Parmi les différents moyens et postes de dépenses concernés par ce double objectif, sont identifiés les véhicules, les fluides, les consommables en tout genre (papier, fournitures de bureau, cartouches d'imprimantes, etc..), les photocopieurs, la téléphonie...

➤ **Une gestion éco responsable des véhicules de la collectivité**

Au titre des mesures spécifiques à la préservation de l'environnement, il y a lieu pour la CTM d'étudier la plus opportune politique d'acquisition - achat ou location - de véhicules propres et tout particulièrement de véhicules de type hybride.

En matière de gestion du parc, il conviendra d'établir, sur la base des parcs actuels des deux ex-collectivités départementale et régionale, une politique de flotte conforme à une organisation rationnelle des déplacements, laquelle devrait permettre de réelles économies d'échelle.

L'abaissement du niveau de gamme de certains véhicules et la standardisation des types de véhicules devront être pris en compte dans les nouveaux marchés d'achats ou de location en longue durée, en privilégiant les petits véhicules moins coûteux et moins énergivores.

➤ **La réduction des dépenses de téléphonie fixe et mobile et la rationalisation de l'utilisation des moyens**

La stabilisation des dépenses en communications téléphoniques cumulées des deux ex-collectivités départementale et régionale doit faire partie des objectifs d'économie de la CTM en matière de dépenses de fonctionnement.

La dématérialisation des procédures, la généralisation de l'installation de dispositifs de visioconférence dans les salles de réunion et la mécanisation du nettoyage des locaux constituent des pistes importantes de cette politique de rationalisation.

Toutes ces orientations, très transversales, sont reprises et détaillées par politique sectorielle dans les chapitres qui suivent.

II - Améliorer la compétitivité pour soutenir le développement économique

II.1 AIDES AUX ENTREPRISES

Le secteur économique (industrie, artisanat, commerce, services) nécessite un accompagnement conséquent de la Collectivité Territoriale de Martinique pour en permettre une amélioration de la compétitivité, et dynamiser la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Aussi, la Collectivité interviendra dans ce domaine par le biais des dispositifs d'aide, de l'ingénierie financière et d'appels à projet spécifiques. Les dispositifs d'aide consistent à accompagner les entreprises dans leurs démarches et dans l'amélioration de leurs performances, par l'octroi de subventions ou d'avances remboursables.

Les secteurs d'intervention identifiés sont :

- l'aide à la création d'emploi de jeunes cadres et de séniors qui font l'objet de cadres spécifiques ou autres emplois
- l'aide à la réalisation d'investissements soit à la création soit à la modernisation des entreprises (soutien spécifique aux très petites entreprises, aide à la création et à la modernisation)
- l'accompagnement des entreprises en difficultés
- l'aide au conseil
- l'accompagnement à la transmission d'entreprises

Sur ces différents secteurs, il conviendra en 2016 de concevoir des dispositifs performants, pour rénover l'offre d'accompagnement, en cohérence avec les politiques publiques mises en œuvre, et mettre en place une véritable évaluation de leur efficacité.

La Collectivité entend ainsi évaluer les dispositifs actuels en vue de jauger de leur pertinence et efficience, pour envisager leur adaptation. L'intervention de la Collectivité comprendra également la mise en œuvre d'outils d'ingénierie financière qui viendront en complément et seront mis en œuvre par le biais d'opérateurs divers, dont certains sont déjà identifiés.

Enfin, les autres mesures de soutien et d'accompagnement de ce secteur s'articuleront autour d'actions collectives dans l'aménagement d'espaces d'activités économiques en termes de requalification des zones d'activité et de leur accès, de revitalisation des centres villes et des centres-bourgs. L'ensemble de ces dispositifs s'inscrivent en complémentarité des PO FEDER et du Programme de développement rural cofinancé par le FEADER adoptés pour la période 2014-2020. Il s'agira de définir les lignes de complémentarité entre toutes ces dispositions.

La Collectivité entend également traduire sa politique d'aides par des appels à projets.

Ce type d'action a le double avantage d'opérer suivant un mode plus sélectif (ce qui favorise la réussite des projets sélectionnés), et d'intervenir de façon plus appuyée sur un secteur ou un volet identifié, sur lequel la Collectivité souhaite mettre l'accent.

Il est cependant nécessaire, pour en assurer le succès, de concevoir une véritable ingénierie dans la conception de ces appels à projet et de leur modalités de mise en œuvre.

L'action de la Collectivité Territoriale de Martinique s'appuiera aussi sur l'intervention de satellites tels Initiative Martinique, Martinique Développement et la Maison de l'Entreprise dont la majeure partie du budget provient de dotations de la CTM.

II.2 INNOVATION

L'innovation est au cœur de la compétitivité et de la croissance d'un pays. A ce titre, chaque région définit une stratégie régionale d'innovation (SRI) qui est un outil important de déclinaison des orientations et objectifs de l'Union Européenne et une articulation des politiques économiques conduites au niveau national et local.

Les prévisions budgétaires sont le reflet de la transition entre la précédente génération de SRI et la nouvelle stratégie régionale d'innovation, dite stratégie de spécialisation intelligente (SRI S3).

Une part significative de l'accompagnement de la Collectivité Territoriale de Martinique en matière d'innovation s'exercera à travers le PO FEDER 2014-2020.

Dans leur démarche d'innovation, les entreprises souhaitent être accompagnées par des structures spécialisées sur le plan local et limiter leurs déplacements en France ou à l'étranger.

Ces structures seraient dotées d'équipements hautement technologiques pour leurs essais, tests et prototypes et un accompagnement par une équipe de professionnels. Des études de faisabilité pourraient être menées pour recenser tous les besoins, définir les secteurs d'activité prioritaires en cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et chiffrer le coût de réalisation d'un tel projet.

Pour la mise en œuvre de la SRI S3, il serait intéressant de créer et développer un outil d'information et de diffusion des compétences régionales disponibles en matière d'innovation. Il serait accessible à l'ensemble des entreprises, des acteurs de la recherche, de la formation et des acteurs de l'accompagnement et permettrait de valoriser l'activité des jeunes entreprises innovantes peu visible à ce jour, les entrepreneurs accompagnés et les entreprises créées, les appels à projets.

L'objectif est de rendre l'activité Innovation visible, lisible et significative. Pour cela, la Collectivité interviendrait par le biais d'un dispositif d'aide en matière d'innovation et recherche, qui serait construit sur la base d'un diagnostic et des enjeux identifiés par la S3.

Quatre domaines d'activité stratégiques (DAS) ont été retenus par la S3. Il s'agit de secteurs en développement, source de plus-value et pouvant dégager des marchés de niche.

Les 4 DAS sont la gestion et prévention des risques majeurs, l'édition de logiciels, le développement et renforcement de filières intégrées fondées sur la biodiversité et l'innovation sociale et sociétale. Ils seront les secteurs éligibles pour le dispositif.

De plus, trois axes stratégiques d'intervention assortis de mesures sont proposés :

- une aide à l'investissement matériel des entreprises innovantes en activité : en premier lieu, elle vise les entreprises déjà créées et en activité dans le secteur de l'innovation qui auraient des besoins matériels ponctuels ; en second lieu, aider les entreprises innovantes qui souhaiteraient diversifier ou changer leur production (détection de secteurs de niche ou nouveaux marchés).
- une aide pour l'accompagnement des projets présentant une forte innovation technologique et non technologique par le biais du transfert de technologie. La compétitivité et l'innovation des entreprises ne peuvent émerger sans la recherche. A ce titre, il devient important de prendre en compte l'impact économique de la recherche publique, d'où le souhait de l'Union européenne, via les programmes opérationnels mais également celui de la collectivité, d'impulser une nouvelle dynamique pour faciliter le transfert de la recherche vers les entreprises. Plusieurs actions seraient déclinées (Cf. tableau) pour faciliter les collaborations entre le public et le privé.
- une aide pour les projets de recherche sur les domaines de spécialisation S3 et leur valorisation.

II.3 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Les orientations proposées se déclinent principalement suivant deux principaux modes d'intervention de la Collectivité : les dispositifs d'aide et les projets structurants.

II.3.1 DISPOSITIFS D'INTERVENTION

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique au développement agro-environnemental, les interventions de la CTM s'opèrent par le soutien au secteur de l'agriculture et au développement rural, afin de favoriser la création de valeur ajoutée, le maintien de l'emploi et l'accroissement de la compétitivité.

Dans le cadre des orientations 2016, il est proposé de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs cadrés selon les régimes d'aides d'état.

Ces dispositifs, qui s'inscriraient en complémentarité des mesures du PDRM, correspondraient aux thématiques suivantes :

- Aide aux investissements dans les exploitations agricoles,
- Accompagnement des structures (organisations professionnelles, coopératives agricoles ...),
- Accompagnement des jeunes agriculteurs,
- Accompagnement des organismes à vocation sanitaire.
- Renforcer le soutien au développement agricole durable

L'enjeu est de soutenir un modèle de développement agricole capable de garantir durablement la rentabilité économique, le bien-être social et le respect des équilibres écologiques.

Pour cela, il est proposé de contribuer à la mise en place de conditions favorables à une agriculture durable, en accompagnant (investissement et acquisition d'intrants) des agriculteurs qui ont des projets relevant soit de l'Agriculture Biologique (AB), de la conversion en AB, de l'agro-écologie, de la filière apicole ou des filières à haute valeur ajoutée (café, cacao, etc.).

- Faciliter l'accès à l'irrigation sur l'ensemble du territoire

L'objectif est de réduire les disparités d'accès à l'irrigation sur l'ensemble du territoire

- Soutenir et accompagner les filières de production

L'objectif est de permettre à ces filières de devenir économiquement viables et participer pleinement au développement économique martiniquais. Il s'agit également de préserver l'emploi dans ces filières.

II.3.2 PROJETS STRUCTURANTS

Parmi les projets qui pourraient être mis en œuvre au cours de cet exercice budgétaire, on peut noter :

➤ Création d'une plateforme logistique agricole

Le projet de création d'une plateforme logistique agricole a été repris par la collectivité régionale suite à l'étude de faisabilité commandée par l'Etat (étude GRESSARD), dans la mesure où ce projet s'inscrit dans une politique de structuration des filières agricoles et de promotion de leurs productions.

Il s'agit de mettre à disposition des acteurs de la production agricole martiniquaise un lieu favorisant la rencontre de l'offre de production avec la demande qui émane des grandes et moyennes surfaces (GMS), des hôtels, des restaurateurs et tout opérateur de la restauration hors foyer.

Ce projet permet en outre d'optimiser les investissements que doivent réaliser les organisations de producteurs pour assurer la mise en marché la plus valorisante de leurs productions et d'évoluer vers une mutualisation des infrastructures pour réduire les coûts.

➤ **Redynamisation et aménagement de la banque de terres agricoles**

Sur la base du diagnostic de la banque de terre régionale, un plan d'actions est proposé afin de rendre performant cet outil et d'illustrer par la pratique la stratégie territoriale en matière de développement du secteur agricole.

Ce plan d'actions comprend deux axes principaux :

1. la redynamisation de la production au travers une convention tripartite Région/SAFER/Chambre d'agriculture pour encadrer et accompagner les agriculteurs locataires, des contrats d'objectifs, ...
2. l'aménagement au travers un programme de travaux à effectuer comprenant plusieurs niveaux de priorisation

➤ **Création d'un réseau d'irrigation collectif sur le terrain de nouvelle cité à Rivière-Salée**

La collectivité est propriétaire de parcelles agricoles situées sur le territoire de Rivière-Salée au Quartier Nouvelle Cité. La surface totale de ces parcelles est d'environ 100 hectares, elles sont mises en valeur par une douzaine d'agriculteurs, pour un usage varié : cultures maraîchères et vivrières, plantation de canne à sucre, élevage, agritourisme.

Ces exploitations sont fortement pénalisées par un déficit d'eau récurrent et ne disposent pas de ressources en eau suffisantes (présence de quelques mares) pour l'irrigation et la pleine valorisation des surfaces allouées. De plus, il est difficilement concevable d'exercer une activité agricole sans accès régulier et garanti à une source d'eau.

Il s'agit aujourd'hui de passer à la création de ce périmètre d'irrigation collective avec la création des infrastructures de pompage et de distribution de l'eau d'irrigation jusqu'aux parcelles (du centre de pompage à la parcelle), décision validée par le Conseil Régional lors de la Commission Permanente du 15 décembre 2009.

Cette opération est financée par le PDRM (mesure 4.3 : hydraulique agricole collective).

➤ **Programme de développement rural de Martinique**

Dans les domaines de l'agriculture, l'agro-transformation et le développement rural la part essentielle des interventions de la Collectivité Territoriale de Martinique s'effectuera à travers le programme de développement rural de Martinique (PDRM) adopté en novembre 2015, pour la période de programmation s'étalant de 2014 à 2020.

Il est précisé qu'en 2015, l'Union européenne a adopté un règlement permettant la mise en œuvre de mesures transitoires ayant permis d'anticiper sur la programmation en attente de l'adoption définitive de ce programme, ce qui a permis de réaliser des engagements sur un nombre limité de mesures.

➤ **La consolidation de la politique foncière**

L'enjeu est la préservation du foncier agricole sur l'ensemble du territoire, par les différentes actions proposées ci-dessous :

- Gestion, organisation, animation de la Commission d'Aménagement Foncier

- La mise en œuvre des procédures d'aménagement foncier : La procédure des terres incultes ou manifestement sous-exploitées permettant progressivement la remise en culture des terres agricoles.
- La procédure du contrôle du morcellement des terres agricoles
- Les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN)
- Les opérations de désenclavement des exploitations agricoles
- La contribution au plan de développement de SAFER au titre de l'année 2016
- Procédures d'aménagement foncier

II.3.3 DÉVELOPPEMENT DU SERVICE D'EXPÉRIMENTATIONS EN AGROÉCOLOGIE (SEA)

Service unique au sein de la CTM, le SEA est un outil précieux, véritable point d'ancrage à l'agroécologie, travaillant en partenariat avec tous les organismes de recherche du monde agricole et agroalimentaire. Son bon fonctionnement reflètera ainsi la volonté forte de la collectivité d'œuvrer pour le développement durable et la modernisation de l'agriculture martiniquaise.

Le SEA a pour vocation de mettre en place, d'évaluer et de diffuser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Il travaille en collaboration avec de nombreux organismes de recherche présents sur l'île et dans la Caraïbe.

Cependant, suite aux échanges avec les agriculteurs et techniciens des organismes de recherche, il en ressort un manque de visibilité du SEA quant aux actions menées et aux avancées effectuées. Une meilleure stratégie de communication doit donc être mise en place afin de diffuser le produit des recherches du service et de toucher un maximum de professionnels.

L'objectif, pour les années à venir, sera de faire du SEA un outil incontournable en matière d'agroécologie, dédié aux professionnels et aux scolaires du monde agricole. Par ailleurs, il est envisagé de réaliser un audit afin de mettre en lumière toutes les problématiques du site, ainsi que tous ses atouts, et de le valoriser au mieux.

II.3.4 L'AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire est également identifié comme une priorité. Pour mener sa politique dans ce secteur, la Collectivité s'appuiera notamment sur le PARM, dont la majeure partie du budget provient des dotations de la CTM.

II.3.5 LA STRATÉGIE D'UNE IRRIGATION MAÎTRISÉE ET RAISONNÉE AU SERVICE DE LA FILIÈRE VERTE

Le Collectivité Territoriale de Martinique est le maître d'ouvrage du Périmètre Irrigué du Sud Est.

Dès les années 70, la Collectivité a investi dans la réalisation d'un système hydraulique (PISE) visant à permettre le développement de l'agriculture dans le sud-est de la Martinique. Le PISE dessert 7 communes : Robert, Ducos, Saint-Esprit, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne.

La capacité totale d'irrigation du PISE représente 4500 Ha. Actuellement 475 abonnés ont un contrat de fourniture d'eau avec le PISE pour une surface totale irriguée de 3100 Ha. Les spéculations souscrites sont : la banane (55%), le maraîchage (16%), la savane (14%) et autres (15%) vergers, pépinières etc.

Une dynamique raisonnée

Le système hydraulique du PISE dessert prioritairement la station de traitement de Directoire (propriété du SICSM) qui alimente en eau potable le Centre et le Sud de l'île (à concurrence de 200 l/s) et le complément permet l'irrigation des terres agricoles du Sud Est, soit directement soit par le biais du Barrage de la Manzo (débit entre 600 et 800 l/s).

Une action maîtrisée

En saison d'hivernage, lorsque la demande des irrigants du PISE est faible, le volume résiduel de l'eau pompée à la rivière Lézarde est stocké dans la retenue de la Manzo. En carême, lorsque le débit de la rivière est insuffisant pour répondre à la demande des irrigants du PISE, l'eau de la retenue de la Manzo est pompée pour distribution sur le PISE.

L'irrigation maîtrisée est considérée par les producteurs, comme un moyen de production indispensable à la pérennisation des exploitations, car garante de la stabilité de la production en quantité et en qualité.

La stratégie qui est mise en œuvre pour l'irrigation dont l'unité de production du PISE est un élément qui permet de répondre au développement économique de l'activité agricole dans le sud-est de l'île et de garantir toute l'année la distribution d'eau aux agriculteurs.

Budget du PISE – un budget en déséquilibre

Dans sa stratégie d'irrigation raisonnée et maîtrisée la Collectivité fait le choix d'un maintien en régie du service de distribution d'eau d'irrigation.

Les recettes proviennent de la vente d'eau aux abonnés du PISE et à la Société Martiniquaise des Eaux (exploitant de l'usine de traitement d'eau potable de Directoire pour le compte du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM)).

Aujourd'hui, l'équilibre entre les recettes de vente d'eau et les dépenses n'est pas atteint. Cet équilibre est obtenu par une subvention du budget général.

Orientations budgétaires 2016

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2016 visent à :

Conforter la qualité de la production de la filière verte

- sécuriser en qualité et en quantité la production et la distribution aux usagers
- étudier les perspectives pour le PISE (extension) et hors PISE (schéma directeur d'irrigation pour répondre aux demandes des agriculteurs sur d'autres secteurs comme le Nord Caraïbe, le Sud Caraïbe et le Nord Atlantique)

Rationaliser l'utilisation de l'outil PISE

- assurer la pérennité et la conservation du patrimoine
- optimiser le coût d'exploitation du PISE

II.4 PÊCHE, AQUACULTURE, RESSOURCES MARINES

Les professionnels de la pêche et de l'aquaculture exercent dans des conditions difficiles du fait de la raréfaction de la ressource, la contamination des eaux côtières par la chlordécone et des difficultés structurelles (gouvernance non adéquate, pêche artisanale non structurée, petites exploitations aquacoles, faiblesse de la surface financière et faible compétitivité des entreprises).

La pêche professionnelle constitue un secteur d'activité maritime important en Martinique. Cependant, on constate une tendance à la baisse d'activité depuis les années 1990 due à l'effondrement des stocks halieutiques, aux variations non répercutées sur le prix du coût du carburant et à la concurrence avec l'importation de produits de pêche.

Un potentiel de développement repose sur une modernisation de la flotte, la structuration du secteur (dans une logique de filière), une meilleure valorisation des produits de la pêche locale et une organisation du marché plus efficace, avec une traçabilité des produits leur permettant notamment l'accès à la restauration collective.

Dans ce contexte difficile, les interventions de la collectivité territoriale de Martinique pour favoriser le maintien des emplois, la structuration des filières et leur développement économique sont essentielles. Elles revêtent plusieurs formes qui sont détaillées ci-dessous.

II.4.1 AIDES AUX ENTREPRISES RELEVANT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Ces aides entrent dans le cadre de dispositifs d'intervention, qui se déclinent comme suit :

1- Les aides encadrées par le règlement des aides « de minimis »,

2- Les aides dans le cadre du Programme Opérationnel Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (P.O FEAMP)

Le nouveau programme opérationnel Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (P.O FEAMP), pour la période 2014-2020 concerne principalement les aides à l'investissement à destination des entreprises de pêche et aquacoles, entreprises de transformation et quelques projets collectifs et/ou pilotes. Il a été approuvé fin décembre 2015.

3- Les aides aux structures de la pêche et de l'aquaculture (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, coopérative des aquaculteurs de Martinique, Ifremer, Association de préfiguration de l'interprofession pêche et aquaculture).

II.4.2 LES PROJETS D'INITIATIVE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Un part importante des projets envisagés visent à la structuration des filières, qui constitue un enjeu majeur pour le secteur et la profession. Les principaux projets sont décrits ci-dessous.

➤ Le centre régional d'applications aquacoles de Martinique (CERAAM)

La création d'un centre technique dénommé "centre régional d'applications aquacoles de Martinique" est considérée comme un outil structurant pour le développement de la filière aquacole. Les objectifs pouvant être assignés à ce centre sont la construction d'unités d'élevage pilotes, le suivi et l'amélioration des techniques d'élevage, la réalisation d'expérimentations et des transferts et adaptations technologiques.

➤ **Création d'un lotissement aquacole**

Le CERAAM s'inscrirait dans le cadre plus large de la création d'un lotissement aquacole dans ce périmètre précédemment indiqué, qui comporterait en outre,

- Une pépinière d'entreprises de production aquacole, ayant pour objectif l'accompagnement de porteurs de projet à la prise en main d'une ferme marine,
- La mise en commun d'équipements de stockage, de collecte et de vente,
- Eventuellement, la création d'une petite unité de transformation des produits de la mer.

➤ **Programme de fabrication et de pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP)**

Depuis 2009, un handicap majeur, la pollution par la chlordécone de près de 40% de la bande côtière, a complexifié et réduit l'exercice de la pêche dans cette zone.

Devant ce constat et afin de sauvegarder l'emploi et la production halieutique dans ce secteur, une des solutions proposées pour le développement d'une pêche durable est le déploiement de l'effort de pêche au large et notamment la capture des espèces pélagiques par la pose de DCP.

Malgré une technologie de fabrication qui a beaucoup évolué depuis 2009, la durabilité de ce dispositif n'est pas maîtrisée et la profession est confrontée à la perte des DCP.

Il est proposé la fabrication et l'implantation de **DCP géo localisables**, mixtes (DCP légers et DCP lourds, selon les zones maritimes) et équipés de balises les rendant aisément repérables par les marins pêcheurs et en cas de perte ou de dérive.

➤ **Etude de faisabilité de la création d'une structure type chambre consulaire pour la pêche et l'aquaculture**

La filière pêche et aquaculture est gérée par les organisations professionnelles à la tête desquelles se trouvent le comité nationale des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), puis les CRPMM (comités régionaux) et les CDPM (comités départementaux).

En Martinique la profession est uniquement représentée par un comité régional, le CRPMM de la Martinique. Depuis plusieurs années, la profession avait émis l'idée de doter la filière d'une chambre consulaire à l'instar du secteur agricole, du commerce et de l'industrie et de l'artisanat.

Il est proposé d'initier ce projet, par la réalisation d'une étude de faisabilité abordant notamment les questions des statuts, des missions et du mode de financement d'une telle structure.

II.4.3 LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET MARITIMES

Le patrimoine portuaire et maritime de la collectivité est composé de :

- 5 ports de pêche : Case-Pilote (Bourg), Vauclin (Pointe-Faula), François (Anse Bateau), Anses d'Arlet (Petite Anse) et Grand-Rivière (Bourg).
- 2 ports de pêche et de commerce : Marin (Bourg), Trinité (Cosmy).
- 1 port dont la procédure réglementaire de classement n'est pas abouti : Diamant (Taupinière)
- 16 APID (Aménagement de Pêche d'Intérêt Départemental) : Prêcheur (Charmeuse), Saint-Pierre (Bourg), Schœlcher (Fonds Lahaye), Lamentin (Calebassier), Ducos (canal), Sainte-Luce (Bourg), Rivière-Pilote (Poirier), Marin (Duprey), Sainte-Anne (Bourg et Cap Chevalier), François (Canal), Trinité (Tartane), Sainte-Marie (Bourg), Marigot (Bourg), Basse-Pointe (Bourg) et Robert (Bourg).
- 21 appontements destinés prioritairement au transport maritime de personnes.

Les orientations proposées pour l'année 2016 visent à :

1. Initier en concertation avec les acteurs (Direction de la Mer, Comité Régional des Pêches, Université) un schéma de développement des infrastructures pour la pêche ;
2. Définir un règlement portuaire et un mode de gestion efficaces sur les ports et APID. Les réflexions à mener porteront sur la prise en charge des dépenses de gestion et d'exploitation, la mixité plaisance – pêche, la police portuaire...
3. Gérer des sédiments portuaires,
4. Assurer la pérennité et la conservation du patrimoine et le moderniser ;
5. Garantir la sécurité et la libre circulation des usagers selon un niveau de service en adéquation avec les dotations budgétaires.

II.5 SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

La Collectivité mobilisera des moyens financiers et humains pour produire le STDEII au plus tard le 31 décembre 2016, comme l'exigent les services de l'Etat.

Ce schéma, introduit par la loi Notre, définit les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises (notamment s'agissant du soutien aux PME ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire), d'internationalisation des entreprises intégrant des objectifs de développement à l'export, et d'innovation.

II.6 DES CHANTIERS STRUCTURANTS POUR ÉQUIPER LA MARTINIQUE ET ALIMENTER LA COMMANDE PUBLIQUE

II.6.1 SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES LOCALES DITS « BTP DURABLE »

La CTM est un acteur incontournable du développement de la Martinique. La finalisation des actions engagées, sa politique d'investissement, ses choix en termes d'organisation sont autant d'opportunités pour soutenir voire renforcer l'activité des entreprises martiniquaises, par la mise en œuvre d'un « BTP Durable ».

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui sont au cœur de l'économie Martiniquaise, sont particulièrement visées. Aussi, leur faciliter l'accès à la commande publique permet de promouvoir l'activité et d'injecter des crédits dans l'économie locale.

Les principales orientations seraient :

- leur faciliter l'accès à la commande publique (allotissement, lisibilité des procédures,...)
- faciliter leur gestion en respectant les délais de paiement réglementaires ;
- programmer les travaux et lisser les commandes annuellement, afin d'assurer aux entreprises locales une activité continue, sans à-coups, permettant une pérennisation des emplois.

Ces dispositifs sont cohérents avec l'Agenda 21 Martinique initié en 2009.

II.6.2 LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES GÉRÉES PAR LA CTM

La Collectivité Territoriale de Martinique gère un réseau routier de près de 1 000 km composé de 362 km de routes nationales et 630 km de routes départementales.

Les orientations proposées pour l'année 2016 visent :

- à garantir la sécurité et la libre circulation des usagers selon un niveau de service en adéquation avec les dotations budgétaires,
- à assurer la pérennité et la conservation du patrimoine routier ainsi qu'à le moderniser,
- à adapter le réseau pour accompagner les grands projets de développement sur le territoire.
- à définir les grandes orientations pour les années à venir s'agissant de l'évolution du réseau routier.

➤ **Vers un entretien raisonné**

Un paramètre important influant sur le niveau de service aux usagers est l'entretien du réseau. L'entretien et l'exploitation doivent être en adéquation avec le niveau de service, qui sera retenu par la Collectivité. Ce niveau de service permettra de définir les modalités et les fréquences d'intervention, pour satisfaire les besoins de l'utilisateur en termes de sécurité, de confort et de lisibilité de la route.

À ce niveau de service correspondra donc un budget. Afin de l'optimiser au mieux, une hiérarchisation du réseau est proposée. Trois classes d'itinéraires ont été définies. Elles se distinguent par l'importance des critères économique, touristiques et de déplacement associés à chaque route.

- 1 **Itinéraires de transit** : contribuent au développement économique de l'île et supportent un trafic important.
- 2 **Itinéraires de liaison** : assurent des échanges entre les communes et s'affirment comme axes de développement touristique.
- 3 **Itinéraires de desserte** : désenclavent de certains quartiers des communes en complément de la voirie communale.

➤ **Assurer la pérennité et la conservation du patrimoine routier**

Il conviendra en 2016 de mettre un accent particulier sur la maintenance et la conservation du patrimoine.

Le patrimoine routier nécessite, afin de garantir durablement sa qualité et sa performance, des dépenses de maintenance régulières, des investissements en cours de vie et une reconstruction en fin de cycle. Si pour quelque raison que ce soit, la Collectivité en vient à sous-investir, la valeur d'usage des infrastructures chutera.

Surgira alors le risque de voir croître les dépenses d'entretien courant, devenu palliatif, pour maintenir le niveau de service voire à apparaître une dette pour la collectivité. Cette dette dite « dette grise ou dette invisible » résulte d'un retard en travaux conservatoires.

À titre d'exemple, fin 2015, la dette grise générée sur le réseau départemental était évaluée à **126 M€**.

Par ailleurs ces travaux de maintenance permettent par anticipation de protéger ou renforcer la structure du réseau par des travaux programmés avant que les dégradations n'atteignent une gravité pouvant mettre en cause la conservation du patrimoine, la sécurité des usagers de la route et la responsabilité de la collectivité.

Ces dépenses concourent donc à la conservation du patrimoine, à la sécurité routière, au maintien du niveau de service et à l'amélioration de l'environnement du réseau routier.

➤ **Moderniser le réseau routier**

Le réseau routier de la CTM, par lequel transitent les principaux flux de déplacement de personnes et de marchandises, doit continuer à être modernisé pour l'adapter aux demandes des usagers portant sur la sécurité et la fluidité du trafic.

Il doit l'être, pour améliorer sa résistance aux phénomènes naturels de grande ampleur (cyclones, séismes, inondations, glissement de terrains, houle, etc.) que peut connaître le territoire martiniquais.

Il doit l'être, également pour répondre aux exigences économiques de l'île et aux orientations générales du Schéma d'Aménagement Régional (SAR en cours de révision) ainsi que différents schémas directeurs (SCOT, PDU, Schéma d'urbanisme commercial, SRCAE, Schéma des ZAE, SDANTM, projet EAT, Schéma de transports de marchandises et de la logistique en Martinique, etc.) et à la mise en place d'un transport en site propre (TCSP).

Il est proposé pour l'année 2016 de poursuivre les opérations entamées et de lancer de nouvelles opérations de modernisation des réseaux.

Les opérations en cours

Il s'agit principalement de la fin des chantiers liés aux TCSP et des opérations dont les marchés ou bons de commandes ont été notifiés (RN1 Mansarde Maternité, RN1 Mise en sécurité Estrade, RN4 Redoute Ravine Vilaine, Liaison Beauséjour (Grand Rivière)/Désiles (Macouba), RN2 /RD19 Aménagement du carrefour Mornes aux Bœufs, RD48 – Échangeurs Moutte – carrefour etc..).

Quelques opérations de mise en sécurité d'itinéraires et d'aménagement, planifiées dans le cadre d'une autorisation de programme, doivent être poursuivies voire achevées en 2016 (RD 13 – 13 A – 40 carrefour la Meynard, RD1 – PR 15+800 – la carrière réparation suite glissement de terrain, RD15 – Mise hors d'eau et modernisation Petit Pré – RD41 Éclairage 1^{ère} section Rocade Fort-de-France, RD10 – Reconstruction Pont du Prêcheur,...).

Les opérations nouvelles proposées

Ces opérations couvrent principalement des modernisations d'itinéraires (RD7 Rivière-Salée Trois-Ilets, RD3 Mangot Vulcin – Lamentin), des aménagements de carrefours (RN4 Accès futur Hôpital de Saint-Joseph, RN5 ZAE MAUPEOU, RD7 Taupinière, RD5 Saint-Esprit).

Par ailleurs, les projets de mise à deux voies de la RN5 entre Céron et Gros-Raisin, et de la RN1 entre Pelletier et Mansarde seront amorcés.

De même, l'opération de modernisation de l'ouvrage de Fonds ManNoël sur la RD7 au Diamant sera entamée. De manière plus globale, un diagnostic et des orientations seront proposés s'agissant des ouvrages étroits présentant un caractère accidentogène.

➤ **Identifier les orientations pour les années à venir**

Il est proposé qu'une des orientations pour 2016 soit l'étude d'un Schéma Territorial d'Infrastructures Routières de la Martinique (STIR) pour la période 2017-2037.

Il s'agira de soumettre à validation des élus un projet visant à définir une politique routière de la CTM sur les plans du développement (extension, modernisation,...) et de l'exploitation (politique d'entretien..), en cohérence avec les autres politiques territoriales (SAR, PLU, etc...).

II.6.3 LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

➤ Etat des lieux

Le patrimoine bâti de la Collectivité est composé de quelques 310 sites qui représentent globalement plus de 800 000m² de surface de plancher (une répartition en surface à peu près équivalente dans les 2 entités fusionnées).

L'ensemble immobilier qui est très diversifié et hétérogène sert de support aux divers secteurs d'activité dans lesquels la Collectivité Territoriale interviendra de manière directe ou indirecte. Il s'agit de :

- Collèges : 43
- Lycée : 25
- Centres de formation : 16
- équipements sanitaires et sociaux : 83 (CENDRA, Institut médico pédagogique- IMP, Centre médico sociaux -CMS, Foyers sociaux, résidences sociales, etc)
- Bâtiments d'accueil des gares routières : 07
- Bâtiments d'avitaillement des ports de pêche : 07
- Bâtiments administratifs : 57
- Bâtiments liées à la sécurité et à la prévention : 05 (Observatoire volcanologique et Radar Météo, Etat-major SDIS)
- Equipements culturels : 23 (Atrium, Centre culturel Fonds Saint Jacques, Musées, CDST, Maison des Volcans, Musée du Père Pinchon, Musée Archéologie, Musée Ethnographie, Ecomusée de Rivière Pilote, Archives, Bibliothèques, etc)
- Equipements agroalimentaires et recherche : 04 (Station d'essai ex SECI, PARM et abattoir)
- Equipements sportifs : 08 (piscine, deux stades, 1 gymnase, parcours santé de l'Espérance, golf, hippodrome, Institut des métiers du sport)
- Laboratoire d'analyses
- Etc.

Ce patrimoine est ancien. Plus de 40 ans en moyenne.

Ainsi, ces bâtiments sont pour beaucoup d'entre eux dans une phase requérant la mise en œuvre d'opérations de réhabilitations lourdes qui, seules, peuvent assurer à long terme la pérennité du bâti (étanchéité, charpente, toiture, ravalement, restructuration de bétons, réseaux d'eaux et assainissement etc.).

De même, construits dans la période 1950-1970, voire même certains dans les années 1980, lesdits bâtiments ne répondent pas à des normes parasismiques identifiées. On peut estimer à près de 50 % la proportion du parc concernée. En effet, une grande partie du bâti ancien, hérité de la décentralisation, ne prend en compte aucune disposition particulière connue vis-à-vis des règles parasismiques, les ouvrages concernés ayant été construits antérieurement à l'application de ces normes.

Donc, en cas d'évènement sismique majeur, ce patrimoine peut subir des dégâts considérables. A titre d'exemple, pour soixante des sites à enjeux forts issus du Conseil Général, le coût de confortements avait été estimé à plus de 80 M€.

➤ Orientations 2016

Compte tenu de la situation exposée ci-dessus, les orientations de la Collectivité s'articulent autour de trois grandes familles d'actions :

- Les actions de conservation et de maintenance, qui visent principalement à entretenir et à prévenir la détérioration du bâti et en prolongent la durée de vie.

- Les opérations de confortement parasismique
- Les projets en vue de la constitution, de l'extension ou de la reconstruction du bâti.

A cela se rajoute la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments de la Collectivité, qui constitue une action réglementaire et engage un volume financier considérable.

S'agissant des travaux de réhabilitation, il est à noter le cas des centres de formation (CFA, CFPPA et CFAA) qui sont actuellement dans un état qui nécessite des travaux de réhabilitation lourds, qu'il faudra engager en 2016.

S'agissant des grands projets d'investissement, il convient de distinguer ceux entamés qu'il faut mener à terme, et les nouveaux projets ou orientations qui seront conduits.

Les principaux projets à achever sont :

- Les travaux de réhabilitation de l'ex Maternité Victor Fouche se poursuivent, notamment les travaux de confortement parasismique. Une réflexion est en cours sur la nouvelle affectation envisagée.
- La rénovation et de l'aménagement du Parc des Floralties. Une réflexion avait été lancée en vue de la création à terme d'un éco site et de son intégration dans un circuit global qui regrouperait les autres sites départementaux de la zone notamment, Pagerie, Golf et parcours de santé. Quelques orientations pour un site multifonctionnel avaient été émises.
- La construction du nouvel observatoire volcanologique
- La reconstruction du Laboratoire Territorial d'Analyses.
La reconstruction du LTA permettra de remplacer le site actuel devenu trop exigü et donc inadapté à un fonctionnement optimal de ses missions.
- La réhabilitation du collège Placolý de Schœlcher et notamment livraison du bâtiment.
- La réhabilitation du golf de l'Espérance. Cette opération de rénovation concerne tous les équipements et les infrastructures du golf.

Les principaux projets à démarrer sont :

- La démolition et la reconstruction du Lycée Schœlcher. Cette opération est estimée à 80M€. (Cofinancement Etat FPRNM).
- La construction et la réhabilitation de bâtiments d'enseignement au LEGTA de Croix RIVAIL. Il s'agit en particulier de la réhabilitation d'un hangar agricole et de l'internat.
- Le Pôle Universitaire de Santé. Le programme de l'opération a été établi par le Rectorat de la Martinique, alors Maître d'Ouvrage. Le nouveau Pôle Universitaire de Santé intégrera les grandes entités fonctionnelles suivantes :
 - l'Ecole de Médecine ;
 - l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
 - l'Ecole des Sages-Femmes ;
 - La direction de l'Institut Antillais de Formation aux métiers de la Santé.

L'Avant-Projet Sommaire a été approuvé par le Conseil Exécutif. Le projet est en cours d'élaboration.
- Initier les études concernant l'Institut martiniquais aux arts de la scène et du spectacle

II.7 TOURISME

Le Tourisme constitue une priorité pour le développement de la Martinique, à organiser par :

- la valorisation de ses multiples et très diversifiés atouts et potentiels éco-naturels, culturels, historiques, patrimoniaux qui vont bien au-delà du classique balnéaire.
- la qualité de ses infrastructures publiques notamment aéroportuaires et portuaires, de ses équipements sanitaires notamment hospitaliers, de sa couverture en réseaux numériques y compris en très haut débit.
- les opportunités à mettre en œuvre en termes de positionnements spécifiques et d'évènements singuliers
- la meilleure articulation avec tous les secteurs d'activités : agriculture, pêche, artisanat, culture, animations, écoconstruction.

La nouvelle dynamique touristique, clairement affirmée, devra exercer des effets d'entraînement sur l'ensemble des secteurs économiques et générer ainsi de nouveaux emplois directs, mais également, indirects se rapportant à la gamme infinie des métiers, dans de multiples productions et services.

Les estimations du Comité Martiniquais du Tourisme pour 2015, font état d'une fréquentation touristique de l'ordre de 778 000 touristes dont 250 000 au titre de la croisière et 488 000 pour le séjour, en augmentation par rapport à 2014.

La Martinique doit pouvoir faire bien mieux. Déjà en 1998, elle accueillait 1 000 000 touristes.

En 2016, notre action devra porter sur plusieurs niveaux et notamment :

- **renforcer l'offre d'hébergement en qualité, en volume, en diversité, avec :**
 - Des programmes de rénovation du parc hôtelier existant avec une montée en gamme permettant de répondre aux nouvelles exigences des marchés
 - La création de nouvelles unités après les fermetures enregistrées ces dernières années
 - La labellisation des meublés de tourisme dans un souci de positionnement très qualitatif de notre destination.L'accompagnement de la Collectivité sera très directement corrélé avec les performances attendues en termes d'emplois.
- **Développer l'offre de produits d'animation et de loisir** en termes d'activités, de découvertes, de diffusion culturelle, de valorisation du patrimoine historique, de connaissance de nos richesses environnementales.
A ce titre, inciter à construire des offres innovantes de valorisations des patrimoines et créer de nouveaux produits et circuits touristiques pour dynamiser la destination pendant la basse saison.
- **Inciter à des positionnements porteurs avec l'appui de professionnels qualifiés** en matière notamment de tourisme de Congrès, de randonnées-découvertes, de pêche sportive, d'activités sous-marines (aires marines protégées), de sport équestre...voire de thermalisme et de thalassothérapie.
Encourager à cet égard, les initiatives nouvelles en termes d'évènements de portée réellement internationale, notamment en matière sportive ou culturelle.
- **Faire vraiment de notre gastronomie une caractéristique et un moteur de notre destination** en concertation avec nos professionnels.

- **Elaborer un appel à proposition pour la réalisation d'un festival de portée internationale, en résonance avec nos expertises.**

Toutes ces orientations sont à organiser en lien étroit avec les professionnels et tous les acteurs publics et privés concernés.

Par ailleurs, l'année 2016 devra conduire au lancement effectif des premières phases de réalisation d'un ou deux ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUES (EAT), tels qu'ils ont été définis dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDAT).

Ils constituent des modes innovants d'intervention en matière d'aménagement touristique.

Ils visent à créer de véritables pôles d'activité dont la conception concertée et l'organisation impliquant des acteurs privés et des institutions publiques doivent faciliter la réussite.

Le Comité Martiniquais du Tourisme, acteur décisif du développement du tourisme, est appelé à accentuer les performances de la destination, notamment en termes :

- de promotion de la destination sur nos différents marchés émetteurs
- d'animation de calendriers d'évènements pour atténuer la saisonnalité
- d'accompagnement des opérateurs en matière de formation des professionnels
- de collecte et exploitation des données du secteur dans le cadre de son observatoire.

Le réseau des Offices du Tourisme permet d'offrir au plan communal ou intercommunal un accompagnement des professionnels, une mutualisation de leurs efforts et une interface avec les visiteurs. Ce réseau est appelé à se renforcer et se structurer dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 Août 2015, dont l'article 21 confie la promotion du tourisme aux communautés de communes et d'agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2017.

La CTM participera au financement de ces Offices du Tourisme, avec comme objectif de faire partager les dynamiques de développement touristiques avec l'ensemble de la population.

II.8 TRANSPORTS

Faciliter les déplacements des martiniquais par la mise en place d'un réseau de transport public terrestre et maritime efficient, coordonné et unifié sur toute la Martinique devient une urgence vitale économique, sociale, et environnementale.

Quelques chiffres illustrent ces enjeux :

- 120 000 véhicules/jour sur l'autoroute,
- Près d'1h30 par jour en moyenne pour se déplacer alors même que les distances sont réduites
- 81 % des actifs utilisant leur voiture pour se rendre au travail (69 % en 1999)
- 9 % des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre au travail (14 % en 1999)
- 519 véhicules pour 1000 habitants soit le ratio le plus élevé des DOM, et supérieur à la moyenne nationale
- 48 % des ressources primaires pour le secteur des transports, (soit le premier poste).

Cette année 2016 est une année charnière pour mettre sur les rails une politique de transport concertée et cohérente sur tout le territoire et développer les initiatives concrètes permettant progressivement d'améliorer la situation.

6 grandes priorités se dégagent pour mener à bien ce vaste chantier :

1. Une organisation globale et concertée du transport intérieur, notamment par la mise en place effective de l'autorité organisatrice unique de transport ;
2. L'accompagnement des 3 autorités organisatrices urbaines de transport dans la structuration de leurs réseaux ;
3. La réorganisation des transports interurbains
4. Un transport maritime efficace, complémentaire du transport terrestre
5. La déclinaison du volet transport du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique
6. Le développement d'infrastructures de transport adaptées, participant aux grands chantiers structurants (TCSP, Ports, Aéroport)

II.8.1 UNE ORGANISATION GLOBALE ET CONCERTÉE DU TRANSPORT INTÉRIEUR

Dans le cadre de la prorogation de l'habilitation transport votée par l'Assemblée de Martinique au cours de sa réunion du 29 mars 2016, la Collectivité Territoriale de Martinique entend mettre en place une organisation globale et concertée du transport intérieur afin de faire progresser le droit au transport des martiniquais pour leur permettre de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité, de prix et de coût pour la collectivité.

Actuellement, la Martinique compte 5 autorités organisatrices de transport et 3 périmètres de transport urbain (PTU). Même si, au cours de cette dernière décennie, le nombre d'AOT s'est considérablement réduit, la rationalisation doit être plus aboutie, afin de mieux répondre aux besoins de déplacements, prioriser les actions et maîtriser les coûts du transport pour la collectivité et le prix pour les usagers.

La constitution effective de l'autorité organisatrice de transport unique sur un périmètre unique de transports dans le cadre d'une concertation approfondie va répondre à un premier enjeu sur la gouvernance du transport. Il s'agira en effet, sur la base de la volonté commune, de déterminer notamment la nature de l'établissement public, son éventuelle territorialisation, les délégations de compétences qui pourraient, dans une logique de proximité et d'efficience, être accordées.

Dans ce cadre renouvelé, l'AOT unique, sera pour la Collectivité Territoriale de la Martinique, l'outil opérationnel de mise en œuvre de sa politique de transport.

Pour 2016, il convient de prévoir la dotation d'amorçage de l'autorité organisatrice unique afin de permettre la mise en place du conseil d'administration de MARTINIQUE TRANSPORT, le démarrage de ses travaux de structuration du réseau et le processus de finalisation des opérations d'inventaire (examen de l'avis qui sera rendu par la commission ad hoc) et de transfert (établissement des procès-verbaux de transfert, convention de délégations, vote du taux de versement transport par le conseil d'administration et notification aux organismes de recouvrement...), puis la substitution de l'AOT unique aux AOT existantes, prévue au 1^{er} juillet 2016. Dans le cadre de l'habilitation prorogée, une courte transition devra donc être prévue avant cette substitution pour éviter toute rupture de financement et conforter le processus des transferts.

Outre ce volet organisationnel, l'habilitation Transport permettra à la Collectivité Territoriale de Martinique d'adapter les conditions de financement du transport public (notamment via le versement transport), les conditions d'exercice de la profession de transporteur (capacité financière, adaptation du paquet routier européen...) ainsi que les règles de coordination entre la CTM, les gestionnaires de voirie et du domaine public et l'AOT (notamment dans le cadre de règles spécifiques concernant un plan de déplacement urbain unique/unifié -PDU).

Plus globalement, sera développée parallèlement, dans le cadre d'un comité régional des transports renouvelé, une démarche partenariale avec l'Etat, les chambres consulaires, les acteurs économiques,

les transporteurs, les représentants des usagers, des consommateurs et associations en matière d'environnement et d'économie sociale et solidaire.

II.8.2 ACCOMPAGNEMENT DES AOT URBAINES EN PHASE TRANSITOIRE

➤ CAP NORD

La résorption de la fracture territoriale du nord en matière de transport constitue un enjeu prioritaire. L'absence de transport adapté est un véritable frein à l'employabilité, notamment pour les jeunes et dans l'accès à l'emploi. La définition d'une offre de transport adaptée terrestre et maritime doit tenir compte de la structure et de l'organisation territoriale ainsi que de la situation économique et sociale spécifiques des différents bassins de vie, tant pour le nord caraïbe que pour le nord atlantique.

La compétence récente de CAP Nord en matière de transport, au 1^{er} janvier 2014, et l'instauration concomitante du principe de l'AOT unique, n'ont pas, à ce stade, permis de développer un réseau de transport urbain sur le territoire. Les premiers travaux d'étude réalisés par CAP NORD vont permettre d'alimenter la définition de l'offre de transport sur ce territoire.

Pour autant, en phase transitoire, CAP Nord a dû prendre en charge les réseaux de transports communaux existants. Par correspondance en date du 15 juillet 2014, le Président de la Communauté d'Agglomération CAP NORD a sollicité sa part de taxe spéciale de consommation (TSC) perçue sur les carburants. En effet, suite à la transformation de la CCNM en communauté d'agglomération, CAP Nord est devenue compétente en matière de transport au 1er janvier 2014.

Or, l'article L4434-3 alinéa D prévoit qu'en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à la Réunion une partie du produit de la taxe spéciale de consommation (TSC) soit affectée aux communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants ayant mis en place un service public de transport urbains de personnes ou ayant approuvé un plan de déplacement urbain. Cette part est égale à 3 % du produit total de la TSC et est répartie entre les Autorités Organisatrices de Transports Urbains de plus de 50 000 habitants au prorata de leur population.

En tant que communauté d'agglomération, CAP Nord est devenue compétente en matière de transports urbains au 1er janvier 2014. Les critères de population et de mise en place d'un service public de transport urbain sont réunis pour lui permettre de bénéficier de sa part des 3 % depuis le 1er janvier 2014.

Cette décision affectera très directement les 2 autres communautés d'agglomération, puisqu'il s'agira de répartir les 3 % du produit global entre les 3 communautés d'agglomération au prorata de leur population. Il conviendra donc d'examiner les modalités de mise en place de la part de CAP NORD au titre des années passées (2014-2015) et pour l'année 2016.

➤ CAESM

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de transport urbain et du déploiement de son réseau de transport urbain sur son périmètre de transport urbain, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) a abouti en avril 2015 dans ses négociations avec les transporteurs en exercice, à la signature d'un protocole transactionnel avec l'USET, mandaté par les transporteurs pour mener les négociations avec la CAESM.

Il se traduit par une indemnisation des transporteurs en exercice avant la mise en place de la nouvelle organisation, en fonction de leurs situations individuelles.

Ainsi, 4 situations ont été identifiées :

- les transporteurs partant à la retraite
- les transporteurs cessant leur activité

- les transporteurs ayant fait le choix de poursuivre leur activité mais ayant été impactés par les nouveaux services
- les situations particulières.

Cet accord a constitué un préalable à la mise en place d'une offre globale de transport unique sur le PTU par une délégation de service public unifiée, visant à améliorer les dessertes de transport urbain et le transport scolaire pour les 12 communes et les 121 511 habitants du ressort territorial de l'Espace Sud.

Cette nouvelle délégation de service public a été mise en place par la communauté d'Agglomération de l'Espace Sud le 1^{er} janvier 2016.

➤ **CACEM**

L'exploitation du TCSP doit intervenir dans le cadre d'avenants de la DSP CACEM avec son délégataire, le GME « Ensemble pour Mozaik », dont la CFTU est mandataire. A ce titre, 2 avenants ont été passés par la CACEM pour les opérations préparatoires à la mise en exploitation.

La participation de la CTM est sollicitée :

- au titre des équipements complémentaires, le Département et la Région ayant chacun été appelés en financement,
- au titre des opérations préalables à la mise en exploitation (recrutements, formation des personnels, marche à blanc...), la CACEM a sollicité une subvention.

Pour l'exercice 2016, il est proposé de soutenir financièrement les opérations d'équipement et des dépenses nécessaires au lancement de l'exploitation du TCSP. La marche à blanc doit démarrer en avril 2016 et durer 2 mois. Le lancement de l'exploitation commerciale est à ce stade prévu en Juin 2016.

II.8.3 LA RÉORGANISATION DES TRANSPORTS INTERURBAINS

Près d'une centaine de demandes de cessation d'activité sont recensées à ce jour, dont certaines prioritaires (les plus âgés ou inaptes à exercer la profession), représentant une augmentation substantielle des dotations à prévoir en 2016.

Aussi, un étalement pluriannuel de l'aide sera mis en place sur 3 années, afin de limiter l'impact sur le budget de la Collectivité. D'après la pyramide des âges, le nombre de transporteurs susceptibles de bénéficier de cette mesure volontaire est de 50 par an.

Le lancement d'une DSP pour les taxis collectifs, prévue en septembre 2016, nécessiterait le financement d'une étude préalable pour définir la consistance des services, un accompagnement à la structuration des entreprises et à la formation des exploitants et des dépenses (restant à estimer) à verser au délégataire.

La réorganisation du réseau interurbain, avec la mise en exploitation prochaine du TCSP, devrait également entraîner le financement de compensations financières aux professionnels impactés.

De même, il convient de prévoir la mise en place de dispositifs incitant au regroupement de la profession ou encore au renouvellement du parc.

II.8.4 UN TRANSPORT MARITIME EFFICACE, COMPLÉMENTAIRE DU TRANSPORT TERRESTRE

L'orientation retenue, et qui sera précisée dans le cadre de l'exercice 2016, consiste à mettre en place une liaison rapide par voie maritime entre Fort-de-France et Saint-Pierre.

Parallèlement, il s'agira de créer un hub multimodal à Saint-Pierre, à partir duquel une flotte de taxis collectifs pourra irriguer les communes du Nord Caraïbes.

Cette stratégie présente l'avantage d'assurer une desserte efficace du secteur, et par ailleurs, de participer à la réorganisation de la profession des taxis collectifs dans le Nord.

Les prestations réalisées concerneront ainsi des trajets plus courts, avec des rotations plus fréquentes.

Cette orientation vise donc à la fois la mise en place un service de transport performant, basé sur une approche multimodale, et une structuration de la profession des taxis collectifs dans la zone géographique, permettant d'anticiper sur l'impact des mutations à venir dans le domaine des transports.

II.8.5 LA DÉCLINAISON DU VOLET TRANSPORT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MARTINIQUE

Dans le cadre du PADDMA (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique), seront développés la planification des infrastructures de transport et leur priorisation afin d'améliorer l'efficacité des réseaux et des équipements et de favoriser la complémentarité entre les modes de transport.

La coordination des politiques en matière de mobilité constituera également un axe fort des actions à intégrer dans le PADDMA.

II.8.6 LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ADAPTÉES, PARTICIPANT AUX GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS

➤ Extension du TCSP

Les études seront menées concernant les extensions à venir du TCSP vers Schoelcher, Union (Lamentin) et Rivière-Salée.

➤ Terminal de croisière de Saint-Pierre

Dans le cadre de la relance de la croisière en Martinique, la réalisation d'un pôle de croisière à Saint-Pierre est prévue au SAR et au SMVM. La convention de groupement de commandes passée entre la Région et la Ville de Saint-Pierre, prévoit la réalisation de cette action.

En 2016, les actions porteront sur

- la programmation du projet (En cours)
- le montage du dossier d'Évaluation Préalable
- le montage contractuel et juridique pour la mise en œuvre

Ces éléments devraient permettre :

- **Le choix de la structure d'accueil (issu de l'Étude d'Opportunité) pour des Mégaships (paquebots) (>1500 passagers) et les Infrastructures au sol et en mer à réaliser (apponement, douane, parking, bus et taxi...)** ;
- **Le choix d'implantation du site de la structure (issu de l'Étude de Faisabilité)**

➤ Quai minéralier de Saint-Pierre.

Dans le cadre du SAR, avait été retenue la création d'un quai minéralier à l'embouchure de la Rivière Sèche à Saint-Pierre afin de permettre le transport par voie maritime des matériaux de carrière, tant pour les besoins de transport intérieur que pour le développement des exportations par barges vers les îles du Nord de la Caraïbe.

III - Favoriser le développement humain et notamment l'épanouissement de la jeunesse

III.1 EDUCATION

III.1.1 CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'outre-mer, la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) a été mise en place au 1^{er} janvier 2016, se substituant ainsi à la Région et au Département ; à ce titre, la CTM reprend dans leur intégralité les compétences auparavant dévolues à ces deux collectivités pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), notamment en matière :

- D'équipement, fonctionnement, d'accueil, restauration, hébergement et d'entretien général et technique (Code de l'Education article L 213-2 pour le Département et article L 214-6 pour la Région),
- De recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (Code de l'Education article L. 213-2-1 pour le Département et article L.214-6-1 pour la Région),
- D'élaboration de la carte scolaire pour le Département (Code de l'Education article L.213-1) et de la carte régionale des formations professionnelles initiales (Code de l'Education article L.214-13-1)

La CTM se doit donc d'embrasser résolument ces compétences, acte politique visant à marquer son implication dans la construction de la Martinique de demain par l'Education. La définition des OB pour 2016 doit être l'occasion pour la CTM d'affirmer que :

- l'élévation du niveau de formation et d'instruction d'une population a un impact direct sur le lien social.
- l'élévation du niveau de formation et d'instruction de la population améliore nettement la perspective d'insertion professionnelle, y compris et surtout dans un contexte de chômage structurel.

III.1.2 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, les deux collectivités ont voté et notifié aux chefs d'établissements des dotations de fonctionnement et d'équipement pour la mise en œuvre d'un programme comprenant :

- le renforcement de la place du numérique,
- l'amélioration et la modernisation des conditions de vie et d'apprentissage dans les EPL,
- l'amélioration des actions éducatives.

Les orientations 2016 tiennent compte de ce programme et intègrent des propositions complémentaires, inhérentes à la mise en place d'une nouvelle autorité décisionnelle.

Eu égard au contexte, quatre axes d'intervention pourraient être proposés :

- planification scolaire
- modernisation des conditions d'apprentissage,
- prise en charge scolaire et périscolaire des élèves,
- optimisation du partenariat avec les EPL.

Les trois premiers éléments ayant vocation à se retrouver dans le Projet Educatif Territorial dont la CTM devrait lancer l'élaboration en 2016.

➤ I – Planification

Cartes scolaires et des formations initiales :

Il s'agira principalement d'asseoir le rôle de la collectivité en matière de carte scolaire et de territorialisation des formations en y incluant de manière plus forte le secteur agricole et de poser les bases de la réflexion à venir pour le « remodelage » des EPLE, compte tenu de l'évolution des effectifs.

Il conviendra sans nul doute aussi d'actualiser le programme de construction des collèges.

Plans d'hygiène et de sécurité

Au nombre des responsabilités confiées contractuellement aux EPLE dans la mise en œuvre de la restauration scolaire, se trouve le respect de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité alimentaire. Or le constat a été fait de défaillances quant à l'existence et la mise en œuvre des Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS) dans leurs cuisines.

Aussi, la CTM devrait être amenée à centraliser l'élaboration et la mise en place de ces dispositifs. Compte tenu du nombre d'établissements, de l'étendue du champ d'intervention (procédures, formation du personnel, travaux et aménagements des cuisines,..) et des coûts induits, cette opération pourrait faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Il est proposé pour cet exercice 2016, de lancer la première phase consistant en un état des lieux des besoins en PMS, réalisable en interne par le Laboratoire Territorial d'Analyses.

➤ II – Modernisation des conditions d'apprentissage

Objectif « tout numérique »

Cette démarche, non seulement pédagogique mais aussi sociétale, s'impose dans la mesure où la lutte contre la fracture numérique participe à la lutte contre l'exclusion et à l'émergence de citoyens en adéquation avec leur temps.

En effet, le contexte sociétal, les évolutions technologiques et l'omniprésence du numérique dans tous les domaines de la vie, y compris et surtout dans l'environnement professionnel, font de l'appropriation de ces usages une nécessité incontournable, si l'on veut que les jeunes générations soient compétitives sur le marché du travail et contribuer ainsi à leur employabilité.

L'exercice 2016 verrait cette orientation mise en œuvre par :

- Le déploiement des espaces numériques de travail,
- le lancement de l'opération de mise à disposition des collégiens d'outils numériques nomades (ordinateurs portables, tablettes,...), permettant ainsi une nouvelle approche de la pédagogie *interactive et différenciée*,
- la mise à niveau des équipements et des infrastructures informatiques conformément aux préconisations du schéma directeur d'informatisation des collèges lancé en 2015 et qui sera finalisé en 2016.

De même, il conviendrait d'impulser un nouveau souffle dans la mise en œuvre du Schéma d'Informatisation des Lycées SDIL (déploiement haut débit, ENT et maintenance...) et de conforter l'intégration pédagogique des nouvelles technologies.

Modernisation des équipements pédagogiques

Les évolutions profondes et structurantes des champs professionnels nécessitent que les plateaux techniques des filières technologiques et professionnelles accompagnent au plus près les besoins pédagogiques qui en résultent.

➤ III – Prise en charge scolaire et périscolaire

Cette prise en charge comprend non seulement les moyens destinés à favoriser le développement citoyen des élèves mais aussi ceux permettant de renforcer leurs capacités d'apprentissage, pour tenir compte de la diversité des publics. Elle se décompose en actions générales visant l'ensemble des élèves et celles destinées à des publics rencontrant des difficultés.

Actions générales

Apprentissage des langues

Le plan d'action pour promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique assurera un complément aux dispositifs existants, en conformité avec la réalité géographique de la Martinique dans son environnement caribéen.

Ce plan d'action, en plus des différents outils déjà utilisés (laboratoires de langue, séjours linguistiques...) pourrait s'appuyer sur les technologies numériques par le recours à « l'e-twinning », plate-forme en ligne mise en place par la Commission Européenne pour la réalisation de projets de classe avec d'autres établissements en Europe et d'échanges avec plus de 160 000 enseignants.

Cette action serait aussi l'occasion de valoriser l'utilisation du numérique dans l'enseignement des langues vivantes.

Projets d'actions éducatives (PAE)

Dans un souci d'éducation partagée, la CTM devra poursuivre, aux côtés de l'Éducation nationale, une politique d'accompagnement de ce que l'on peut rassembler sous le vocable générique de « Projets d'Actions Educatives » (PAE) initiés par les EPLE.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La CTM doit assurer la restauration scolaire dans 66 EPLE (lycées et collèges confondus), fréquentés par environ 34 000 élèves avec un taux de demi-pensionnaires avoisinant les 70%, soit près de 5 millions de repas servis par an.

On estime à 35 % la quantité de repas préparés non consommés et jetés, soit un gaspillage alimentaire important dans les services de restauration des collèges et lycées.

La lutte contre le gaspillage alimentaire étant une des actions fortes du Plan de Réduction des Déchets pour la Martinique (PRDM) voté en mai 2015, la CTM devra s'engager aux côtés des EPLE afin d'aider les élèves à développer un nouveau rapport au repas lors de la phase prandiale.

L'intégration des préconisations du PRDM aux orientations budgétaires permettra de renforcer leur mise en œuvre avec le concours de l'ensemble de la communauté scolaire.

Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information vise à apprendre à chaque jeune la lecture et le décryptage de l'information comme de l'image reçues dans les médias, sur Internet et les réseaux sociaux ; l'objectif étant de l'aider à reconnaître les sources fiables, aiguïser son esprit critique et se forger une opinion, compétences essentielles pour assumer et exercer aussi pleinement que possible son rôle de citoyen.

L'action de la collectivité consistera à accompagner les établissements par la mise à disposition de modules de formation au décryptage de l'information, l'affectation de moyens dédiés, de supports d'apprentissage et l'aide à la mise en place d'un intranet scolaire.

Organisation de manifestations culturelles et sportives

Il s'agit de la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du monde culturel et sportif et les gestionnaires des structures en vue de décentraliser certaines manifestations et ainsi augmenter l'accessibilité à l'offre culturelle et sportive.

Pourra être envisagée l'organisation pour les établissements de manifestations (spectacles, rencontres avec des artistes, expositions...) dans les structures culturelles de proximité (communales ou autres).

S'agissant des manifestations sportives, des rencontres inter-établissements clôturant le temps d'apprentissage, peuvent être mises en place autour des activités pratiquées. Elles permettraient ainsi aux élèves de démontrer leur savoir acquis durant l'année scolaire (challenges voile moderne et traditionnelle, escrime, jeux aquatiques, kayak...)

Actions spécifiques

Un accent particulier doit être mis sur la lutte contre le décrochage scolaire. En effet, trop d'élèves, ainsi que leur famille, décrochent du système scolaire et entrent dans une spirale de rejet généralisé.

Aussi, eu égard à l'impact social et éducatif de ce phénomène, la plus grande attention doit lui être portée notamment par le renforcement des mesures d'accompagnement scolaire. Cet accompagnement scolaire viserait à éviter que les disparités de situation socio-économiques et de talents n'entraînent inéluctablement de moindres chances de réussite scolaire et d'intégration sociale.

L'intervention de la collectivité se traduirait par l'accompagnement scolaire qui consiste à faire que les disparités de situation socio-économiques et de talents n'entraînent pas inéluctablement de moindres chances de réussite scolaire et d'intégration sociale.

Il se déclinerait comme suit :

Ecole ouverte :

Dispositif consacré aux vacances scolaires, il permet avec l'aide de la CTM, de les organiser autour d'activités de socialisation et d'intégration basées sur la culture, le sport et la découverte.

Médiation par les pairs

La médiation scolaire par les pairs est à développer dès lors qu'elle offre un espace d'écoute et de parole face à des violences mineures et aux incivilités.

Préparation au Diplôme National du Brevet (DNB)

Basée jusqu'ici sur le volontariat, cette mesure permet de fournir aux élèves de 3^{ème} des méthodes et des approches, y compris alternatives, susceptibles de favoriser une meilleure appréhension de l'examen.

Remédiation scolaire

La pause méridienne dans les EPLE est l'occasion d'organiser des activités de remédiation autour d'activités sportives, artistiques, esthétiques ou expressives.

Accueil des élèves en situation de handicap

La CTM, collectivité de solidarité, doit réserver une place significative à l'accueil dans les établissements scolaires des élèves en situation de handicap (élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, motrices ou sensitives). Elle pourrait lancer en leur faveur un véritable « plan territorial école-handicap » qui comporterait 4 volets :

- La poursuite de l'amélioration des conditions matérielles d'accueil de ces élèves,
- Le renforcement du soutien logistique tant en fonctionnement qu'en équipements spécifiques,
- La mise en place d'un volet spécifique du « Plan numérique scolaire », avec des applications adaptées,

- L'incitation à la mise en place de projets éducatifs pluridisciplinaires visant à renforcer l'intégration de ces élèves.

Cette démarche constituerait une avancée remarquable dans la mesure où elle renouvelerait la vision de la comptabilité du handicap avec un cursus scolaire adapté et aidé, qui ouvrirait un champ riche en possibilités d'apprentissage, d'expression et d'épanouissement.

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Les éléments ci-dessus ne remplacent pas l'action de l'Education Nationale mais visent à la compléter, car aucun acteur ne peut se prévaloir d'être en capacité de gérer seul l'ensemble des problématiques liées aux jeunes en général, et aux élèves en particulier.

Le revers en est qu'il existe une multiplicité de dispositifs entraînant des difficultés de visibilité et une perte d'efficacité.

Aussi la CTM pourrait dès l'exercice 2016, initier l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PET), document cadre permettant à l'ensemble des acteurs du champ éducatif de s'accorder pour exercer leurs missions, compétences et responsabilités de manière conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs partagés.

➤ IV – Optimisation du partenariat avec les EPLE

L'optimisation du partenariat avec les EPLE est une nécessité pour la mise en adéquation des possibilités de la CTM et les besoins des établissements.

Elaboration d'une nouvelle convention de partenariat

Cette convention entre les EPLE et la CTM intégrera un dialogue de gestion renforcé couvrant les différents domaines (gestion des logements de fonction, utilisation des locaux scolaires, restauration, gestion des ATEE, sécurité, sport...) et devra rendre plus lisible les relations fonctionnelles et de gestion entre les deux partenaires.

Harmonisation des modalités de calcul des dotations versées aux établissements

Initialement, chaque collectivité (Conseil Régional et Général) a développé une méthode de calcul spécifique aux types d'établissements dont elle avait la charge ; il convient aujourd'hui pour la CTM d'harmoniser ces modalités pour la dotation de fonctionnement. Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été retenue pour l'accompagner dans cette démarche.

Capitalisation des opérations de mutualisation de processus et de moyens déjà engagées

La répartition sur l'ensemble du territoire des 17 unités de production que comptent les établissements publics du second degré constitue un atout pour la collectivité dans l'exercice de sa mission de service public, qui permettra d'apporter une amélioration significative aux services annexes de restauration et d'hébergement.

Par ailleurs, il est nécessaire de renégocier les conditions organisationnelles, financières et juridiques de la mutualisation avec les communes assurant la restauration scolaire pour le compte de la CTM.

Lancement du chantier de refonte de la tarification

Actuellement, il existe presque autant de tarifs que de collèges. Or l'égalité de traitement des usagers impose de tendre vers l'harmonisation des tarifs, à l'instar de ce qui existe en lycées.

La CTM devra se préoccuper de cette problématique. Ce chantier de refonte implique entre autres une réflexion sur la pertinence du maintien de certains fonds de reversement à la collectivité ou des taux en vigueur, ainsi que sur la centralisation des marchés de restauration actuellement lancés individuellement par les établissements.

Cependant, les orientations ne doivent pas exclure l'enseignement privé sous contrat d'association dans le domaine de l'éducation, eu égard à la place importante qu'il tient avec plus de 4 500 élèves ; ce qui justifie pleinement son intégration dans la réflexion sur la carte scolaire. La CTM devra donc lui garantir les dotations réglementaires et prévoir au besoin des dotations relatives à l'utilisation des technologies du numérique.

III.2 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Considéré comme un investissement, l'« enseignement supérieur et la recherche » est au cœur de l'avenir d'un pays, car il garantit la démocratie de demain, construit la société de la connaissance et est un tremplin vers l'insertion professionnelles des jeunes et la promotion professionnelle des salariés en activité ou en quête d'un emploi ou d'une reconversion.

Enjeu essentiel pour un territoire, la politique de la collectivité en matière d'ESR doit incarner un nouveau modèle de développement visant à placer le savoir et l'innovation au centre des dynamiques territoriales, à répondre aux enjeux contemporains de l'environnement et de la compétitivité territoriale, et à l'imposant défi du chômage des jeunes et moins jeunes, en favorisant la reprise d'études.

A ce titre, l'ambition de la CTM est de renforcer l'attractivité du territoire à travers l'offre de formation en enseignement supérieur mais aussi à travers la qualité de la recherche développée, d'en faire un élément clé de compétitivité et de dynamisme, tout autant qu'un facteur privilégié d'insertion professionnelle.

Si la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit comme point majeur la définition d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), il appartiendra à la CTM de le finaliser, de l'enrichir et surtout d'en assurer la mise en œuvre effective et pertinente en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'ESR dont l'Université des Antilles est le principal pivot.

Bien sûr, l'aide au financement des études sera aussi une priorité. La CTM apportera aux jeunes Martiniquais une contribution financière sous forme d'aides non remboursables et de prêts à taux zéro pour leur permettre de financer de manière optimale leurs études supérieures, mais afin de les aider également à améliorer leur conditions de vie notamment en matière de santé dans un premier temps.

Autre évolution majeure, la collectivité entend consacrer désormais une vigilance toute particulière au versement des différentes aides accordées aux étudiants dans des délais raisonnables. En effet, nous devons aujourd'hui nous affranchir de la logique contreproductive de versements trop tardifs pénalisant les bénéficiaires et déniaient souvent toute pertinence au dispositif actuel.

Ainsi, les orientations budgétaires pour 2016 s'articulent autour de deux grands axes se déclinant comme suit :

- Un partenariat renforcé avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie territoriale ambitieuse
- L'amélioration de l'accompagnement et de l'aide aux étudiants

III.2.1 UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AMBITIEUSE

➤ La mise en œuvre de la stratégie territoriale

L'importance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est incontestable. C'est le socle de toute politique publique de développement.

Cependant, le constat en la matière est marqué par :

- Un taux de poursuite vers l'enseignement supérieur plus faible en Martinique qu'en France alors que les taux de réussite au BAC sont bons.
- Une forte proportion de bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans des filières généralistes qu'il convient d'accompagner vers la réussite.
- Des dynamiques démographiques en berne impactant le potentiel étudiant en Martinique, auquel s'ajoute une proportion non négligeable de bacheliers partant étudier ailleurs.
- Des formations universitaires et activités en sciences, sciences expérimentales et de l'ingénieur encore trop peu développées
- Une recherche nécessitant davantage d'appui en termes de montage de projets, de mixité des équipes, de visibilité
- Une Université des Antilles à construire dans un contexte de concurrence accrue entre universités aux plans national et international.

Si ces facteurs sont a priori peu propices au développement de l'ESR, ils peuvent être contrecarrés par la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse dont l'un des défis essentiel consistera, en partenariat étroit avec l'Université des Antilles, l'Académie de Martinique et des partenaires comme le CNAM et l'AFPA, les écoles privées et les socio-professionnels à mieux assurer la réussite des étudiants et le développement de la recherche.

Les orientations prioritaires seraient les suivantes :

Une meilleure adaptation des formations en cohérence avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la Martinique

Faire évoluer la carte des formations en impulsant le développement de nouvelles filières dans des secteurs de pointe (biotechnologies, santé médecine, sciences et sciences de l'ingénieur, agroalimentaire, énergies renouvelables, biodiversité tropicale, écologie marine) et d'innovation technique et socioculturelle ((techniques de l'habitat créole, vivre-ensemble interculturel, économie du vieillissement, etc.).

Une meilleure adaptation des formations au profil des étudiants

L'analyse du profil des étudiants martiniquais est marquée par une proportion plus importante que la moyenne d'étudiants inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecole (CPGE) et les formations courtes professionnalisantes.

Il convient donc de développer des formations ciblées de type IUT, de BTS, alternance, renforcer l'articulation entre ces formations courtes et les licences professionnelles pour permettre des poursuites d'études cohérentes et ciblées des diplômés. De plus, ces types de parcours intégrant l'immersion en entreprise sont de nature à favoriser l'insertion professionnelle.

Corrélativement, le développement de formations sélectives à l'Université des Antilles, en partenariat avec de grandes écoles, pour réussir à attirer les meilleurs bacheliers de l'académie est essentiel.

Un programme d'internationalisation des formations et des stages de professionnalisation

La CTM s'engage à réfléchir et à mettre en œuvre, en lien avec l'Université des Antilles, un important dispositif visant à fixer sur place un nombre croissant d'étudiants, tout en offrant à ces derniers la possibilité d'étudier à l'étranger. Autrement dit, il s'agira pour les futurs bacheliers de s'inscrire à l'Université des Antilles tout en ayant la possibilité d'effectuer des semestres ou années d'études dans le monde entier, avec, à la clé, la possibilité d'en être co-diplômé. Ce dispositif devant favoriser la mobilité et les échanges passe donc par :

- Le développement de la coopération avec les universités françaises et étrangères dans un contexte de mondialisation accélérée en s'appuyant notamment sur la demi-centaine de conventions de partenariat qui lie déjà l'Université des Antilles à des universités caribéennes, américaines et européennes.

- La création des structures nécessaires à une maîtrise effective des langues de l'environnement caribéen, centre de langues notamment proposant des certifications conformes aux attendus européens.

Un développement de cursus davantage en adéquation avec les mutations technologiques et numériques

Il s'agira notamment d'encourager le recours aux technologies numériques et digitales afin de développer la formation à distance (Formation Ouverte A Distance, Massive Open Online Courses...) et ainsi étendre le vivier d'étudiants potentiels au-delà de la Martinique participant ainsi à son rayonnement. Dans cette optique, un soutien aux investissements en équipement et ingénierie sera nécessaire.

S'agissant plus particulièrement de la recherche, elle est principalement représentée par les unités de recherche universitaires et les organismes de recherche publics avec lesquels les relations devront être renforcées afin de :

- Assurer une meilleure coordination des activités de recherche une structuration concertée de la recherche notamment autour d'axes prioritaires (tels que notamment biodiversité et environnement anthropisés, dynamiques des sociétés américano-caribéennes, santé en milieu tropical, économie du vieillissement « silver economy »)
- Développer de nouvelles activités de recherche notamment en sciences expérimentales et de l'ingénieur afin de répondre aux enjeux
- Renforcer les moyens en termes d'équipement, d'appui au montage de projet et diversifier les sources de financement de la recherche
- Favoriser une plus grande mixité des équipes de recherche et une plus large coopération scientifique et technologique niveau Antilles-Guyane et à l'international notamment la Caraïbe
- Assurer à la fois une meilleure visibilité de la recherche et développer les actions de valorisation et de vulgarisation en collaboration avec le Carbet des sciences notamment

Par ailleurs, les initiatives recherche privée encore peu présentes devront être encouragées.

Au-delà, la CTM entend être pleinement associée à l'élaboration du « **contrat de site** » qui liera les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et l'Etat, en veillant notamment à ce que les orientations fixées par la collectivité, en dialogue avec ses divers partenaires, soient prises en compte. L'Université des Antilles en sera le pivot.

➤ **L'accompagnement de l'Université des Antilles**

Le contexte juridique et institutionnel de l'Université sur les Antilles et la Guyane a profondément été modifié. L'université de Guyane a été créée et l'Université des Antilles et de la Guyane a été transformée en Université des Antilles (UA) avec deux pôles distincts autonomes en Guadeloupe et en Martinique.

Aussi, il s'agit pour la CTM d'accompagner cette nouvelle université dans ses projets de développement, visant à la rendre plus attractive, à optimiser la reconnaissance internationale de ses formations, la diffusion et la valorisation de sa recherche par un soutien accru envers ses centres de recherche labellisés, à financer des projets structurants autour d'équipements scientifiques et d'infrastructures, ce qui englobe nécessairement la modernisation de ses campus, au plan numérique notamment.

De plus, avec ses 4500 étudiants, l'Université des Antilles accueille et forme une partie importante de notre jeunesse, laquelle représente les forces vives et l'avenir de la Martinique.

Ce défi à relever avec cette nouvelle Université, et singulièrement sur le pôle Martinique, constitue un enjeu d'autant plus important que la tendance partout ailleurs est au regroupement d'universités en

vue d'atteindre une masse critique intéressante, réaliser des économies d'échelle et favoriser l'excellence et la compétitivité.

Les relations avec l'Université des Antilles devront s'inscrire :

- Dans le cadre d'un plan d'actions stratégiques qui prendra la forme d'une contractualisation pluriannuelle pour favoriser le fonctionnement de l'université et la réalisation d'infrastructures nécessaires à l'accomplissement de ses missions stratégiques avec davantage de lisibilité.
- Dans le cadre de la poursuite de la dynamique d'assainissement et d'une exigence accrue d'exemplarité dans la gestion des fonds publics pour restaurer et maintenir la confiance
- en complémentarité et en cohérence avec la Guadeloupe, avec laquelle une saine émulation doit être entretenue, excluant les divisions et les compétitions mortifères.

➤ **L'accompagnement des autres organismes publics ou de droit privé.**

- Des subventions seront accordées aux organismes et établissements de droit privé dispensant un enseignement supérieur pour la réalisation de projets pédagogiques
- Une participation à la prise en charge des voyages pédagogiques, des séminaires de rentrée et des oraux se déroulant en France pour les élèves des classes préparatoires des concours aux grandes écoles, sera assurée.
- Des aides seront accordées aux autres organismes et associations ayant un lien avec l'enseignement supérieur pour l'organisation de manifestations (colloques, séminaires, salons...)
- Un soutien sera garanti aux actions citoyennes portées par les associations et fédérations étudiantes

III.2.2 L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

➤ **La mise en place d'un règlement transitoire d'aides pour études supérieures**

La CTM accompagne les étudiants dans leur parcours de formation en octroyant des aides pour études supérieures non remboursables, des prêts d'études supérieures, des bourses pour des formations sanitaires et sociales.

En effet, face à une forte évolution du nombre de demandeurs potentiellement éligibles aux dispositifs, au rallongement de la durée des études, aux choix d'orientation, et dans un contexte où près de 3 étudiants sur 4 sont issus de familles aux revenus particulièrement modestes, la Collectivité Territoriale de Martinique entend apporter aux étudiants martiniquais son soutien et contribuer à leur réussite en leur permettant d'accéder aux différentes filières de l'enseignement supérieur.

Un règlement transitoire d'aides pour études supérieures est proposé pour l'année universitaire 2016-2017, mettant en cohérence les dispositifs existants pour répondre au mieux aux besoins et demandes des étudiants. Il aura valeur d'expérimentation des mesures proposées qui feront l'objet d'une évaluation en vue de la conception d'un dispositif plus pérenne et encore mieux ciblé.

➤ **Amélioration de la mise en œuvre et du traitement des dossiers d'aides**

Cette amélioration devra se concrétiser par :

- L'adaptation du logiciel de traitement des dossiers et du site internet
- L'amélioration des délais de versement des aides
- Le regroupement de l'ensemble des services dédiés aux aides aux étudiants avec l'intégration du bureau du recouvrement à l'Espace Etudiants

➤ Le renforcement de l'accompagnement des étudiants

L'optimisation des dispositifs existants

Les filières d'excellence

Afin de viser l'excellence et répondre à la problématique liée à l'égalité des chances des lycéens martiniquais, la Collectivité mettra en place des formations dites d'excellence et accompagnera financièrement les étudiants par le versement d'une aide renouvelable sur l'intégralité de leur parcours. Il conviendra d'encourager le recours à ces dispositifs car les effectifs concernés sont susceptibles d'être augmentés. Il importe en outre d'envisager de nouveaux partenariats encore mieux ciblés et tournés davantage vers notre bassin géographique en lien avec l'Université des Antilles.

Bourse à la mobilité

Les séjours à l'étranger sont des moments privilégiés de découverte d'un nouvel environnement culturel, universitaire, de perfectionnement linguistique, de valorisation du cursus de l'étudiant.

Cependant conformément à notre légitime aspiration à une meilleure intégration dans la Caraïbe, le dispositif de bourse à la mobilité devra être davantage centré sur notre bassin caribéen notamment les Universités des West Indies et de Cuba, et ce, principalement dans le cadre de filières dispensées à l'Université des Antilles proposant des passerelles permettant une immersion dans la Caraïbe et favorisant la co-diplomation...

La barrière de la langue ne devant pas constituer un frein à la mobilité, la collectivité accompagnera la mise en place de stage linguistique préparatoire et tout autre dispositif permettant de mieux appréhender l'apprentissage des langues étrangères

De la bourse doctorale au contrat doctoral

La bourse doctorale est destinée aux étudiants préparant une thèse de doctorat. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste en faveur de la recherche. Cependant, il convient de faire évoluer ce dispositif de bourse de formation doctorale en contrat doctoral. La mise en place de ces contrats va entraîner une participation financière plus importante de la collectivité.

De plus, le recours à l'allocation forfaitaire de recherche devra être amélioré afin d'accompagner la poursuite de travaux de recherches notamment sur des problématiques majeures liées au développement de notre région.

La mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnements

Au-delà des aides financières et conformément à l'ambition de la collectivité pour l'épanouissement de la jeunesse, les étudiants devront être accompagnés dans une plus large globalité prenant en compte leurs conditions de vie, mais aussi l'intégration de l'innovation et de l'entrepreneuriat en vue de stimuler la création d'entreprises en soutien au développement économique de la Martinique.

Accompagnement des PEPITE

Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation pourra être accompagné au sein du Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE), placé sous l'égide de l'Université des Antilles en partenariat avec les acteurs économiques et réseaux associatifs. Les frais d'inscription au Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur seront pris en charge par la collectivité consciente de l'enjeu et des débouchés liés à la création d'entreprise dans un contexte de chômage endémique.

Il s'agit en effet de développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat conformément aux défis à relever dans le cadre du SRESRI visant à développer une véritable société de la connaissance.

Accompagnement prise en charge de frais de mutuelle

La situation sanitaire et sociale des étudiants est un problème majeur et les inégalités face à l'accès aux soins se creusent. Beaucoup d'étudiants ne bénéficient pas, faute de moyens d'une couverture maladie complémentaire et certains sont même obligés de renoncer à des soins pourtant indispensables à leur bonne santé.

En vue d'améliorer leur situation sanitaire et sociale pour un meilleur accès aux soins, la collectivité entend accompagner les étudiants vers la souscription d'une complémentaire santé avec la mise en place du chèque santé.

D'autres dispositifs visant à l'amélioration des conditions de vie et d'étude seront envisagés avec les partenaires dans les domaines du logement, du transport...

III.3 LA POLITIQUE CULTURELLE, OUTIL D'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET D'AFFIRMATION IDENTITAIRE

L'élaboration progressive de notre identité culturelle a été, et continue d'être, un élément fondamental de l'unification et de l'unité du peuple martiniquais. La culture que nous défendons est celle produite par notre peuple et qui permet à ce peuple de s'identifier et de s'approprier de manière consciente et complète son environnement et son pays.

Notre volonté est de mettre sur pied une politique qui consolide notre connaissance de la culture et du patrimoine martiniquais, qui assure la formation de nos artistes, qui permet la diffusion de notre culture, qui favorise l'ouverture et les échanges avec tous les peuples du monde.

Les orientations pour 2016 s'articulent autour des axes suivants :

- 1. Soutenir la création et la recherche, former, promouvoir nos artistes, en Martinique, dans la Caraïbe, en Amérique latine et dans le monde :**
 - mettre en œuvre des dispositifs d'aides et de bourses.
 - soutenir la création et la recherche chorégraphiques contemporaines.
 - soutenir la création et la recherche théâtrales.
 - soutenir la création et la recherche en arts plastiques.
 - soutenir la création et la recherche musicales.
 - encourager la formation initiale et supérieure
- 2. Donner une nouvelle vitalité à la langue créole (recherche, édition, promotion, actions en direction des écoles) :**

A cet effet, nous envisageons la mise sur pied d'un Office pour l'aménagement linguistique dans notre espace créolophone, afin de sortir petit à petit de notre situation de diglossie pour aller vers un véritable bilinguisme.
- 3. Marquer des temps forts de notre histoire**

C'est par la connaissance maîtrisée de l'histoire que les hommes parviennent à dépasser l'idée que c'est la fatalité qui nous gouverne. Pour l'édition 2016 de la commémoration du 22 mai, nous envisageons deux manifestations sur des habitations-sucreries : Fonds Saint-Jacques et La Pagerie.
- 4. Promouvoir la lecture, le livre, le conte et nos traditions orales.**
- 5. Renforcer le rayonnement et l'attractivité de nos musées, centres culturels, bibliothèques et archives :**

La Collectivité de Martinique possède sept musées, deux bibliothèques, deux bâtiments d'archives, des sites de diffusion culturelle à vocation patrimoniale, artistique ou scientifique, des centres et satellites culturels.

Il y a urgence à programmer un certain nombre de travaux qui amélioreront la sécurité et le confort des visiteurs et du personnel.

D'autres actions relèvent de la modernisation de ces outils. Nous envisageons, pour les journées du patrimoine de septembre 2016, l'inauguration des portails numériques des bibliothèques, des musées et de la Banque numérique du Patrimoine martiniquais.

6. **Aider à la production discographique d'artistes porteurs de tradition et d'innovation, dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine.**
7. **Soutenir et développer la production cinématographique et audiovisuelle locale. Contribuer à son rayonnement dans les réseaux de diffusion internationaux.**
8. **Promouvoir la Martinique comme terre d'accueil des productions cinématographiques et audiovisuelles internationales en créant un bureau d'accueil des tournages (BAT).**
9. **lancer un concours sur un emblème et un hymne auxquels le peuple martiniquais s'identifiera**

Les principaux outils sur lesquels la CTM s'appuiera pour mettre en œuvre ces axes sont les dispositifs d'intervention et les structures favorisant la diffusion et le rayonnement culturels (Bibliothèque, musées, EPCC...)

III.3.1 LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET DE SA PROMOTION.

- Bureau d'accueil des tournages
- Soutien aux projets cinématographiques
- Dispositif territorial de projections de film en salles et en plein air
- Aide à l'équipement :
- Acquisition d'œuvres d'art contemporain
- Aide aux projets culturels
- Bourses à la formation culturelle et artistique :
- Manifestations / opérations d'initiative territoriale
- Acquisition d'ouvrages/DVD et autres supports :

III.3.2 LES STRUCTURES PERMETTANT LE RAYONNEMENT DE L'ACTION CULTURELLE

➤ Les musées de la CTM

Les missions du Musée consistent à «conserver, restaurer, enrichir les collections, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion». Les principaux musées gérés par la CTM sont le Musée d'archéologie et de préhistoire, le musée d'histoire et d'ethnographie, l'écomusée, la maison des volcans, la maison de la canne et le musée du père Pinchon.

Il y a **urgence** à mettre en place un certain nombre de travaux qui amélioreront la sécurité et le confort des visiteurs et du personnel. Il y a aussi nécessité de conserver les collections dans des conditions optimales par l'amélioration des réserves existantes.

De manière générale, les axes à renforcer et/ou à développer s'agissant des musées sont les suivants :

1. Poursuivre le chantier des collections et amplifier les actions de post-récolement, de conservation préventive et de numérisation - Cout prévisionnel
2. Attirer un public plus diversifié socio-culturellement

3. Développer la recherche et les partenariats scientifiques
4. Augmenter la visibilité
5. Renforcer les mutualisations et les partenariats inter musées et entre institutions culturelles
6. Assurer le fonctionnement du service et la maintenance des outils et matériels
7. Doter les musées d'un équipement adapté

➤ **Les bibliothèques de la CTM**

Bibliothèque Schoelcher

Dans un contexte de mutations sociales et culturelles, il paraît important que la bibliothèque Schoelcher puisse confirmer son rôle de bibliothèque phare en Martinique et dans la Caraïbe. En outre, afin de s'adapter aux attentes des usagers et de rayonner au-delà de la Caraïbe, la BS doit être en mesure de proposer des contenus et services en ligne.

Par ailleurs, afin de poursuivre ses missions de développement de la lecture et de la culture en Martinique, il est proposé que la Bibliothèque Schoelcher (BS) mette en œuvre en 2016 différentes actions jugées prioritaires :

- Enrichissement des collections à proposer aux usagers
- Conservation, enrichissement et valorisation du patrimoine martiniquais et antillo-guyanais
- Participation au développement de la vie culturelle à Fort-de-France et en Martinique,

La Bibliothèque départementale de Prêt – BDP

Afin de poursuivre ses missions de développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire, la Bibliothèque de Prêt (BdP) prévoit 3 actions qu'elle estime importantes pour 2016.

- Poursuivre l'aide au développement des bibliothèques/médiathèques municipales
- Contribuer à ce que la BDP joue un rôle significatif dans la promotion et la diffusion du livre imprimé, vecteur important de la culture :
- Poursuivre l'intégration de la BdP dans le paysage culturel

Par ailleurs, il convient également de mieux faire connaître aux partenaires et au grand public l'action de la BDP à l'occasion des 50 ans de sa création (1966).

III.3.3 LES SITES DE DIFFUSION CULTURELLE À VOCATION PATRIMONIALE, ARTISTIQUE OU SCIENTIFIQUE

➤ **Le Domaine de la Pagerie**

Les orientations pour 2016 s'articulent autour des axes suivants :

- la mise en sécurité et la mise en valeur du musée et de son environnement proche pour une meilleure attractivité du site et pour l'enrichissement du parcours de visite.
- la poursuite du rétablissement de la confiance avec les agences en comptes pour l'augmentation et la diversification du taux de visiteurs.
- la structuration du travail scientifique avec des experts par le biais de conférences et de productions scientifiques afin de renforcer l'identité du lieu.
- l'ouverture du domaine aux artistes, au monde associatif et aux professionnels de la culture et l'intégration du domaine dans son territoire Sud.
- le renforcement des actions de promotion afin d'agir sur les recettes et de permettre la mise à disposition du lieu selon les critères retenus (nature des manifestations et typologie d'acteurs).
- la poursuite de la coopération culturelle avec Tropiques Atrium (programme Territoires en culture).

- la création d'une offre culturelle, artistique, scientifique et éducative pour tous les publics.

➤ **Le CDST**

Les orientations budgétaires 2016 pour le Centre de Découverte des Sciences de la Terre s'articulent essentiellement autour des dépenses nécessaires pour :

- maintenir la structure en bon état de fonctionnement et de sécurité (maintenance, réparations et améliorations, ...),
- susciter l'intérêt des visiteurs tout au long de l'année en faisant venir au Centre des expositions temporaires dans les salles Newton et Einstein tous les 6 à 8 mois,
- mettre en place un partenariat avec Tropiques Atrium en vue de proposer des événements culturels et cinématographiques dans le Nord-Caraïbe,
- lancer une étude pour l'actualisation de la salle d'exposition permanente « Volcans meurtriers ». Celle-ci date de plus de 10 ans. Elle nécessite une reprise tant de son contenu, qui doit suivre les dernières actualisations réalisées dans le domaine, que de sa présentation, qui doit être mise aux goûts du jour avec l'utilisation d'outils multimédias, de maquettes, afin de la rendre plus interactive ;
- acquérir une exposition sur l'histoire de la radio (collection de postes anciens de M. Dasini),
- poursuivre l'activité de diffusion scientifique et culturelle auprès des publics à travers les rendez-vous habituels du CDST. Ces manifestations sont très attendues du public et présentent l'intérêt d'avoir un faible coût de réalisation.

➤ **Le domaine de Fonds Saint Jacques**

L'orientation principale pour 2016 consiste, compte tenu des difficultés rencontrées au niveau organisationnel et fonctionnel et afin de se conformer à la législation européenne (cf. article 107 du Traité de l'Union Européenne relatif aux aides publiques), de poursuivre la réflexion en vue de rechercher un nouveau cadre juridique devant permettre à cet équipement de répondre efficacement à sa vocation initiale et aux attentes de la population.

III.3.4 LES SATELLITES CULTURELS DE LA CTM

L'orientation de la CTM pour 2016 sera d'allouer à ces établissements les dotations leur permettant de fonctionner et mettre en œuvre leurs programmes d'action. Il s'agit de :

- l'EPCC Tropiques Atrium
- le Campus Caraïbéen des Arts – CCA

III.3.5 LES ARCHIVES

Ces propositions d'orientations pour le budget 2016 s'appuient principalement sur les besoins de continuité du service et de mise en place de la nouvelle organisation de l'administration territoriale, ainsi que sur les missions permanentes des Archives, telles que fixées par la loi (collecter, conserver, classer, communiquer, contrôler).

Les défis de la CTM sont de :

- Améliorer la qualité et la performance du service public
- Simplifier les procédures administratives
- Renforcer l'expertise locale
- Optimiser l'adéquation entre les missions et les moyens
- Assurer la continuité du service public

Les axes retenus sont :

- Assurer la mise en place de la fonction archives dans la collectivité territoriale de Martinique
- Collecter et valoriser le patrimoine archivistique
- Améliorer l'hygiène et la sécurité aux Archives et la conservation des documents
- Consolider l'offre culturelle et les services au public en interdisciplinarité et avec les TIC. Il est proposé que les Archives s'appuient sur la popularité de leurs ressources en ligne et en salle de lecture pour aller à la rencontre de nouveaux publics.
- Poursuivre la coopération régionale. Il s'agit principalement de la reprise du projet MIGAN (acronyme de Memory of the Islands : gateway for archival network), portail d'accès aux ressources archivistiques de la Caraïbe (http://migan.org/index.php/?sf_culture=fr)
- Finaliser la mise en exploitation du site de Didier

III.4 LA POLITIQUE SPORTIVE

Le sport est un facteur important de cohésion sociale. Par les valeurs qu'il véhicule, il dynamise la vie locale et contribue à l'épanouissement de la population et à la lutte contre les exclusions.

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a pour ambition de mener, en partenariat avec le mouvement sportif, une politique d'envergure visant à encourager la pratique sportive pour tous, à travers la pérennisation de l'activité des ligues, comités et associations sportives.

Soucieuse du développement de la pratique sportive des jeunes, comme élément structurant de socialisation, de responsabilisation et de maîtrise de soi, la Collectivité Territoriale de Martinique soutient, notamment la pratique sportive de haut-niveau en s'engageant financièrement, auprès des pôles de plus d'une dizaine de disciplines.

Pour mettre en œuvre cette politique, des équipements sportifs sécurisés et de qualité sont répartis sur l'ensemble du territoire. Leur rénovation, entretien et mise aux normes demeurent un souci constant. Une politique d'investissement volontariste sera déployée pour assurer la maintenance et la mise à niveau de ces infrastructures, compte tenu notamment des changements de normes liés à la sécurité.

La Collectivité Territoriale de Martinique entend aussi mener une action appuyée en faveur des personnes à mobilité réduite et s'assurer de l'adaptabilité et de l'accessibilité des infrastructures sportives à destination de ce public.

Elle œuvre également à la tenue et au succès de manifestations sportives d'envergure sur le territoire et attache une importance particulière au soutien de manifestations populaires et événementielles, prisées du grand public.

Sur la base de ces considérations, il vous est proposé pour l'exercice 2016, des orientations qui traduisent une intervention dans le domaine du sport s'articulant autour de deux principaux axes.

III.4.1 SOUTENIR LES ACTEURS DU SPORT

➤ L'accompagnement des organismes structurants

Ce volet consistera à inciter au développement et à la structuration d'une offre sportive de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire, par un soutien aux différents acteurs de la vie sportive locale.

➤ Les ligues et comités sportifs

La démarche s'inscrit dans une véritable dynamique de partenariat qui sera initiée par la mise en place de contrats d'objectifs pluriannuels.

En concertation avec les disciplines sportives et sur la base d'un projet partagé, plusieurs paramètres seront pris en considération : l'évolution du nombre de licenciés, les résultats sportifs, le rayonnement de la discipline sur le territoire.

➤ Les associations sportives

Espaces d'échanges et de rencontres, les associations sont un des socles de la démocratie locale et de la participation citoyenne, qui contribue au " vivre ensemble ». En permettant l'accès à de nombreuses activités sportives, elles favorisent les solidarités, contribuent à l'insertion et à la formation de chacun, au développement durable, à la préservation de notre patrimoine.

L'action de la collectivité territoriale visera à soutenir le travail effectué par ces structures associatives, en valorisant notamment les actions de proximité permettant la préservation du lien social.

➤ L'aide aux sportifs

L'excellence sportive devrait contribuer à une meilleure lisibilité de la Martinique, dans son environnement géographique immédiat et à l'échelle internationale.

Par ailleurs, l'image des sportifs est un vecteur puissant d'adhésion et leur implication dans les projets de sport et de développement durable est donc essentielle dans l'effort en matière de responsabilité sociétale et environnementale. La Collectivité Territoriale de Martinique soutiendra les sportifs, par le biais de dispositifs, visant les différentes catégories :

- les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle annuelle ;
- les sportifs classés « élite régionale », disposant du potentiel pour le haut niveau
- les autres sportifs martiniquais dynamisant la vie locale ou pratiquant une discipline spécifique

➤ L'aide aux manifestations sportives

Les manifestations sportives génèrent un important flux de populations et constituent également un élément de communication pour le territoire. L'offre sportive pourra être utilisée comme un vecteur de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Martinique, par la consolidation des manifestations sportives récurrentes de qualité et l'incitation à des initiatives nouvelles.

L'accompagnement visera essentiellement à soutenir :

Les disciplines dites classiques, par l'organisation :

- de compétitions sportives d'envergure nationale et internationale, inscrites dans le calendrier officiel des ligues et comités sportifs ;
- d'événements populaires présentant un intérêt régional au regard de la spécificité de la manifestation, du nombre de sportifs présents, du développement de pratiques sportives diversifiées (féminine, sport adapté, handisport, ...)

Les nouvelles pratiques, notamment par un soutien appuyé :

- aux sports de glisse
- au tourisme vert
- au sport d'entreprise

Dans ce contexte, la **labellisation des grandes manifestations sportives (label CTM)** devra faire l'objet, en amont, d'une large concertation avec Collectivité Territoriale de Martinique et satisfaire aux obligations d'un cahier des charges préalablement défini.

➤ La politique d'insertion par le sport

Dans un contexte économique fragilisé, le sport demeure un levier qui peut être utilisé pour lutter contre les différentes formes d'exclusion. Dans ce domaine, la Collectivité Territoriale de Martinique accompagnera les actions du mouvement sportif.

Elle mettra également en œuvre des actions spécifiques, telles que le dispositif d'accueil de mineurs sans hébergement intitulé « Opération Sport Vacances ». Cette manifestation se déroule durant les vacances scolaires du mois de juillet et propose d'offrir à 600 enfants recensés sur tout le territoire, âgés de 7 à 14 ans et issus de familles défavorisées (RSA et assimilés), des activités à visée sportive, éducative et culturelle.

III.4.2 OPTIMISER LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

➤ Rénovation des infrastructures sportives

Les équipements sportifs de la Collectivité Territoriale de Martinique ne répondent plus aux exigences réglementaires, aux normes techniques et environnementales actuelles. Il convient de les adapter et de les mettre en conformité du fait de l'évolution de la réglementation. Certains sites nécessitent, à cet effet, des travaux spécifiques.

- La Piscine Jean BALLY du Carbet
- Le Stade Louis Achille
- Le Stade Desclieux
- L'hippodrome de Carrère
 - Couverture des files d'attente du guichet
 - Protection de la façade sud tribunes
 - Rénovation partielle de la toiture des tribunes
- Le Golf de l'Espérance
 - Confortement des berges le long de la rivière Pagerie. Enrochement et végétalisation des berges ;
 - Réfection de la retenue d'eau ;
 - Remise à niveau globale du parcours golfique et des équipements associés. Travaux réalisés en 2 tranches pour le maintien de l'activité sur le site ;
 - Consultation de travaux en cours pour la rénovation du parcours golfique : greens, fairways, roughs, bunkers ;
 - Acquisition de nouvelles machines d'entretien (tondeuse à greens, tondeuse à fairways, tondeuse à roughs, tondeuse pour départs et tours de greens, râteau à bunkers, tracteur).
 - Acquisition de séries complètes.
 - Réfection des 18 greens
 - Réensemencement du gazon
 - Ré-ensablement et drainage des bunkers

➤ Le soutien aux équipements sportifs structurants

Le développement d'une activité sportive repose sur un maillage d'équipements implantés sur le territoire. Au sein de ce maillage, certains équipements rayonnent au-delà du niveau local, en accueillant des stages d'entraînement de haut niveau, des compétitions. Ces équipements sont donc utiles à l'ensemble du territoire et leur rénovation et construction seront donc appuyées par la Collectivité Territoriale de Martinique

➤ Une optimisation de l'utilisation des équipements scolaires

La collectivité dispose au sein des établissements scolaires d'un parc d'équipements sportifs dont elle assure la gestion, l'entretien et la mise à niveau. Ces infrastructures ne sont généralement pas utilisées en dehors du temps scolaire.

Pour optimiser ces équipements, un partenariat sera développé avec l'institution scolaire pour permettre la mise à disposition de certaines installations au profit des associations et clubs sportifs ne disposant pas des infrastructures nécessaires au développement de leurs activités. Au travers de ces institutions publiques ou associatives, c'est autant d'enfants, de jeunes, d'adultes qui peuvent s'adonner à une pratique physique ou sportive.

III.4.3 L'ORGANISATION DES ASSISES DU SPORT MARTINICAIS : JUIN 2016

Pour la mise en œuvre de sa politique, la Collectivité Territoriale de Martinique s'appuiera sur la tenue, dès le mois de Juin 2016, des **Assises du Sport Martinicais** dont un Comité d'organisation et de suivi est actuellement en train d'être mis en place.

Il s'agira en partenariat avec le mouvement sportif, les autres collectivités territoriales et le secteur privé de proposer des plans d'actions autour des grandes problématiques relatives aux sports, notamment :

- les retombées économiques du sport ;
- le financement du sport ;
- le développement du Sport-Santé ;
- le schéma des équipements sportifs en cohérence avec le PADDMA ;
- la formation aux métiers du sport, par le biais de l'Institut Martinicais du Sport (IMS) ;
- le développement des sports de pleine nature (Sports de glisse, randonnées pédestres et équestres, tourisme sportif...)
- les grandes manifestations sportives labellisées CTM.

III.5 FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE ET APPRENTISSAGE

III.5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

La loi du 5 mars 2014, l'habilitation Orientation Formation Emploi et le plan 500 000 (plan État) marquent le budget 2016.

La formation professionnelle tout au long de la vie est une compétence majeure de la Collectivité Territoriale de Martinique. C'est aussi un levier incontournable du développement économique et de l'emploi, dans la mesure où elle est un des moyens de l'adéquation entre le besoin et la ressource du territoire en termes de compétences.

Il s'agit en effet de participer au développement des compétences et de la qualification des demandeurs d'emploi, des salariés et des agents de la fonction publique.

La Collectivité doit soutenir de nombreuses structures telles que les missions locales, les écoles de la deuxième chance, le RSMA, LADOM, l'AFPA, L'EFPM, dans leur action pour l'insertion durable des publics fragilisés.

Par ailleurs, pour assurer la qualification des jeunes et des adultes, la Collectivité territoriale conçoit des dispositifs de formation conformément aux besoins du territoire.

La Collectivité territoriale va également s'appuyer sur la mobilisation des acteurs du territoire pour la gestion anticipée des compétences, l'accompagnement des secteurs d'activités et des branches professionnelles dans la mise en œuvre de leur politique formation, l'implication des partenaires sociaux par l'action de leur organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA/OPACIF), la sécurisation des parcours professionnels, l'amélioration de la performance des organisations privées et publiques, la mise en œuvre de projets expérimentaux pour accompagner les publics vulnérables.

Le développement de cette stratégie territoriale en matière de formation professionnelle repose sur cinq axes :

Les aides individuelles à la formation

Il s'agit de dispositif d'aides à la formation en faveur des publics divers : demandeurs d'emploi, actifs salariés et actifs non-salariés, agents de la fonction publique

L'allocation de dotations

Il s'agit de l'octroi de dotations annuelles de fonctionnement ou d'investissement pour accompagner des partenaires actifs dans la réinsertion et la professionnalisation des publics fragilisés : l'AFPA, l'EFPMMA, Les Ecoles de la deuxième chance, les missions locales, LADOM, le RSMA, l'AGEFMA.

Les marchés de formation professionnelle

Ces marchés permettent la mise en œuvre d'un programme régional de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes pour accroître leur niveau de qualification et les inscrire dans un parcours visant l'inclusion dans l'emploi

La coopération avec les acteurs

Cette coopération s'établit pas le biais de la signature de conventions de partenariat avec des acteurs cibles sur des projets qui ont pour finalité l'anticipation des mutations technologiques et économiques, -le développement de la performance des organisations en participant à la professionnalisation des salariés, des dirigeants et des agents publiques, l'accompagnement de filière dans le développement de compétences, -la professionnalisation des emplois d'avenir, etc.

L'élaboration des outils prospectifs

➤ **Axe 1- Les aides individuelles à la formation**

A l'origine, le dispositif d'aide individuelle à la formation avait pour objectif, d'accompagner les projets de formation non-inscrits dans les programmes régionaux de formation professionnelle (PRFP).

La réforme des aides individuelles a permis non seulement, de mieux adapter l'offre de formation au besoin des entreprises, mais aussi, de développer la formation préalable à l'emploi et d'optimiser enfin les ressources financières.

Cependant, ces dernières années ont vu ce dispositif se substituer progressivement aux actions collectives, ce qui ne correspond pas à l'esprit des formations individuelles et est clairement sous-optimal en termes d'efficacité des programmes de formation.

L'orientation pour 2016 est donc notamment marquée par une place prépondérante réattribuée aux actions collectives.

S'agissant des aides individuelles, des dispositifs prenant en compte les réalités socioéconomiques et du marché de l'emploi seront proposés.

➤ **Axe 2- L'allocation de dotations**

La Collectivité Territoriale de Martinique accorde, chaque année aux, trois missions locales, trois Ecoles de la deuxième chance, à, l'AFPAM, l'EFPMMA, l'AGEFMA, LADOM, au RSMA une dotation de fonctionnement pour le financement de leur programme annuel d'actions.

Toutefois, il est nécessaire que l'allocation de dotations soit basée sur un contrat d'objectifs et de moyens mesurable et vérifiable.

Cette orientation est indispensable afin de garantir l'efficacité des actions menées.

En effet, si l'investissement de la collectivité territoriale est nécessaire pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle par l'action de ces « centres permanents », il est à noter cependant des dysfonctionnements dans le cadre de l'exécution des conventions de partenariat.

Il est donc proposé de passer d'une convention de partenariat à une convention d'objectifs et de moyens (COM) pour l'allocation de dotations au titre du fonctionnement.

Cette nouvelle mesure permettrait de mieux justifier l'investissement de la collectivité et d'évaluer son action en matière d'insertion sociale et professionnelle « sur le terrain ». Elle permettrait également de définir des modalités d'ajustement des dotations en fonction des résultats escomptés.

Par ailleurs, une évaluation de la politique publique en matière de formation professionnelle est en cours auprès des partenaires.

Enfin, il est nécessaire de redonner à l'Institut Martiniquais des Sports sa mission première de **formation** aux métiers du sport.

➤ **Axe 3- les formations collectives**

Le programme régional de formation professionnelle a un double objectif. Il vise tout d'abord à accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi de longue durée, des seniors, des jeunes sortis du système scolaire de manière prématurée. Il peut également favoriser l'emploi ou le retour à l'emploi.

Par ailleurs, il est le fruit d'une analyse des besoins en main d'œuvre, des remontés des observatoires des OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), des besoins émergents, des grands chantiers régionaux et des Contrats d'Études Prospectives.

Enfin, il permet d'assurer une continuité dans l'acquisition des savoirs et connaissances en proposant une suite de parcours aux bénéficiaires déjà inscrits dans un parcours de formation. Depuis l'année 2012, l'offre de formation reste dans la cohérence des schémas sectoriels tels que tourisme, BTP, Agriculture, environnement, économie sociale et solidaire, artisanat.

Ce programme comprend des actions diplômantes de niveau V au niveau II.

Il conviendra de mettre en place une démarche qualité en vue d'une labélisation. Il est par ailleurs nécessaire de mener des actions fortes de communication sur l'offre de formation (catalogues ou tous supports numériques).

La Collectivité territoriale devra accroître son investissement sur d'autres filières émergentes : le numérique, l'énergie,...

Il conviendrait également de créer plus de souplesse dans l'achat des formations en permettant ainsi de répondre plus régulièrement et de manière plus spontanée à des besoins ponctuels du territoire et des grandes entreprises (EDF, Groupes d'entreprises, EPCI,...).

Enfin, la conception de nouveaux dispositifs à destination des publics en besoin de préqualification serait non seulement une solution dynamique en sortie des Ecoles de la deuxième chance ou du RSMA, mais également un outil pour favoriser la mise en parcours et l'insertion en apprentissage.

Il est proposé de mettre en place pour l'année 2016, un dispositif expérimental pour la formation de jeunes répartis sur tout le territoire, en partenariat avec les trois missions locales et les Centres de Formation d'Apprentis, sur des métiers cibles.

Ce programme viserait la préparation à la formation par alternance sous statut de salarié. Il serait également un moyen pour garantir la réussite des jeunes en apprentissage, diminuer les résiliations, permettre une meilleure préparation à l'acquisition des savoirs et enfin donner les premiers rudiments du métier.

➤ **Axe 4- La coopération avec les acteurs**

La relation avec les acteurs du territoire vise le développement de la performance des entreprises. Il s'agit de développer cette stratégie partenariale.

Il est proposé :

- d'étudier la possibilité de lancer des appels à projets périodiques pour un meilleur pilotage des actions « hors programme »,
- de définir un accompagnement différencié pour les projets inscrits dans les priorités régionales,
- d'accompagner les projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- d'accompagner la structuration des branches sur le territoire avec le concours des services internes, de l'Etat et des partenaires sociaux.

➤ **Axe 5 : L'élaboration des outils prospectifs**

Depuis la loi N°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale le **contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**, est élaboré à chaque mandature en collaboration avec le représentant de l'Etat dans la collectivité, les autorités académiques, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Cet outil stratégique a pour vocation de définir une programmation d'actions de formations initiales et continues dans chaque filière, répondant aux besoins des demandeurs d'emploi, des salariés et des employeurs.

Autres outils prospectifs, les Contrats Etudes Prospectives (CEP) peuvent concerner des secteurs en évolution, en tenant compte des changements technologiques et normatifs.

En effet, afin d'accompagner et d'anticiper les mutations socio-économiques en termes d'employabilité dans une démarche partenariale, grâce à une vision prospective de l'offre de formation, il peut être envisagé d'élaborer un CEP par exemple dans les domaines du numérique, des services à la personne.

III.5.2 L'APPRENTISSAGE

Le développement de l'alternance, particulièrement de l'apprentissage, étant un des objectifs de la Collectivité territoriale de Martinique, il est proposé que cette dernière mène un certain nombre d'actions en faveur de ce mode de formation.

➤ **Les dotations aux CFA**

Il est proposé que la CTM alloue des dotations de fonctionnement aux 4 CFA afin de contribuer à la formation des apprentis. En 2014 on comptabilisait 1 558 apprentis répartis dans les 4 CFA, 1 641 en 2015. Pour mémoire l'objectif visé par le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) était de 4 000 apprentis.

➤ **Le Pass apprentissage**

Le « PASS' APPRENTISSAGE » est une passerelle destinée à favoriser l'entrée des jeunes en contrat d'apprentissage et leur maintien en activité (théorique et pratique) dans de bonnes conditions et jusqu'à l'obtention du diplôme. C'est un outil qui a vocation à pallier les difficultés rencontrées par les CFA et les maîtres d'apprentissage lors de la mise en œuvre des contrats.

➤ **Les Primes aux employeurs d'apprentis**

Cette prime constitue une incitation financière au recrutement d'apprentis. Ce dispositif indispensable au développement de l'apprentissage en Martinique, nécessite la mise en place d'une organisation permettant de garantir la pertinence et l'efficacité des actions menées par la Collectivité.

➤ **Le championnat des métiers et de l'apprentissage**

➤ **La mise à niveau des bâtiments et équipements des CFA**

Ces travaux s'avèrent nécessaires compte tenu de l'état général des bâtiments et des pathologies constatées sur les structures. Ces interventions sont d'autant plus opportunes que les bâtiments font partie du patrimoine de la Collectivité.

Elles permettront aux CFA d'accroître leur capacité d'accueil d'apprentis, mais aussi d'augmenter l'offre de formation, par exemple sur les métiers liés aux nouvelles technologies dans leurs domaines.

IV - Aider et protéger les publics vulnérables

En Martinique, l'examen des indicateurs socio-économiques donne d'emblée la mesure des problématiques auxquelles se trouvent confrontées les institutions et en particulier la Collectivité Territoriale de Martinique en sa qualité de chef de file de l'action sociale.

En effet le contexte général dans lequel la CTM exerce sa mission de solidarité est celui de profondes mutations, dans les modes et les moyens de vie, dans les structures familiales, dans l'éducation, dans les conditions de travail et d'emploi, auxquels viennent s'ajouter des problèmes de logement, de chômage et de violences.

Les effets cumulés de ces mutations se traduisent par des tendances fortes dans les différents domaines d'interventions.

Dans le secteur de l'enfance et de la famille, les placements ont progressé de 13% de 2009 à 2013 plaçant la Martinique dans la strate haute des départements.

S'agissant de l'insertion, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élève aujourd'hui à 40 000, chiffre dont on peut craindre à minima le maintien dans une économie qui reste fragile et se caractérise par un taux de chômage important qui atteint 23% en 2013, supérieur de 10 points à celui de la métropole et qui touche plus particulièrement les jeunes.

Les perspectives d'évolution de l'APA au regard des tendances démographiques annoncées pour la Martinique et des conséquences de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement viennent confirmer le poids grandissant des AIS dans les dépenses à caractère social.

Sur un territoire qui concentre donc un taux de chômage élevé des jeunes, une forte proportion de la population bénéficiaire des minimas sociaux, un nombre conséquent de bénéficiaires du RSA, sur un territoire qui cumule une baisse du nombre des naissances à un vieillissement de la population, la mission de solidarité de la CTM s'en trouve renforcée ce qui n'est pas sans conséquence sur son budget.

Face à ce constat, les objectifs de la CTM dans le domaine de la solidarité pour l'année doivent s'attacher à :

1. Aider les plus démunis à sortir durablement de la précarité

Optimiser les dispositifs d'insertion et mettre en œuvre un pacte territorial d'insertion faisant appel aux partenaires, mobiliser le FSE pour faciliter l'accès aux services publics,

2. Améliorer la qualité des services offerts à la population et aux publics vulnérables en particulier

Moderniser les structures, diversifier l'offre, développer les actions de soutien à la parentalité, renforcer les actions de prévention, lancer la révision de l'ensemble des schémas, optimiser les actions de prévention en matière de santé

3. Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la professionnalisation, l'innovation et la pérennisation de l'offre

Cette démarche exige la mise en place d'un véritable service de l'économie sociale et solidaire

4. Définir un modèle économique pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance, accompagner la professionnalisation du secteur,

5. Construire un projet pour la jeunesse

Lancer en 2016 les travaux visant à élaborer avec les partenaires et à partir d'un diagnostic partagé, un projet pour la jeunesse.

À cet effet, la préparation du Schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille sera actée dès 2016

6. Conforter la présence de la CTM sur des territoires pertinents

Améliorer sur les territoires les conditions d'accueil des usagers et de travail des professionnels pour un service public de proximité et de qualité tout en maintenant et en améliorant la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des demandeurs

Ces orientations trouvent leur traduction dans chacune des politiques publiques.

IV.1 LA SOLIDARITÉ

IV.1.1 PRIORITÉS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Le champ de compétences de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) dans le domaine des interventions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap comporte de nombreux enjeux sociétaux et financiers. Il se caractérise par la gestion d'actions individuelles et collectives qui assurent l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Tout ceci se traduit par une mobilisation importante du budget de la collectivité.

Les projections démographiques sont confirmées et le mécanisme du vieillissement de la population martiniquaise s'accroît. Les classes d'âge de 60 ans et plus, représentent aujourd'hui plus de 20 % de la population, soit 81 176 personnes. En 2030 la proportion sera de 34 %, soit plus de 45 000 personnes. Le vieillissement démographique provoque corrélativement une progression significative des personnes souffrant de pathologies dégénératives telle la maladie d'Alzheimer.

S'agissant du secteur du handicap, on dénombre actuellement plus de 24 000 personnes en situation de handicap, soit 6,6 % de la population.

Ce contexte démographique associé à une précarité financière d'une majorité de ces personnes explique la progression des situations de fragilité au sein de la population et l'importance d'apporter des réponses adaptées à ses nombreuses attentes. Dans cette perspective, les orientations de la CTM en 2016 pourraient s'inscrire dans les axes d'actions suivants.

➤ 1) Réactualisation et modernisation des dispositifs d'intervention pour les adapter aux besoins des usagers

Cette démarche s'inscrit dans les perspectives de lancement des travaux d'élaboration du schéma de l'autonomie et de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

Le schéma de l'autonomie : en 2016, il appartiendra à la CTM de lancer les travaux de rédaction de ce schéma dans la plus large concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs du champ d'intervention en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'ambition est d'intégrer dans un même document, pour les 5 années à venir, l'ensemble des orientations des politiques publiques de la CTM en faveur des populations concernées en mettant l'accent sur la mutualisation des actions communes aux deux secteurs, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes âgées d'une part, et des personnes en situation de handicap d'autre part.

La mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 : les dispositions de cette loi devraient réformer significativement les dispositifs d'intervention dans le champ de l'autonomie.

➤ **2) Réajustement des conditions d'accueil aux besoins d'accessibilité et d'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs proches**

Plusieurs actions sont envisagées dans ce domaine :

- **Accessibilité des locaux** : repenser la configuration des services de la CTM, dédiés aux populations âgées ou en situation de handicap, en privilégiant l'accessibilité de nos bâtiments.
- **Accessibilité aux droits** :
Simplifier les procédures d'attribution des aides et réduire les délais de traitement.
- **Formation du personnel** : former tous les agents en relation avec les personnes vulnérables, à l'accueil spécifique de ces populations, en mobilisant notamment des financements européens.

➤ **3) Diversification et restructuration de l'offre d'hébergement : Petites unités de vie – EHPAD à domicile et cahier des charges labellisé**

Il s'agit notamment d'étudier la pertinence de petites unités de vie, pour répondre le cas échéant, aux attentes répétées des usagers qui souhaitent des types d'hébergement à taille humaine, à proximité des bourgs ou de leurs centres d'intérêt.

Cette action pourrait s'inspirer du dispositif «EHPAD à domicile» qui mobilise un «réseau» d'intervenants sociaux et médico-sociaux autour d'un groupe de bénéficiaires à domicile ou en accueil familial sur un territoire prédéfini. L'étude devrait aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges labellisé qui définira les conditions d'accueil souhaitées par la CTM.

➤ **4) Conforter la vie à domicile en régulant la dépense publique**

La CTM propose aux personnes en situation de perte d'autonomie un éventail de prestations complémentaires destinées à améliorer leurs conditions de vie à domicile : aide ménagère à domicile, téléassistance, portage de repas, APA et PCH.

Compte-tenu de l'augmentation continue du budget alloué à ce poste et de la volonté d'offrir le meilleur service possible aux personnes, il convient de mieux cibler les interventions et d'accentuer le contrôle de l'utilisation et l'effectivité des aides au domicile des bénéficiaires.

Enfin, il conviendra après évaluation, de généraliser le CESU/chèque solidarité (chèque emploi service universel) car cet outil offre encore la meilleure garantie de l'utilisation efficiente des aides allouées grâce au retour des chèques non utilisés et à l'enregistrement préalable des intervenants bénéficiaires. La fiabilité et la simplification du CESU/chèque solidarité seront renforcées encore grâce à la signature en 2016 d'une convention avec l'URSAFF pour la mise en place d'un tiers payant permettant le paiement direct des cotisations sociales induites par le versement de l'APA et de la PCH.

IV.1.2 RENFORCER LES DYNAMIQUES D'INSERTION ET D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

➤ **L'optimisation du dispositif d'allocations**

La CTM assure la gestion avec la Caisse d'allocations familiales, du service de l'allocation aux presque 40 000 bénéficiaires. Les crédits dédiés au service du RSA se sont élevés en 2015 à plus de 213 millions d'euros. Il y a donc un enjeu important à optimiser la mise en œuvre de ce dispositif, d'autant que les indicateurs socio-économiques ne permettent pas d'entrevoir une évolution à la baisse de la dépense.

Cette optimisation passera par :

- L'évaluation des conditions de mise en œuvre de la convention de gestion du RSA avec la CAF : Il s'agira en 2016 de procéder à l'observation et l'évaluation fines des conditions

dans lesquelles la CAF assure pour le compte de la CTM, le service de l'allocation afin d'en tirer les enseignements et d'élaborer les pistes d'évolution du système de gestion actuel.

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan efficace de lutte contre les indus et la fraude
- L'élaboration avec les services de la Paierie d'un plan d'action en matière de créances recouvrables et irrécouvrables

Plus de 14 millions d'euros d'indus de RMI et de RSA sont en attente de recouvrement par la Paierie. Il s'agira de convenir avec celle-ci d'un plan d'action qui, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, devra permettre de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances qui le sont effectivement et de procéder au recouvrement effectif des autres.

➤ **Des actions visant la levée des freins à l'emploi des publics en insertion,**

L'action de la CTM devra contribuer, d'une part, à la mobilisation d'outils de repérage et d'animation des parcours plus performants, d'autre part, au renforcement des dispositifs d'accompagnement et de suivi et enfin à l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité de l'offre d'insertion disponible sur l'ensemble du territoire pour une meilleure efficacité des interventions.

La mobilisation d'outils de repérage et d'animation de parcours

L'objectif est l'adaptation des étapes du parcours aux problématiques des personnes suivies. Ce volet se décline en trois grandes priorités :

- Lutter contre la précarité et la pauvreté,
- Procéder au diagnostic des freins à l'emploi des personnes en situation d'exclusion,
- Améliorer l'ingénierie de parcours d'insertion.

L'accompagnement et le suivi

En 2016, il est proposé qu'un accent particulier soit mis sur la mobilisation d'outils participant activement au renforcement des capacités professionnelles des publics cibles par leur accès à l'activité :

- L'immersion en milieu professionnel
- Mobilisation renforcée et mieux ciblée des contrats aidés
- Améliorer les mises en emploi dans le cadre de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire
- Systématisation de la clause sociale dans les marchés de la CTM, tous domaines d'intervention confondus, et priorité données au recrutement des publics en insertion, cibles de l'offre de service de la CTM
- Mise en œuvre de dispositifs renforcés d'accompagnement des créateurs d'activité
- Mobilisation du réseau notamment des partenaires de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire de la CTM au travers d'une chartre portant engagement à contribuer à l'amélioration des compétences professionnelles des publics en insertion (tutorat, conseil, stage, mises en situation,...).

Sont proposés en 2016 :

- des actions collectives et individuelles
- le co-financement des emplois d'avenir, des CAE et des CDDI prescrits au bénéfice des allocataires du RSA,

L'amélioration de la visibilité et de la lisibilité de l'offre d'insertion

Il s'agit de renforcer la visibilité et la lisibilité du cadre d'intervention des différents acteurs des politiques d'insertion pour en assurer une meilleure coordination et ainsi une plus grande efficacité auprès des publics cibles. Ce volet se décline en trois priorités :

- Promouvoir les politiques et dispositifs d'insertion,

- Animer et coordonner l'offre d'insertion et le développement d'activités d'économie sociale et solidaire, notamment dans les secteurs innovants
- Soutenir la mise en réseau des acteurs des politiques d'insertion.

IV.1.3 LA GESTION DES ÉTABLISSEMENT SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La gestion des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux s'organise au travers de **trois grandes missions** liées entre elles, que sont :

- La procédure d'autorisation de création, d'extension et de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- La tarification des établissements et services autorisés et habilités à l'aide sociale départementale.
- Le contrôle et l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux autorisés.

Cette activité concerne les secteurs de l'Enfance (ENF), la Jeunesse, la Famille, les personnes âgées (PA) et les adultes handicapés (PH).

Il s'agit aujourd'hui d'un panel de **59 établissements et services autorisés**, tous secteurs d'intervention confondus.

➤ Besoins spécifiques des établissements et services tarifés en 2016

Sur le fonctionnement des structures :

Il convient d'encadrer les dépenses annuelles des établissements et services prenant en charge les bénéficiaires de l'aide sociale territoriale et de fixer un **Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses** en fonction des obligations légales et des priorités et orientations en matière d'action sociale de la CTM.

Sur l'investissement nécessaire à leur développement :

Il est proposé d'accompagner les programmes d'investissement des établissements y compris leur réhabilitation, sur les volets suivants :

- l'aide à la construction/reconstruction
- l'aide à l'équipement
- l'aide à la mise aux normes des structures (sécurité électrique, incendie, des locaux, etc.)

IV.2 LA COHÉSION SOCIALE ET FAMILIALE

En Martinique, l'importance des problématiques de précarité liées au contexte économique, le nombre de familles monoparentales et l'écart de plus en plus important entre les jeunes diplômés et les autres contribuent à faire de l'action sociale et médico-sociale un axe fort.

A cet égard, le soutien à la famille, la protection de l'enfance et l'insertion des jeunes demeurent des objectifs prioritaires dont la déclinaison passe par l'amélioration des conditions de travail des professionnels, la formation des familles d'accueil, l'actualisation des besoins sociaux à travers les schémas d'organisation sociale et médico-sociale et l'amélioration de l'organisation de la réponse sociale.

Les principaux objectifs sont :

- l'actualisation des besoins à travers un nouveau schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille pour une adaptation de l'offre médico-sociale
- le développement des actions de prévention
- un ajustement des moyens humains pour répondre aux besoins

IV.3 L'ACTION SOCIALE

Les principales actions en 2016 seront articulées autour des axes opérationnels suivants :

1. **Renforcer la logistique au sein des circonscriptions** et rendre effectif et systématique le parcours social des bénéficiaires du RSA
2. **Redéfinir les secours exceptionnels en projets individuels ou collectifs comme une réponse à la précarité**, pour 2016 il convient de faire converger les secours exceptionnels et les aides allouées au CCAS pour une plus grande cohérence de l'action sociale territoriale.
3. **Renforcer l'action d'urgence sociale grâce au Chèque Accompagnement Personnalisé**,
4. **Piloter la montée en charge de l'accompagnement des personnes vulnérables grâce à la MASP (Mesure d'accompagnement Social Personnalisé)**
5. Concernant le **Fonds d'Aide aux Jeunes**, il convient d'augmenter le nombre d'actions collectives pour favoriser l'insertion professionnelle et l'inscription des projets dans le cadre du FSE.
6. Favoriser le **financement des actions sociales collectives et reconduire l'accompagnement de la Banque Alimentaire**
7. **Une approche rénovée de l'hébergement d'urgence à la Résidence Sociale de Balata**

La nouvelle offre de service de la Résidence Sociale de Balata doit pouvoir intégrer un accompagnement pluridisciplinaire pour répondre à la complexité des situations familiales sur le plan éducatif, social, psychologique et sanitaire. Le nouveau prestataire, l'UDAF sera chargé de mener ce projet en coordination avec la DAS.

IV.3.1 LA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

➤ **Les missions obligatoires**

Les missions obligatoires de la CTM découlent des compétences confiées par la loi visant à rendre opérant l'accès à un logement décent pour tous, dans des conditions économiquement et socialement acceptables.

Aussi, afin de faciliter l'accès et/ ou le maintien dans le logement, la CTM a en charge la gestion et le financement du FSL (Fond de Solidarité Logement), tout comme elle doit assurer le financement tant des dispositions du FRAFU que celui visant l'insertion par le logement des allocataires du RSA au titre des crédits d'insertion.

➤ **Les missions d'initiatives locales**

La Collectivité territoriale de Martinique contribuera, par le biais de sa politique de logement social, à faire en sorte que le droit à valeur constitutionnelle qu'est l'accès à un logement décent pour tous devienne une réalité en Martinique.

L'action de la CTM se fera par la mise en œuvre de dispositifs d'aides tant en investissement qu'en fonctionnement, avec des objectifs détaillés ci-dessous :

- Amélioration de l'habitat en faveur des propriétaires bailleurs
- Amélioration de l'habitat en faveur des propriétaires occupants
- Garanties d'emprunt pour les PLS et logements intermédiaires
- Garanties locatives pour les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS).
- Aides à la réhabilitation des maisons à caractère patrimonial. Aide à la Construction durable (parasismique et para cyclonique).

- Aides au logement HLM : la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) met en place un dispositif d'aide à la construction de logements sociaux et à l'amélioration du cadre de vie dans les cités HLM.

IV.4 LA PRÉVENTION SANITAIRE POUR UNE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

IV.4.1 QUELLE POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ?

➤ Les actions menées par les partenaires

Il s'agit pour la Collectivité Territoriale de Martinique d'apporter sa contribution aux politiques développées dans le cadre d'une stratégie de santé pour les Outre-mer sur les différents axes suivants :

- **Axe 1** : Améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- **Axe 2** : Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques sanitaires ;
- **Axe 3** : Mieux répondre aux besoins de nos concitoyens dans le champ de l'autonomie (vieillesse et handicap) ;
- **Axe 4** : Viser l'excellence et l'efficacité du système de santé en Outre-Mer et répondre aux défis majeurs du 21^{ème} siècle (démographie médicale, nouvelles technologies, enseignement, recherche, innovation) ;
- **Axe 5** : Réduire les inégalités d'accès aux soins (géographiques et financières) et améliorer les prises en charges.

➤ Les actions menées par la CTM

Il est proposé que les orientations budgétaires de la CTM pour l'année 2016 visent plus particulièrement à financer des actions en vue de favoriser la prise en charge, la guérison et/ou le soulagement des malades. Les actions de prévention sont également concernées.

Le volet investissement occupe une place primordiale puisqu'il permet de garantir une augmentation de l'offre de structures, de chambres mais également d'améliorer l'offre de soins. De plus, le levier économique et social résultant de ce type d'opérations est non négligeable.

Dans cette optique, les axes forts du plan d'action de la Collectivité Territoriale de la Martinique pourraient se décliner comme suit :

Implantation d'un cyclotron en Martinique

Cet équipement majeur a pour objectif de permettre un diagnostic précoce des cancers, ce qui augmente considérablement les chances de traitement.

Il s'agit également d'éviter à la population martiniquaise de se déplacer en France hexagonale, tout en développant la coopération régionale autour des questions de santé.

Compte tenu de ces enjeux, la CTM contribuera, notamment par une participation financière à la mise en place d'un cyclotron et d'un Tepsan en Martinique.

Soutien aux organismes œuvrant directement ou indirectement pour la santé publique

La CTM soutiendrait les organismes qui mènent des actions dans le domaine de la santé publique. En fonctionnement, elle financerait les actions ponctuelles d'information, de prévention, de sensibilisation mais également les programmes annuels d'activité de ces organismes. En investissement, il s'agirait de financer diverses opérations visant à augmenter, améliorer l'offre de soin, favoriser une meilleure prise en charge des malades, prévenir certaines maladies chroniques.

Rénovation et construction des structures de santé

L'objectif est l'amélioration des conditions d'accueil des malades dans les hôpitaux grâce au soutien financier apporté à la modernisation ou la reconstruction des structures de santé.

Attention particulière à nos aînés

Cette orientation concerne l'accompagnement des seniors à travers diverses actions :

- Soutien financier à l'investissement des établissements d'hébergement et des associations afin qu'ils renforcent leurs actions en faveur des personnes âgées.
- Modernisation et/ou agrandissement des établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD).

Cette intervention de la CTM pourrait toutefois s'envisager dans une logique plus stratégique et pluriannuelle intégrant entre autres le schéma d'autonomie.

La démoustication

Les actions de démoustication constituent une part importante de la prévention contre les maladies dont le mode de transmission est la pique de moustique. On parle de lutte anti-vectorielle.

Quatre orientations prioritaires sont envisagées s'agissant du Centre de Démoustication et de Recherches Entomologiques (CEDRE) :

- L'amélioration des actions de prévention et de lutte communautaire contre le moustique
- Un séminaire sur l'écologie des moustiques et les questions scientifiques afférentes en partenariat avec l'Université des Antilles.
- L'acquisition et la distribution d'un ouvrage de vulgarisation sur les moustiques et les maladies vectorielles ; cette distribution visera singulièrement les établissements scolaires (collèges et lycées).
- La mise en place du projet de recherches ADULTILAV (financé par l'agence nationale de sécurité au travail et qui porte sur les nouvelles molécules insecticides).

IV.4.2 LA PETITE ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les orientations prioritaires sont les suivantes :

- Soutien financier aux structures d'accueil dont le développement et la pérennité sont intrinsèquement liés à l'activité économique de notre territoire.
- Actions de soutien à la parentalité et l'élaboration d'un projet stratégique en matière de planification familiale

➤ Les Structures d'accueil

Pour les structures privées (micro-crèches et autres types de structures) comme pour les structures publiques, il est proposé de mettre en place un Plan Pluriannuel en fonctionnement (PPF) sur 3 ans.

En 2016, Il est proposé à la Collectivité Territoriale d'accompagner tout particulièrement les structures privées d'accueil des jeunes enfants. En effet, ces structures compensent fortement auprès des familles la faiblesse de l'offre collective proposée par les communes. Pour information, la moitié des structures municipales est concentrée dans la zone de la CACEM (Fort-de-France, Lamentin).

Ce soutien financier aux structures publiques et privées vient en complément de l'aide majoritaire apportée par la CAF. À ce titre le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) de la CAF établi sur la période 2013 à 2017 a pour objectifs :**

- La réduction des inégalités territoriales
- La création de 50 places nouvelles par an soit 200 places sur la période 2013/2017 aussi bien pour l'aide aux structures collectives que pour l'aide à l'offre d'accueil individuel.

La réalisation de ces objectifs tiendra compte des critères d'éligibilité prioritaires qui seront retenus dans deux schémas :

- Le Schéma Martiniquais des Services aux Familles volet Petite Enfance (conduit par la CAF)
- Schéma Petite Enfance, de la jeunesse et de la famille (conduit par la CTM)

Autre accompagnement proposé pour les structures privées :

Pour couvrir le besoin d'aides ponctuelles sollicitées par diverses associations ou entreprises œuvrant dans le champ de la petite enfance, il semble opportun de constituer un dispositif spécifique de renforcement de ces structures indispensables à l'économie sociale et solidaire en Martinique.

Au même titre que les entreprises classiques, elles doivent pouvoir bénéficier d'aides à la création, au paiement de leurs charges sociales, ...

➤ **Ateliers prénataux et de soutien à la parentalité**

Concernant l'activité de Planification familiale portée par le CPIOF, l'orientation proposée pour l'année 2016 consiste en la définition d'une stratégie d'accompagnement pour permettre aux couples et aux jeunes de vivre leur vie d'adulte et de parent. Cette année doit également être mise à profit pour engager la mutualisation nécessaire avec les missions de la PMI et l'ensemble des acteurs de la vie parentale.

IV.5 LE LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES

Laboratoire Départemental d'Analyses doit s'adapter à un contexte d'activité de plus en plus exigeant, à l'évolution de la demande en analyses de l'environnement, notamment dans le contexte de contamination de notre environnement par les pesticides.

Les objectifs prioritaires pour le LTA, pour l'année 2016, sont les suivants :

- Optimiser les méthodes d'analyses : Il s'agit de développer des méthodes d'analyses rapides dans le secteur de Microbiologie alimentaire.
- Renouveler notre accréditation COFRAC:
Conformément au règlement d'accréditation en vigueur, une évaluation de Renouvellement et d'extension doit être réalisée au sein du laboratoire de mars à mai 2016. S'agissant des extensions, elles concernent le paramètre Trichine en parasitologie vétérinaire, et la matrice Eaux minérales et carbogazeuses en Chimie des eaux.
- Déménager le LDA sur le site de la Favorite

V - Augmenter l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire est un élément essentiel à plusieurs titres.

Il participe au développement économique en créant des conditions favorables pour les entreprises locales et en encourageant les initiatives d'investisseurs extérieurs. Il participe également au « mieux-vivre » de la population, ainsi qu'au développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté.

La volonté de la Collectivité dans ce domaine se développe dans ses politiques sectorielles, à travers plusieurs aspects :

- Le développement durable
- L'aménagement du territoire
- Le développement du numérique
- La prévention des risques majeurs

V.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Collectivité Territoriale décline les préceptes du développement durable dans toutes ses politiques sectorielles suivant 3 axes :

- le Plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique
- l'exemplarité de l'institution
- le soutien aux projets et initiatives.

Dans le domaine de l'environnement, ses actions s'articulent autour des thématiques de :

- l'énergie
- la gestion des déchets et l'économie circulaire
- la protection et la valorisation de la biodiversité
- la gestion de l'eau et de l'assainissement

V.1.1 LE VOLET ENVIRONNEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MARTINIQUE

La collectivité a un rôle prépondérant en matière de planification dans le domaine de l'environnement. Le PADDMA a donc pour vocation de compiler et d'afficher dans un unique document les orientations de la CTM.

Il intègre les schémas et plans dont la Collectivité a la charge, avec spécifiquement sur le volet environnement :

- Le Schéma climat air énergie
- Le Schéma de cohérence écologique et les Trames vertes et bleues
- La Stratégie de l'Economie circulaire
- Le Plan déchets.

V.1.2 CTM EXEMPLAIRE

Les orientations stratégiques dans les domaines de gestion de l'énergie, des déchets, de l'assainissement, de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, et du développement de

l'économie circulaire, établies pour la Martinique, devront trouver leurs déclinaisons dans les actions menées au sein et par la Collectivité.

Elle joue en effet un rôle moteur, à la fois en termes d'exemplarité dans son propre fonctionnement, mais surtout en tant qu'acteur économique majeur, notamment par le biais de la commande publique.

V.1.3 ENERGIE

L'énergie est un élément essentiel du développement de notre territoire, elle :

- contribue au bien-être des Martiniquais,
- contribue au développement économique du pays,
- doit contribuer à l'équilibre territorial des bassins d'emplois (actuellement 68% des activités sont concentrées sur le centre de la Martinique).

Cependant, pour couvrir nos besoins en énergie, nous importons chaque année 850.000 tonnes de pétrole brut ce qui représente, pour payer notre facture énergétique, 53 % de nos exportations. **Un tel modèle de développement est insoutenable**, ce d'autant que la production d'Énergie doit aussi limiter fortement ses impacts sur la qualité de l'environnement, notamment par la production de gaz à effet de serre.

La politique énergétique de la CTM découle donc d'une vision à long terme d'un développement intégré du système électrique Martiniquais.

Il ne faut pas céder à la facilité et faire un catalogue de vœux pieux ou de projets sans imaginer les articulations entre eux, leurs réalités économiques, financières et environnementales.

Aussi, les orientations s'appuient sur un impératif de développement d'un système électrique qui profite aussi :

- à l'élaboration de filières pérennes,
- à la création d'emplois locaux,
- à la formation des Martiniquais.

Il nous donc faut allier pragmatisme, réalisme et innovation sans sacrifier à l'ambition d'une vision transversale du développement énergétique et de l'aménagement du territoire.

En effet, l'aménagement du territoire revient schématiquement à la transformation d'un espace naturel en un espace particulier, permettant le développement des activités humaines : les villes, les zones d'activité, les zones touristiques, l'agriculture etc.... La présence d'une source d'énergie stable et de qualité peut changer fondamentalement la donne, en fournissant un moteur au développement et permettre au travail de devenir rentable, et par conséquent durable.

L'accès à l'électricité est ainsi devenu une nécessité vitale, intimement lié au développement urbain et à l'essor de bassins économiques.

La mise en œuvre de ces orientations passe par la définition de programmes et de partenariats avec les acteurs du secteur.

➤ Programme territorial de maîtrise de l'énergie (PTME) avec l'ADEME, le SMEM et EDF

Plutôt que de vouloir se substituer aux autres acteurs, il est impératif pour la CTM de s'appuyer sur les experts du réseau que sont le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) et EDF. C'est l'orientation du Programme Territorial de Maitrise de l'Énergie (PTME 2015-2020) dont les ambitions devraient nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi Transition Énergétique :

- -30% d'économies d'électricité pour le territoire d'ici 2020

- -20% d'économies d'énergie dans les bâtiments d'ici 2020
- +60% de chauffe-eau solaire d'ici 2020

Ce PTME représente un investissement d'au moins 50 millions d'euros d'ici 2020 au travers, notamment, du Contrat de Plan CTM – Etat, des Fonds Européens et des partenariats avec les acteurs EDF et SMEM. Les actions engagées dans ce PTME devraient permettre de développer de nouveaux métiers, de soutenir les formations des jeunes Martiniquais et de développer l'emploi pérenne.

La Collectivité Territoriale, l'ADEME, le SMEM et EDF ont donc décidé d'associer leurs moyens et compétences et s'engagent dans la mise en place d'un programme commun ambitieux et pluriannuel de maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables.

Au travers de cet accord sur la période 2016 à 2020, la CTM, l'ADEME, le SMEM et EDF s'inscrivent dans une démarche partenariale destinée à :

- diminuer la dépendance énergétique du territoire à travers des actions encourageant la Maîtrise de la Demande en Energie :
 - la performance énergétique des bâtiments, privés et publics, en neuf ou en rénovation ;
 - l'efficacité des acteurs économiques
 - l'économie d'énergie au sein des établissements publics.
- le développement des Energies Renouvelables dans le mix énergétique,

La CTM entend mener une politique ambitieuse dans ce domaine à travers, notamment :

 - les projets de géothermie
 - le développement des réseaux de froid sur Fort de France et le Lamentin
 - la mise en œuvre du projet d'Énergie Thermique des Mers (ETM) à Bellefontaine
 - l'accompagnement des éco-quartiers
 - le développement des réseaux intelligents avec stockage d'énergie
 - le développement des recharges solaires pour les véhicules...
- soutenir et accompagner le dispositif de lutte contre la précarité énergétique ;
- accompagner et promouvoir une ingénierie nouvelle ou orientée vers de nouvelles activités (formation, soutien à la création de nouveaux profils d'emploi) :
 - pour permettre l'émergence de nouveaux métiers et emplois,
 - pour renforcer la professionnalisation des prescripteurs existants ;
- soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines de l'énergie et du climat.

➤ **L'Habilitation Energie**

Afin de garantir l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par loi transition énergétique, il convient d'assurer une gouvernance efficace qui tienne compte des spécificités de notre territoire.

Le renouvellement de l'habilitation énergie permettra d'aller au-delà des outils traditionnels de politique énergétique qui ne sont pas toujours en mesure de permettre de répondre aux enjeux actuels locaux. Ainsi en étant habilitée à prendre des dispositions en matière d'énergie, notamment de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, la Martinique sera en mesure de mettre en place un modèle durable de développement local.

➤ **Gouvernance**

Pour mener à bien ces politiques de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, il convient d'une part, de simplifier la gouvernance actuelle et d'autre part, de rationaliser les budgets.

V.1.4 GESTION DES DÉCHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

A l'instar de la politique énergétique, la mise en œuvre des orientations en matière de gestion des déchets est amplifiée par la définition d'un programme partenarial.

➤ Le Programme Territorial de Gestion des Déchets (PTGD)

A travers une démarche d'économie circulaire, la Collectivité et l'ADEME visent à promouvoir des modes de production et de consommation responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement par :

- le soutien à la mise en place de filières de recyclage à haute valeur ajoutée pertinentes en fonction des spécificités économiques de la Martinique,
- le soutien à l'innovation par l'écoconception de biens ou services,
- l'éco-conditionnalité ;
- et le soutien aux réseaux locaux de réparation et réutilisation des produits notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire,
- le soutien à l'animation locale des démarches territoriales d'écologie industrielle et territoriale.

En matière de déchets, afin d'atteindre les objectifs de réduction du volume de déchets ménagers (-7%) d'ici 2020, et de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des volumes (-50%) mis en décharge d'ici 2025, les programmes locaux de prévention et les schémas de planification seront adaptés aux réalités locales.

Enfin, il convient sur la période de poursuivre les investissements structurels, en les accompagnant et en soutenant des contrats d'objectifs déchets avec les acteurs concernés.

➤ Le Plan Déchets

Suite à la loi Notre, la politique de prévention et de gestion des déchets doit être formatée dans un unique plan, regroupant ainsi les anciens plans de prévention et de gestion des déchets dangereux et non dangereux.

Ce document de planification permet :

- de fixer les orientations pour la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets, notamment en agissant en amont dès la fabrication et la distribution des produits
- de hiérarchiser les types de gestion de déchets dangereux,
- de coordonner les actions entreprises par tous les acteurs pour s'assurer de l'élimination des déchets dangereux.

Il s'agit d'un document stratégique majeur car opposable, et permettant le développement des filières alternatives locales en lieu et place du tout export, dans le respect de nos spécificités

➤ La Stratégie Territoriale de l'Economie Circulaire

Avec la loi de transition énergétique vers la croissance verte, la Martinique, du fait de son insularité, dispose d'une véritable opportunité pour la mise en place d'un modèle de développement basé sur l'économie circulaire.

L'économie circulaire propose en effet de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés pour structurer des stratégies efficaces d'utilisation des ressources et de diminution des impacts environnementaux.

Elle consiste à faire évoluer les modèles de production et de consommation, et doit être vue comme une opportunité de création d'activités et d'emplois.

La feuille de route issue de la conférence environnementale de 2013 prévoit par ailleurs que «les [Régions] s'investiront progressivement dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire, intégrées à terme dans les schémas [régionaux] de développement économique».

La lettre de cadrage de 2014 pour la transition écologique du Premier Ministre adressée au Ministre des Outre-Mer prévoit également que le Ministère accompagne les Régions dans l'élaboration de leurs stratégies régionales d'économie circulaire.

➤ **L'Élimination des épaves automobiles**

Depuis 2000, la collectivité régionale a régulièrement lancé des opérations de collecte et de traitement des véhicules abandonnés avec pour objectif parallèle de faire émerger une filière pérenne de traitement de ces VHU. Elle a également par ce biais incité et formé les municipalités sur les « bonnes pratiques » en la matière.

Il est nécessaire de mener des opérations de sensibilisation à destination du grand public et des opérateurs, l'optimisation des filières de traitement des déchets issus de l'automobile et la mise en place de nouvelles filières (plastiques, verres plats...).

V.1.5 PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Collectivité Territoriale devient aujourd'hui le premier propriétaire forestier de la Martinique, grâce aux 11 033 ha de forêts publiques de l'ex-Département en nue et pleine propriété.

Avec la Forêt Domaniale du Littoral (FDL, 1 941 ha de l'État), c'est donc un tiers des forêts publiques qui sera désormais au titre de la compétence transférée « Espaces naturels sensibles » (ENS), protégé, entretenu et valorisé par la Collectivité.

Les 2/3 restants (forêts privées) sont également concernés car traversés par le réseau de sentiers du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Les orientations envisagées sont les suivantes :

- Définition d'un véritable projet de développement durable de territoire pour le patrimoine naturel pour :
 - renforcer la bonne qualité des équipements d'accueil en vue de la labellisation « Forêt d'exception » ;
 - organiser l'activité économique et touristique autour des milieux naturels et du GRM1 (sentiers de Grande Randonnée en Martinique) ;
 - Elaborer la Charte forestière de territoire afin d'établir des partenariats durables entre CTM et acteurs (État, ONF, CL, Parc, CRPM...)
- Soutien aux acteurs de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel

➤ **Les Partenariats**

La politique de la Collectivité en matière de biodiversité se développe avec les principales institutions œuvrant dans ce domaine que sont le Parc Naturel (PNRM), l'Office National des Forêts et le Conservatoire Botanique, en fonction de leurs missions spécifiques et de leurs champs d'action.

Des conventions avec ces partenaires précisent un programme d'actions annuel, ayant pour objectifs :

- L'amélioration de la connaissance scientifique des espèces et milieux naturels
- La protection, la gestion et la valorisation de la faune, de la flore et des espaces naturels (par exemple, mise en place d'aires protégées, entretien et/ou aménagement d'espaces naturels dans le respect des équilibres écologiques).
- La communication, l'information, la sensibilisation et l'éducation du public à la préservation du patrimoine martiniquais.

➤ **Le Schéma régional de cohérence écologique**

D'un point de vue stratégique en matière de préservation de la biodiversité, la CTM élabore son Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), obligation réglementaire, avec pour objectifs de :

- faire de la biodiversité martiniquaise un vecteur de vitalité économique, de formations et d'emplois.
- créer l'observatoire régional de la biodiversité,
- définir les trames vertes et bleues.

➤ **La problématique des sargasses**

En 2014, l'invasion du littoral martiniquais par les algues sargasses a atteint, aussi bien en ampleur qu'en durée, une importance inégalée.

A la suite de ces derniers échouages, un appel à projets et des études de caractérisation du potentiel agronomique des algues ont été lancés en partenariat avec l'Etat. Les orientations envisagées concernent l'amélioration de la prévention, de la collecte ainsi que la valorisation des algues, tenant compte du caractère aléatoire du phénomène.

V.1.6 EAU ET ASSAINISSEMENT

Les enjeux en matière de gestion de la ressource en eau tels que décrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), outils de planification concertée, sont les suivants :

- gérer l'eau comme un bien commun
- lutter contre les pollutions
- changer nos habitudes
- améliorer les connaissances
- maîtriser et prévenir les risques.

La loi Notre du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, transfère la compétence « eau et assainissement » aux EPCI et supprime la clause de compétence générale de la CTM.

Cependant, La Collectivité intervient dans le domaine en tant que contrepartie du programme opérationnel et du contrat de projets CPERD, mais également dans la poursuite des actions visant la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la préservation de la qualité et des milieux aquatiques et humides face aux pollutions anthropiques.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, le décret du 27 janvier 2012 relatif à la performance des réseaux de distribution d'eau potable impose aux gestionnaires des réseaux un rendement de 85%. Pour arriver à ce résultat, les EPCI auront besoin de l'accompagnement de la Collectivité.

Enfin, en ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, le soutien de la Collectivité aux programmes d'investissements prioritaires en assainissement permet de faciliter le cofinancement par l'Etat de grands travaux et la mise aux normes des installations.

Il est donc proposé les axes d'intervention suivants :

- Assurer les besoins en eau potable en quantitatif et sans discontinuité :
 - Favoriser le diagnostic et la mise en conformité des réseaux d'eau potable ;
 - Soutenir le stockage et l'interconnexion ;
 - Développer les ressources alternatives, notamment par la recherche en eaux souterraines.

- Reconquérir la qualité de l'eau par la lutte contre toutes les formes de pollutions :
 - Programme d'investissement prioritaire en assainissement
Lutte contre les pollutions domestiques au niveau de l'assainissement collectif par la réalisation d'investissements prioritaires (création, extension et réhabilitation) pour les stations d'épuration.
 - Gestion des eaux pluviales
L'urbanisation croissante a pour conséquence de rendre la gestion des eaux pluviales nécessaire.

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides
Les rivières et autres milieux aquatiques constituent une richesse patrimoniale et touristique. Leur préservation et leur valorisation s'inscrivent dans un plan régional de restauration et de valorisation des milieux aquatiques et constituent une priorité au titre de l'excellence environnementale.

- Soutenir les démarches de territoires de type contrats de baie et de rivière.

➤ Gestion du domaine public fluvial de la Rivière du Prêcheur

Au titre de l'article L3113-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité a fait jouer son droit de priorité et a sollicité de l'Etat le transfert de la propriété du domaine public fluvial de la Rivière du Prêcheur. Ce transfert est effectif à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une première période expérimentale de 6 ans.

La Collectivité assure donc l'entretien par curage de sédiments et la gestion des matériaux extraits du lit de la Rivière du Prêcheur.

V.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

V.2.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ACTIONS TERRITORIALES ET AIDES AUX COMMUNES

De manière générale, les actions engagées s'appuient sur des thématiques liées au développement durable, issues de la loi de programmation et de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et des dispositions récentes de la loi relative à la transition énergétique.

Les objectifs sont :

- Aménager et Equiper durablement le territoire
- Agir pour le développement du potentiel touristique de la Martinique

L'accompagnement financier de la CTM aux autres collectivités constitue un levier des politiques publiques de relance et de soutien à la commande publique.

A cet effet, les propositions budgétaires concernant les actions territoriales et des aides aux collectivités s'inscrivent dans le cadre de financements croisés s'appuyant sur des dispositifs d'intervention de la CTM et d'autres cofinancements tels le PO FEDER (2014-2020) ou le Contrat de Progrès.

Les actions à entreprendre au titre de cet exercice viseront à accompagner les communes, les établissements de coopération intercommunale (Communautés d'agglomération) et les autres opérateurs intervenant à l'échelon des territoires, dans leurs démarches de projet ;

Les premières réunions de concertation engagées avec les communautés d'agglomérations devraient conduire à l'établissement d'un véritable partenariat avec la Collectivité territoriale de Martinique ; ce partenariat visant à mieux répondre aux enjeux de développement dans le cadre des politiques territoriales à mettre en œuvre afin d'assurer la programmation des équipements structurants, dans une optique de cohésion sociale et de développement durable.

Les actions engagées devront converger vers l'élaboration du futur Plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, le PADDMA.

Une orientation pour 2016 est le lancement des études et autres prestations pour l'élaboration de ce document dont les travaux devraient porter sur des thématiques diverses relevant des domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, l'environnement, l'économie, du tourisme, de l'habitat, la politique de la ville, du transport, de l'énergie, etc...

V.2.2 URBANISME ET RÉGLEMENTATION D'USAGE DU SOL

L'accompagnement de la CTM aux politiques urbaines se traduit par :

- l'analyse et le suivi des documents d'urbanisme (POS – PLU – PLH – SCOT – SAR) ;
- le financement des opérations relevant du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) ;
- le financement d'autres opérations relevant de démarches territoriales.

Les actions programmées pour les études et la mise en place d'équipements entrent dans le cadre d'une stratégie d'aménagement durable du territoire et contribuent également à la mise en œuvre des opérations entreprises au titre de la politique de la ville.

Le FRAFU vise à soutenir la production de logements sur l'île, et particulièrement de logements sociaux, en venant notamment compenser le coût du foncier élevé et en favorisant la densification du bâti (lutte contre l'habitat en mitage). Un effort sera fait afin de maîtriser le foncier pour la construction de logements sociaux. De même l'accompagnement du FRAFU portera également sur la réalisation des équipements de proximité.

Par ailleurs, notre territoire restant soumis aux risques majeurs compte-tenu de son insularité et de son exposition à la quasi-totalité des risques naturels, l'achèvement des chantiers de construction des casernes actuellement en cours reste une priorité dans les besoins de financements.

V.3 DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

V.3.1 INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Le numérique est une chance pour la Martinique. Le défi à relever est de créer les conditions les plus favorables à son développement : infrastructures compétitives, aménagement équilibré au sein du territoire, équipements partagés pour le développement de services, opportunités de marché pour la filière numérique, formations adaptées, financement des projets privés et des jeunes pousses....

Face à ce défi, la Collectivité a engagé depuis plusieurs années une politique numérique globale (infrastructures, usages et services), pilotée par une mission consacrée au numérique :

- la délégation de service public attribuée à Martinique Numérique (MNU), pour une durée de 20 ans, en 2007 pour l'établissement et l'exploitation du réseau de collecte LIANE qui constitue un premier maillon important pour les déploiements Très Haut Débit à venir
- l'aide au déploiement d'un nouveau câble sous marin reliant la Martinique à la Guadeloupe (MCN)
- le plan de resorption des zones blanches du territoire (dans le cadre de la DSP confiée à MNU)
- le schéma Directeur des Usages et Services dans le domaine des TIC

Ces actions constituent un actif important pris en compte dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN).

L'objectif fixé dans le cadre du SDTAN de la Martinique consiste à atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit FTTH d'ici 2022 soit en 6 ans. Parallèlement à cet objectif, la politique de continuité territoriale numérique de Martinique doit permettre une réduction tarifaire des accès internet sur le territoire martiniquais, l'anticipation des besoins d'interconnexion, et l'amélioration de la qualité de service. Tous ces éléments sont des préalables au succès de l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire martiniquais.

La mise en œuvre de cette politique d'aménagement numérique sur le territoire représente un enjeu financier de plus de 200 M€ d'investissement à concéder sur 6 ans que la Collectivité Territoriale de Martinique portera sous sa propre maîtrise d'ouvrage en concertation avec ses partenaires.

Dans le contexte réglementaire et institutionnel en place, le déploiement de ces réseaux d'avenir, en dehors des zones déclarées par les opérateurs privés, passera nécessairement par une initiative publique des collectivités locales, avec l'appui technique et financier de l'État. Ces déploiements de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné représentent un enjeu industriel et financier significatif. Il s'agit pour les collectivités locales de prévoir le déploiement d'une infrastructure de desserte structurante caractérisée par :

- Environ 130 000 prises à construire
- Un investissement public pour la desserte en fibre optique du territoire de plus de 200 M€
- Un réseau de près de 4 500 kilomètres à déployer.

V.3.2 LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE - AUGMENTATION DE LA BANDE PASSANTE DU RÉSEAU RIME

La collectivité déploie, dans la première phase du Schéma d'aménagement numérique du territoire (SDTAN), le Réseau d'interconnexion Martiniquais des écoles (RIME), qui interconnecte l'ensemble des EPLE en très haut débit.

Il s'agit d'une orientation compte tenu de l'incidence de plus en plus grande du numérique dans le domaine éducatif.

V.3.3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFOGRAPHIE ET DE LA TÉLÉGESTION

➤ Consolider et moderniser les Bases de Données et les applications de Géomatique et Télégestion

La conservation du patrimoine est devenue indispensable et passe par la consolidation, la mise à niveau et la pérennisation des bases de données et des outils de Géomatique et de Télégestion. Les bases de données métiers et les outils devront être renforcés et étendus à l'ensemble du patrimoine de la CTM (routes, ouvrages, falaises, bâtiments, etc...).

Il est nécessaire de moderniser les applications et d'en développer de nouvelles répondant aux besoins des opérationnels. Les applications s'appuieront en partie sur la nouvelle infrastructure logicielle et l'entrepôt de données mis en place en 2015. La mobilité des applications (portabilité sur tablettes/smartphones, lorsque nécessaire, sera également privilégiée.

➤ **Pérenniser et consolider les outils de télésurveillance et télégestion des risques naturels - renforcer les activités de maintenance, d'exploitation et de valorisation des données.**

Le réseau d'équipements télégérés (stations météorologiques et hydrométriques, accéléromètres, caméras de vidéosurveillance de zones à risques, houlographes, marégraphes, etc) implanté sur le territoire contribue fortement à l'amélioration de la connaissance ainsi qu'à la surveillance et la prévention des risques naturels.

En 2016, il est proposé de conforter les outils de télégestion, notamment pour répondre aux besoins de surveillance et de gestion du patrimoine de la CTM (instrumentation de nouveaux sites : mise en place de stations hydrométriques au droit des RN pour la surveillance de crues.

V.3.4 STRUCTURATION DE LA FILIÈRE TIC ET AGENCE RÉGIONALE DU NUMÉRIQUE

L'Agence Numérique de Martinique est une association « loi 1901 » fondée e à l'initiative du Conseil Régional de la Martinique et de l'Etat. Elle a pour but de :

- contribuer au développement des usages et services numériques avec une cohérence globale de la stratégie des acteurs,
- participer à la structuration de la filière TIC,
- promouvoir les actions « numériques » auprès des acteurs régionaux, observer les usages numériques sur le territoire.

Cette agence devrait voir le jour en 2017. En attendant qu'elle assure sa mission d'observatoire des usages et services numériques du territoire, une étude préalable cofinancée par l'Etat et la collectivité devrait mettre en place les outils initiaux (indicateurs, site web, etc.) qui supporteront les enquêtes de cette structure.

V.4 GESTION DES RISQUES MAJEURS

La collectivité souhaite faire de la prévention et la gestion des risques majeurs un enjeu prioritaire pour le développement durable de la société martiniquaise. L'objectif est la construction d'un territoire résilient face aux risques majeurs.

Il est proposé d'organiser cette construction suivant 3 axes :

- 1 Améliorer la résilience de l'institution régionale face aux risques majeurs, en réduisant la vulnérabilité des biens et des personnes sous sa responsabilité.
- 2 Contribuer à la construction d'un projet de territoire résilient face aux risques majeurs.
- 3 Renforcer la coopération dans notre bassin géographique et avec l'Union Européenne.

Pour les exercices 2016 et suivants, il s'agit de mettre en place une dynamique active de la prévention et de la gestion des risques, et contribuer au développement d'une économie du risque en Martinique ; l'individu étant au cœur de ces actions. Les orientations proposées se déclinent comme suit :

➤ **Diagnostic territorial de la politique de prévention et de gestion des risques majeurs par la mise en œuvre d'un outil d'orientations stratégiques**

En Martinique, il existe une multiplicité d'acteurs publics et privés, qui œuvrent en matière de prévention et de gestion des risques. Cela se traduit par de nombreuses actions diffuses : études, outils réglementaires, etc. Il est donc nécessaire d'évaluer ces stratégies existantes, par un diagnostic territorial (état des lieux). Cette étude permettra à la CTM de mieux planifier sa capacité à apporter des

réponses efficaces aux nombreuses problématiques locales, notamment à travers un Schéma Régional de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs, afin d'aboutir à des objectifs partagés et définir un plan pluriannuel d'actions de mitigation entre tous les acteurs locaux de la sécurité civile.

➤ **Etudes et Recherches / Développement territorial par l'innovation, la compétitivité, la coopération, par une nouvelle approche plus dynamique que l'existant, trop normatif**

L'objectif est de faire des risques majeurs un atout de notre développement territorial par l'innovation, la compétitivité, la coopération et par une nouvelle approche plus dynamique que celle actuelle trop normative. A cet effet, la Martinique pourrait être pilote, pour la création d'un pôle de compétitivité risques.

Il s'agit également de développer la coopération avec les nombreux partenaires existants (instances nationales, pays de l'AEC, l'OECS, et l'UNESCO etc.), à travers divers domaines : aménagement, prévention, éducation, formation, connaissance des aléas, surveillance, organisation des secours, partage et retour d'expérience, solidarité, gestion de l'information géo-spatiale dans la zone Amérique et mondiale.

➤ **Réduction de la vulnérabilité du bâti public et privé existants au travers du Plan Séisme Antilles**

Pour le bâti privé, il n'existe pas de dispositif conduisant à la réduction de la vulnérabilité parasismique des constructions existantes. Afin de limiter les facteurs de risques pouvant conduire à d'importants dommages humains et matériels, il s'agit de mettre en place un dispositif d'aide aux particuliers pour le renforcement parasismique de leurs constructions.

➤ **Vulgarisation de la culture du risque en interne et en externe**

La collectivité doit s'inscrire dans une démarche de qualité et d'exemplarité en matière de sécurité et de gestion des risques majeurs. A cet effet, il est proposé de vulgariser et pérenniser la culture du risque en interne, afin de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble de son personnel et de ses élus.

En externe, par des temps forts pendant tout l'année, il s'agit de mettre en place des actions de sensibilisation sur les risques majeurs, en direction des scolaires et du grand public : journée régionale des risques majeurs en janvier, séminaires, colloques, le mai de Saint-Pierre ; la semaine Réplik en novembre.

➤ **Accompagnement de structures associatives, d'organismes publics ou privés**

Ces actions visent à informer le public de la réalité des risques majeurs, à le former à la culture du risque et à la résilience, à lui apprendre à anticiper pour mieux prévenir et donc mieux réagir face aux catastrophes. La finalité est la responsabilisation de chaque citoyen face aux risques majeurs.

➤ **Formation des professionnels du bâtiment**

Dans le cadre du plan séisme Antilles 2 (2015-2020), il convient de développer la formation à la construction parasismique des différents corps de métiers, notamment dans les PME et chez les artisans.

La CTM, compétente en matière de formation professionnelle, pourrait assurer ces formations dans le domaine de la construction parasismique. L'État sera sollicité pour les cofinancer, y compris pour la création de nouveaux modules ou la formation des formateurs. Il conviendra par ailleurs d'étudier la création d'un outil de valorisation de ces formations.

VI - Renforcer l'action extérieure pour faire rayonner la Martinique dans le monde

Notre positionnement géopolitique nous inscrit à la fois, de manière naturelle dans la Grande Caraïbe, à la périphérie de l'Europe. Il nous oblige à adopter des stratégies diversifiées pour notre action extérieure.

Ces stratégies se fondent toutes sur la nécessaire valorisation de nos atouts (aussi bien naturels que professionnels) afin d'amoindrir nos contraintes de territoire (insularité, éloignement des grands marchés, forte vulnérabilité face aux risques majeurs...).

Notre stratégie d'ouverture de la Martinique au monde doit se concevoir de façon différenciée, à plusieurs échelles :

- La Caraïbe
- L'Europe
- Le monde

VI.1 RENFORCER NOS LIENS AVEC LA CARAÏBE

Notre engagement pour le développement de la grande Caraïbe sera concrétisé par une participation consolidée aux travaux d'organismes de coopération fonctionnelle et d'intégration en définissant des projets d'intérêts communs et réciproques.

Ainsi, le partenariat avec l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe) et l'OECD (Organisation des Etats de la Caraïbe orientale) sera renforcé. Le processus d'adhésion à la CARICOM et au CARIFORUM sera accéléré. Les échanges avec les organismes techniques en particulier la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), la Caribbean Export Development Agency (l'agence caribéenne pour le développement de l'Export), la PAHO (l'organisation pan américaine de la santé), le CDEMA (Caribbean Disaster Emergency Management), vont être amplifiés.

Pour ce faire, notre représentativité sera affirmée et les moyens d'assurer notre pleine participation seront déployés.

Notre action dans la Caraïbe portera sur des thématiques communes qui valoriseront les atouts et le patrimoine des territoires ciblés, notamment :

- la promotion de la multideestination comme vecteur de développement du transport aérien et du tourisme
- la participation au renforcement de la Grande Caraïbe en tant que zone de tourisme durable
- la création d'un réseau de coopération, d'échanges d'expériences, en vue d'harmoniser les pratiques et créer des outils favorisant la mobilité transcaribéenne
- l'aide à la prise de décision politique en santé publique (protection des populations, interception et contrôle des maladies dans notre environnement géographique)
- le déploiement d'une stratégie de réduction des risques naturels

VI.2 MIEUX NÉGOCIER NOS RAPPORTS AVEC L'EUROPE

Au sein des institutions européennes, notre participation aux forums sur les questions qui touchent au développement durable des îles et des régions ultrapériphériques est essentielle pour mieux influencer sur les politiques communautaires.

Le suivi des relations avec le parlement est également d'importance pour faire valoir nos intérêts spécifiques. Dans cet objectif, nous devons également :

- rénover le partenariat avec les autres Régions ultrapériphériques
- introduire un dialogue constant avec les instances représentatives des pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique).

L'un de nos impératifs sera de négocier avec les instances européennes, la création d'une plateforme réglementaire économique et financière, car l'uniformisation des règles européennes imposées par les exigences du libéralisme international, tend paradoxalement à isoler notre pays autant de sa zone géographique que sur l'échiquier international. La principale conséquence de cet isolement étant le manque d'attractivité économique pour les investissements.

VI.3 MIEUX NOUS POSITIONNER DANS LE MONDE

La Martinique fait partie d'une zone qui possède de nombreux atouts économiques et dont l'intérêt est constamment rappelé.

Nous ne pouvons-nous tenir à l'écart des décisions importantes qui sont prises au niveau international et qui touchent à des enjeux de stabilité, de sécurité et de paix, et surtout de transformation socioéconomique et de développement durable. Ces décisions concernent en particulier les ressources maritimes et la biodiversité.

D'une manière générale, nous devons mieux appréhender la donne internationale et les réseaux d'influence afin de mieux positionner la Martinique dans le contexte global. La perspective sans cesse évoquée, mais constamment reléguée d'une ouverture sur le continent africain doit être mieux analysée pour être enfin concrétisée. Pour exemple, nous observons la densification des échanges entre les pays anglophones de la Caraïbe et des pays tels le Ghana ou le Nigéria. De même, doit nous interpellier et nous intéresser le dynamisme affiché des forums économiques du pacifique et de l'Océan Indien.

Du point de vue des expériences internationales, certaines thématiques stratégiques pour le développement du territoire seront ciblées, en particulier les risques majeurs, le transport, la gestion des déchets, l'ingénierie financière. Nous initierons des relations avec des organismes régionaux et internationaux s'intéressant à ces questions cruciales pour notre développement, tels le forum international SIDS (Small island developing states) et le forum des îles du pacifique.

CONCLUSION

En conclusion, l'objectif de la collectivité régionale consiste, malgré un contexte financier contraint, à privilégier des actions pour protéger les populations exposées tout en accompagnant la dynamique économique et technologique, sans faire l'impasse sur les enjeux environnementaux.

Cette volonté politique se traduira par un maintien du poids des politiques volontaristes dans le budget, et une refonte des cadres d'intervention dans une démarche de performance et de maîtrise financière.

Enfin, l'année 2016 sera également une année décisive pour l'avenir de la Martinique, dans la mesure où un nombre important de schémas et documents de programmation stratégiques seront élaborés.


Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique
 MARIE-JEANNE

ANNEXE I – STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES

A) PREVISION DES RECETTES EN 2016 HORS EMPRUNTS

	BUDGET 2015	HYPOTHESE OB 2016	EVOLUTION 2016/2015 BP/BP
RECETTES FISCALES	520 374 435,00	534 417 800,00	3,55%
Dotations d'investissement - Etat	41 256 632,00	43 272 432,00	4,89%
Subventions, Participations et recouvrements divers	40 287 858,00	30 038 810,00	-25,44%
FEDER	47 532 000,00	17 098 766,00	-64,03%
Emprunts	100 000 000,00		
RECETTES NON FISCALES	354 242 353,00	385 347 889,86	3,51%
1 - RECETTES FISCALES	546 660 247,00	564 316 800,00	3,23%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	67 500 000,00	69 900 000,00	3,56%
Nouvelle fiscalité locale (IFER/CVAE/FNGIR/DCRTP)	49 896 011,00	50 236 717,00	0,68%
Compensation AIS - transfert frais de gestion TFPB + fonds de solidarité	27 200 000,00	27 500 000,00	1,10%
Produit Fiscalité indirecte (Tabac, Droits Mutation, carburant)	191 110 000,00	201 350 000,00	5,36%
Fiscalité Transférée (TICPE et TSCA)	193 700 000,00	198 050 229,00	2,25%
Autres recettes fiscales (Fds péréquation, fiscalité, urbanisme...)	17 254 236,00	17 279 854,00	0,15%
2 - RECETTES NON FISCALES	296 467 438,00	300 108 073,00	1,23%
Dotation globale de fonctionnement	182 093 767,00	174 471 458,00	-4,19%
Dotations générales de Décentralisation - Etat	56 098 385,00	67 528 597,00	
Autres recettes non fiscales	58 275 286,00	58 108 018,00	-0,29%
3 - SUBVENTION GLOBALE FSE	21 116 391,00	21 522 216,36	1,92%
TOTAL DES RECETTES	876 641 574,00	919 872 989,36	3,51%

B) ELEMENTS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

B.1) AP et AE existantes

AP

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-INFRASTRUCTURE DE RESEAU	2012	25 772 714,24	7 213 971,31	6 947 462,34	36 510,41	18 558 742,93	6 910 951,93
AP12D-INFRASTRUCTURE DE COMMUNI	2012	25 122 507,48	265 332,48	265 332,48	29 729,00	24 857 175,00	235 603,48
AP12D-ACQUISITION DE LOGICIELS	2012	14 579 313,70	3 825 250,10	3 509 370,06	9 961,41	10 754 063,60	3 499 408,65
AP12D-INTEGRATION D'APPLICATI	2012	3 990 000,00	2 049 046,72	2 049 046,72	147 488,38	1 940 953,28	1 901 558,34
AP12D-EVOLUTION COEUR DU SI	2012	6 536 188,96	1 252 958,35	1 248 101,54	121 444,33	5 283 230,61	1 126 657,21
AP12D-ACQUISITION INFRAS. STOC	2012	19 041 096,20	672 442,54	672 439,74	54 345,12	18 368 653,66	618 094,62
AP12D-ACQUISITION LOGICIELS GE	2012	18 798 702,09	6 054 148,38	4 238 945,97	504 754,77	12 744 553,71	3 734 191,20
AP12D-MOBILIER	2012	9 961 779,24	2 673 259,40	2 644 861,87	105 127,32	7 288 519,84	2 539 734,55
AP12D-PHOTOCOPIEURS	2012	7 007 416,64	2 100 000,00	2 100 000,00	-	4 907 416,64	2 100 000,00
AP12D-ACQUISITION VEHICULES LE	2012	12 580 395,66	-	-	-	12 580 395,66	-
AP12D-FPH / PART REGION	2015	2 625 000,00	705 000,00	705 000,00	235 000,00	1 920 000,00	470 000,00
AP12D-FPH / PART FEDER	2012	5 215 000,00	3 465 000,00	1 155 000,00	165 000,00	1 750 000,00	990 000,00
AP12D-FGSF / PART REGION	2015	300 000,00	-	-	-	300 000,00	-
AP12D-FGSF/ PART FEDER	2012	700 000,00	-	-	-	700 000,00	-
AP12D-CONSTRUCTION LYCEE DUCOS	2012	9 105 494,02	-	-	-	9 105 494,02	-
AP12D-CONSTRUCTION IRASS	2012	5 812 912,00	-	-	-	5 812 912,00	-
AP12D-ACQUISITION LOGICIELS GE	2012	24 338 373,08	11 481 014,37	9 407 995,59	778 220,45	12 857 358,71	8 629 775,14
AP12D-3-1-2 DYNAMISATION INDUS	2012	163 855 114,85	70 621 965,61	52 250 640,68	3 517 449,03	93 233 149,24	48 733 191,65
AP12D-CONTREPARTIE REGIONALE	2012	222 128 000,92	49 939 792,77	37 822 416,10	4 045 168,66	172 188 208,15	33 777 247,44

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-AIDE A LA CREATION ET EX	2012	38 723 287,82	13 842 430,35	12 679 774,94	1 175 065,84	24 880 857,47	11 504 709,10
AP12D-AIDE A L'EMPLOI	2015	8 711 749,34	-	-	-	8 711 749,34	-
AP12D-AIDE AUX ENTREPRISES EN	2012	19 059 833,80	13 546 683,50	12 335 270,22	1 305 203,00	5 513 150,30	11 030 067,22
AP12D-AUTRES MODALITES AIDES E	2012	16 026 182,48	1 596 364,00	1 596 364,00	164 800,00	14 429 818,48	1 431 564,00
AP12D-COMITE MARTINIQUAIS DU T	2012	149 730 000,00	47 816 545,00	47 816 545,00	6 830 935,00	101 913 455,00	40 985 610,00
AP12D-AVANCE REMBOURSABLE	2012	14 770 000,00	-	-	-	14 770 000,00	-
AP12D-TCSP MARTINIQUE	2012	1 750 804 758,78	1 148 375 388,79	1 049 495 101,97	84 443 069,52	602 429 369,99	965 052 032,45
AP12D-AMENAGEMENT EN TRAVERSE	2012	123 005 183,14	56 775 405,12	53 569 977,02	4 187 529,46	66 229 778,02	49 382 447,56
AP12D-AMENAGEMENT DE CARREFOUR	2012	78 750 408,59	30 989 610,12	29 384 839,12	429 764,22	47 760 798,47	28 955 074,90
AP12D-AMENAGEMENT PAYSAGER OU	2012	34 098 273,58	797 891,64	797 891,64	-	33 300 381,94	797 891,64
AP12D-MODERNISATION ITINERAIRE	2012	300 186 830,30	107 618 811,44	76 966 403,57	3 025 043,66	192 568 018,86	73 941 359,91
AP12D-MISE EN SECURITE ITINEAI	2012	153 684 652,31	7 360 458,49	6 964 451,34	126 730,66	146 324 193,82	6 837 720,68
AP12D-MISE A NIV.VOIRIES/OUVRA	2012	52 677 041,55	50 723 131,48	34 886 319,93	1 806 279,12	1 953 910,07	33 080 040,81
AP12D-MAINTENANCE DU RESEAU RO	2012	571 410 788,34	219 423 903,02	208 000 954,70	14 256 379,16	351 986 885,32	193 744 575,54
AP12D-BATIMENTS DIVERS	2012	102 147 353,28	47 502 573,30	37 379 971,79	2 384 153,16	54 644 779,98	34 995 818,63
AP12D-BATIMENTS ENSEIGNEMENT	2012	38 313 365,23	174 179,88	-	-	38 139 185,35	-
AP12D-BATIMENT FORMATION PROF/	2012	57 569 141,21	14 751 710,05	14 751 710,05	-	42 817 431,16	14 751 710,05
AP12D-CONSTRUCTION LYCEE BELLEF	2012	21 000 000,00	588 392,00	588 384,65	84 054,95	20 411 608,00	504 329,70
AP12D-CONSTRUCTION IRFMSJ	2015	27 488 389,39	1 952 761,09	1 952 761,09	-	25 535 628,30	1 952 761,09
AP12D-CONSTRUCTION POLE UNIVER	2012	139 837 902,75	12 729 147,13	12 698 767,13	5 425,00	127 108 755,62	12 693 342,13
AP12D-DEMOLITION/CONSTRUCTION	2012	639 399 036,43	59 397 990,89	41 797 347,27	2 103 127,43	580 001 045,54	39 694 219,84
AP12D-DEMOLITION/ RECONSTRUC.	2012	206 807 765,15	208 207 765,15	123 553 323,60	8 860 979,10	- 1 400 000,00	114 692 344,50
AP12D-MUSEE PIERRE PINCHON ET	2012	110 905 560,29	37 832 385,64	37 832 385,64	1 903 959,32	73 073 174,65	35 928 426,32

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-CONSTRUCTION ZAE REGIONA	2012	14 606 121,04	2 747 349,36	1 079 318,52	92 371,48	11 858 771,68	986 947,04
AP12D-CONSTRUCTION ZAE REGIONA	2012	55 671 532,63	2 149 292,04	1 548 675,59	71 185,44	53 522 240,59	1 477 490,15
AP12D-CONSTRUCTION MARCHES REG	2012	24 500 000,00	14 000 000,00	147 741,72	-	10 500 000,00	147 741,72
AP12D-RENOVATION BATIMENTS SPO	2015	18 880 189,65	1 882 603,66	1 260 380,24	82 211,97	16 997 585,99	1 178 168,27
AP12D-RENOVATION BATIMENTS DIV	2012	72 410 706,13	18 827 936,82	16 312 816,52	1 386 538,61	53 582 769,31	14 926 277,91
AP12D-RENOVATION BAT. FORMA. P	2012	82 395 211,22	19 533 151,19	15 206 158,31	1 582 317,19	62 862 060,03	13 623 841,12
AP12D-RENOVATION BATIMENTS ENS	2012	343 773 894,38	134 206 897,72	126 862 293,60	9 402 021,56	209 566 996,66	117 460 272,04
AP12D-ENTRETIEN DE BATIMENTS D	2012	41 981 212,63	4 559 276,47	3 564 248,10	297 496,19	37 421 936,16	3 266 751,91
AP12D-ENTRETIEN BAT. FORMATION	2012	37 082 054,66	84 917,77	61 405,75	8 772,25	36 997 136,89	52 633,50
AP12D-ENTRETIEN ETABLISSEMENTS	2012	53 246 395,23	1 843 182,88	1 660 552,95	172 043,39	51 403 212,35	1 488 509,56
AP12D-SECURITE BATIMENTS DIVER	2012	41 778 300,27	5 120 539,69	4 550 596,12	536 180,21	36 657 760,58	4 014 415,91
AP12D-SECURITE BATIMENTS FORMA	2012	32 643 068,57	2 031 227,80	1 769 442,99	165 310,01	30 611 840,77	1 604 132,98
AP12D-SECURITE BATIMENTS ENSEI	2012	44 373 994,07	29 522 088,12	28 174 155,17	3 062 029,43	14 851 905,95	25 112 125,74
AP12D-SECURITE BAT. CULTURE SP	2015	18 304 116,18	162 674,47	162 674,47	-	18 141 441,71	162 674,47
AP12D-MISE EN CONFORMITE ACCES	2012	41 685 011,13	191 883,44	190 127,56	27 112,72	41 493 127,69	163 014,84
AP12D-REDUCTION VULNERABILITE	2012	65 182 905,06	26 462 409,61	24 191 905,78	1 438 015,60	38 720 495,45	22 753 890,18
AP12D-SYSTEME DE RECUPERATION	2015	14 000 000,00	-	-	-	14 000 000,00	-
AP12D-UTILISATION DU POTENTIEL	2012	30 571 304,82	8 352 448,65	8 261 788,15	292 652,94	22 218 856,17	7 969 135,21
AP12D-DSP HAUT DEBIT	2012	22 631 084,00	-	-	-	22 631 084,00	-
AP12D-TRES HAUT DEBIT ET ZONES	2012	34 408 599,12	9 371 311,32	9 356 804,31	1 273 442,60	25 037 287,80	8 083 361,71
AP12D-INNOVATION PART FEDER	2012	20 773 185,44	9 792 291,25	9 737 019,81	1 342 618,25	10 980 894,19	8 394 401,56
AP12D-INNOVATION PART REGION	2012	18 126 441,76	5 738 845,77	4 213 516,30	527 012,83	12 387 595,99	3 686 503,47
AP12D-SERVICES ET USAGES NUMER	2014	6 860 000,00	-	-	-	6 860 000,00	-

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-NUMERIQUE A L'ECOLE	2014	6 300 000,00	-	-	-	6 300 000,00	-
AP12D-INDUSTRIE - DISPOSITIF R	2012	116 012 574,30	11 562 341,77	10 993 694,81	461 615,27	104 450 232,53	10 532 079,54
AP12D-AVANCE REMBOUSABLE	2015	9 198 000,00	560 000,00	560 000,00	40 000,00	8 638 000,00	520 000,00
AP12D-INDUSTRIE - DISPOSITIF R	2012	269 212 457,78	156 708 630,82	102 301 248,35	10 121 883,69	112 503 826,96	92 179 364,66
AP12D-AVANCE REMBOURSABLE	2012	24 146 500,00	-	-	-	24 146 500,00	-
AP12D-INDUSTRIE - PO 1-2-4 AID	2012	125 349 415,59	102 925 974,41	65 545 017,09	3 302 052,05	22 423 441,18	62 242 965,04
AP12D-INDUSTRIE - PO 1-2-4 AID	2012	44 160 240,95	9 357 811,82	9 322 859,91	607 931,00	34 802 429,13	8 714 928,91
AP12D-INDUSTRIE - PO 1-2-5 ACT	2012	17 108 141,96	-	-	-	17 108 141,96	-
AP12D-INDUSTRIE - PO 1-2-5 ACT	2015	7 000 000,00	-	-	-	7 000 000,00	-
AP12D-INDUSTRIE - PO1-2-3 STRU	2015	7 000 000,00	-	-	-	7 000 000,00	-
AP12D-INDUSTRIE - PO1-2-3 STRU	2015	7 000 000,00	-	-	-	7 000 000,00	-
AP12D-MAISON DE L ENTREPRISE	2012	26 159 311,01	789 763,45	789 763,45	-	25 369 547,56	789 763,45
AP12D-EXTENSION DU PORT / CPER	2015	63 000 000,00	24 780 000,00	-	-	38 220 000,00	-
AP12D-ZAE/ PARTICIPATION AU FI	2012	56 700 000,00	-	-	-	56 700 000,00	-
AP12D-ZAE/ CONTRAT DE PROGRES	2015	21 000 000,00	-	-	-	21 000 000,00	-
AP12D-HOTELS / PEPINIERS/ NUR	2015	76 459 970,44	-	-	-	76 459 970,44	-
AP12D-ETUDE AUDIT SATELL/SEM/A	2015	1 400 000,00	-	-	-	1 400 000,00	-
AP12D-ETUDES ZAE	2015	1 750 000,00	-	-	-	1 750 000,00	-
AP12D-ACCOMPAGNEMENT PROJET ST	2015	10 127 061,00	-	-	-	10 127 061,00	-
AP12D-ACCOMPAGNEMENT CONDITION	2015	10 500 000,00	-	-	-	10 500 000,00	-
AP12D-BOOSTERS ENTREPRISE/AIDE	2012	19 080 632,76	23 786 264,81	22 622 245,59	2 448 512,04	- 4 705 632,05	20 173 733,55
AP12D-PARTICIPATION FINANCIERE	2015	17 850 000,00	-	-	-	17 850 000,00	-
AP12D-PHARMACOPEE	2015	5 633 982,27	-	-	-	5 633 982,27	-

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-PLAN DE RELANCE COMMUNE	2012	308 725 163,81	68 060 734,28	68 059 124,28	3 253 201,53	240 664 429,53	64 805 922,75
AP12D-SOUTIEN PRESTAT. CONSEIL	2015	7 747 950,00	-	-	-	7 747 950,00	-
AP12D-TRAVAUX PROPRIETES AGRIC	2015	17 430 000,00	350 000,00	69 903,40	-	17 080 000,00	69 903,40
AP13D-ACQUISITION FONCIER AGRIC	2013	26 860 801,73	2 203 125,05	-	-	24 657 676,68	-
AP12D-SUBV A INVEST ENTREPRIS	2012	130 039 133,07	40 597 468,66	37 448 922,98	2 412 805,06	89 441 664,41	35 036 117,92
AP12D-SUBV A INVESTISSEMENT A	2015	2 117 518,20	-	-	-	2 117 518,20	-
AP12D-PROGRAMME MODERNISATION	2014	14 063 122,64	4 165 000,00	4 165 000,00	416 500,00	9 898 122,64	3 748 500,00
AP12D-SUBV INVESTISSEMENT PECH	2012	43 777 559,07	5 778 804,36	5 262 266,94	305 377,95	37 998 754,71	4 956 888,99
AP12D-INSTALLATION DCP LOUDS	2015	6 122 186,84	472 500,00	472 500,00	-	5 649 686,84	472 500,00
AP12D-CREATION CENTRE APPLICAT	2015	25 146 007,88	-	-	-	25 146 007,88	-
AP12D-ETUDES	2012	6 628 270,32	2 591 550,43	2 519 397,93	140 068,96	4 036 719,89	2 379 328,97
AP12D-KALENDA RACHAT	2012	70 700 000,07	-	-	-	70 700 000,07	-
AP12D-KALENDA PROJET	2015	56 000 000,00	-	-	-	56 000 000,00	-
AP12D-ATTRACTIVITE DU TOURISME	2012	70 707 125,72	9 866 361,12	7 395 759,49	214 844,00	60 840 764,60	7 180 915,49
AP12D-ATTRACTIVITE DU TOURISME	2012	26 771 464,02	-	-	-	26 771 464,02	-
AP13D-SUBVENTIONS COMPLEMENTAI	2015	47 600 000,00	47 600 000,00	23 800 000,00	-	-	23 800 000,00
AP12D-RESEAU IRRIGATION	2015	13 321 000,00	3 120 519,36	3 120 519,36	-	10 200 480,64	3 120 519,36
AP12D-METAMORPHOSE PARTICIPATI	2012	10 332 139,65	452 564,00	452 564,00	30 292,00	9 879 575,65	422 272,00
AP12D-METAMORPHOSE URBAINE	2015	60 573 832,48	311 479,63	311 479,63	20 339,89	60 262 352,85	291 139,74
AP12D-METAMORPHOSE URBAINE/ VI	2012	5 103 000,00	421 267,00	400 636,25	57 233,75	4 681 733,00	343 402,50
AP12D-METAMORPHOSE CULTURELLE/	2014	5 005 000,00	-	-	-	5 005 000,00	-
AP12D-METAMORPHOSE URBAINE/ VI	2015	7 245 000,00	189 000,00	189 000,00	16 200,00	7 056 000,00	172 800,00
AP12D-METAMORPHOSE DU REGARD	2015	6 002 500,00	455 000,00	455 000,00	-	5 547 500,00	455 000,00

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-METAMORPHOSE URBAINE	2015	17 395 000,00	-	-	-	17 395 000,00	-
AP12D-MÉTAMORPHOSE ECONOMIQUES	2015	5 656 000,00	-	-	-	5 656 000,00	-
AP12D-METAMORPHOSES TOURISTIQU	2015	2 870 000,00	-	-	-	2 870 000,00	-
AP12D-RENOUVELLEMENT MODERNISA	2012	74 927 540,80	79 856 916,93	75 567 022,37	4 639 477,52	- 4 929 376,13	70 927 544,85
AP12D-AIDES A L EQUIPEMENT	2014	10 398 227,00	311 780,00	311 780,00	44 540,00	10 086 447,00	267 240,00
AP12D-AIDES A L INVESTISSEMENT	2012	12 853 721,30	-	-	-	12 853 721,30	-
AP12D-POLE UNIVERSITAIRE DE SA	2014	21 000 000,00	5 565 000,00	5 565 000,00	675 750,00	15 435 000,00	4 889 250,00
AP12D-RESTRUCTURATION REHABILI	2015	14 420 000,00	10 080 000,00	-	-	4 340 000,00	-
AP12D-EQUIPEMENT	2012	18 935 000,00	6 790 000,00	6 790 000,00	-	12 145 000,00	6 790 000,00
AP12D-INTERNAT SOCIO EDUCATIF	2012	10 660 734,00	-	-	-	10 660 734,00	-
AP12D-MISE A DISPOSITION DE B	2012	7 000 000,00	-	-	-	7 000 000,00	-
AP12D-MODERNISATION CENTRE HOS	2014	13 994 106,00	-	-	-	13 994 106,00	-
AP12D-STRUCTURES PUBLIQUES DE	2015	14 994 000,00	-	-	-	14 994 000,00	-
AP12D-MODERNISATION MISE AUX N	2012	23 223 886,42	385 000,00	385 000,00	55 000,00	22 838 886,42	330 000,00
AP12D-FONDAT. CAISSE EPARGNE S	2014	13 305 600,00	-	-	-	13 305 600,00	-
AP12D-EHPAD	2012	25 643 077,60	3 249 648,29	3 249 648,29	368 935,47	22 393 429,31	2 880 712,82
AP12D-STRUCTURES PRIVEES DE SA	2012	25 635 791,44	13 434 173,83	10 912 633,83	1 398 767,40	12 201 617,61	9 513 866,43
AP12D-CHU FORT DE FRANCE	2012	97 784 261,40	34 277 574,80	34 277 574,80	483 000,00	63 506 686,60	33 794 574,80
AP12D-SUBVENTION HLM	2012	55 073 368,28	23 543 667,00	23 542 267,00	925 588,60	31 529 701,28	22 616 678,40
AP12D-PR AAH/LES	2015	8 604 262,80	1 152 979,80	1 152 979,80	-	7 451 283,00	1 152 979,80
AP12D-ARCD	2012	43 872 109,75	11 665 937,85	10 671 937,85	1 118 235,55	32 206 171,90	9 553 702,30
AP12D-PLAN DE RELANCE AAH/LES	2012	56 372 072,96	25 659 370,17	24 919 108,97	831 446,20	30 712 702,79	24 087 662,77
AP12D-REHABILITATION FILIERE R	2012	230 008 620,03	176 824 246,69	144 825 536,73	9 215 296,29	53 184 373,34	135 610 240,44

Intitulé	Exercice	API/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-FRAFU	2012	58 690 819,67	33 670 031,22	2 132 753,70	114 144,51	25 020 788,45	2 018 609,19
AP12D-DISPO REHAB AAH	2012	53 738 690,88	21 618 387,21	21 193 029,41	194 028,00	32 120 303,67	20 999 001,41
AP12D-AUTRES OPERATIONS DE LOG	2012	20 434 732,78	-	-	-	20 434 732,78	-
AP12D-EQUIPEMENT	2012	54 097 888,60	505 960,00	505 960,00	64 920,00	53 591 928,60	441 040,00
AP12D-RENOVATION/AMENAGEMENT INS	2012	16 957 660,02	3 520 363,35	3 478 363,35	234 420,00	13 437 296,67	3 243 943,35
AP12D-STADE PIERRE ALIKER	2012	15 400 000,00	-	-	-	15 400 000,00	-
AP12D-EQUIPEMENT	2012	16 546 551,28	280 000,00	280 000,00	40 000,00	16 266 551,28	240 000,00
AP12D-SUBVENTION INVEST ASSOC	2012	36 573 471,20	25 025 821,10	23 333 571,10	1 733 980,02	11 547 650,10	21 599 591,08
AP12D-OPERATIONS ANTERIEURES	2012	23 938 767,09	15 594 166,00	6 836 886,00	500 832,00	8 344 601,09	6 336 054,00
AP12D-SUBVENT INV ASS MATERN	2012	11 850 545,56	2 767 429,28	2 324 516,53	138 323,34	9 083 116,28	2 186 193,19
AP12D-SUBVENTION INVESTISSEMENT	2012	9 867 390,40	169 400,00	158 824,40	12 800,00	9 697 990,40	146 024,40
AP12D-OPERATIONS ANT. SUBV.INV	2015	674 800,00	549 569,72	549 548,72	-	125 230,28	549 548,72
AP12D-PARC NATUREL REGIONAL DE	2012	102 442 219,67	52 080 939,33	46 930 102,52	1 859 034,41	50 361 280,34	45 071 068,11
AP12D-OFFICE NATIONAL DES FORE	2012	20 730 129,00	10 858 528,94	10 610 658,94	1 374 168,42	9 871 600,06	9 236 490,52
AP12D-CONSERVATOIRE BOTANIQUE	2012	7 049 417,55	60 750,90	60 750,90	5 207,22	6 988 666,65	55 543,68
AP12D-ETUDES ET RECHERCHES ENV	2014	22 214 771,46	-	-	-	22 214 771,46	-
AP12D-PARTENARIAT	2012	36 519 277,76	4 660 261,34	3 664 382,54	343 172,39	31 859 016,42	3 321 210,15
AP12D-PROGRAMME REGIONAL GESTI	2012	187 579 032,62	16 467 130,68	16 076 066,93	841 839,90	171 111 901,94	15 234 227,03
AP12D-ENERGIES RENOUVELABLES	2015	48 288 010,96	-	-	-	48 288 010,96	-
AP12D-PRME	2012	52 977 458,45	5 779 005,33	5 779 005,33	11 049,47	47 198 453,12	5 767 955,86
AP12D-AIDE AUX PARTILCILIERIS P	2012	46 817 116,64	20 128 673,11	17 484 466,37	1 240 414,80	26 688 443,53	16 244 051,57
AP12D-REFORME TRANSPORTS/TRANS	2012	33 268 756,78	32 900 000,00	32 900 000,00	4 195 000,00	368 756,78	28 705 000,00
AP12D-REFORME TRANSPORTS/TRANS	2014	97 379 550,10	20 718 666,92	20 718 666,92	2 900 394,26	76 660 883,18	17 818 272,66

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-PARTENARIAT	2012	47 605 928,72	12 659 337,25	4 548 194,00	10 132,00	34 946 591,47	4 538 062,00
AP12D-SYSTEME RECUPERATION EAU	2012	32 679 087,91	26 446 819,56	14 887 389,02	1 728 073,85	6 232 268,35	13 159 315,17
AP12D-PROGRAMME INV. STRATEGIE	2012	68 999 994,56	41 567 239,28	7 616 752,50	-	27 432 755,28	7 616 752,50
AP12D-OPERATIONS INTERET REGIO	2012	205 375 322,81	38 519 830,02	27 197 446,64	294 330,15	166 855 492,79	26 903 116,49
AP12D-OPE.COFINAN.REG/COMMUNE/	2012	95 331 815,39	24 283 828,38	24 268 422,71	1 624 467,18	71 047 987,01	22 643 955,53
AP12D-OPE.CO-FIN.FEDER COMMUNE	2012	211 061 940,60	107 218 283,41	100 592 817,22	6 947 242,74	103 843 657,19	93 645 574,48
AP12D-TERMINAL DE CROISIERE DE	2014	8 845 909,24	2 518 957,63	2 518 957,63	-	6 326 951,61	2 518 957,63
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / AJ	2015	4 470 096,12	-	-	-	4 470 096,12	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / AN	2012	4 828 955,74	-	-	-	4 828 955,74	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / CA	2012	5 272 647,66	237 794,20	237 794,20	33 970,60	5 034 853,46	203 823,60
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / DU	2012	4 971 139,74	-	-	-	4 971 139,74	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / GR	2012	6 578 660,90	-	-	-	6 578 660,90	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / LO	2012	5 261 376,12	210 000,00	210 000,00	-	5 051 376,12	210 000,00
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / MO	2015	7 387 331,28	-	-	-	7 387 331,28	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / PR	2012	4 813 138,82	-	-	-	4 813 138,82	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / RI	2012	5 694 999,66	-	-	-	5 694 999,66	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SA	2015	5 945 275,00	-	-	-	5 945 275,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SA	2015	4 965 169,16	182 154,91	182 154,91	-	4 783 014,25	182 154,91
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SA	2015	5 695 178,58	53 361,00	53 361,00	-	5 641 817,58	53 361,00
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SA	2015	4 563 880,86	-	-	-	4 563 880,86	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / TR	2015	5 906 613,58	-	-	-	5 906 613,58	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / CC	2012	4 466 325,36	503 674,71	503 674,71	-	3 962 650,65	503 674,71
AP12D-ACRC 2011-2012 ET CONTRA	2012	529 768 985,55	408 584 329,72	315 806 138,20	6 572 493,81	121 184 655,83	309 233 644,59

Intitulé	Exercice	API/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-ANCIEN DOSSIERS ACRC	2015	102 980 355,24	30 843 575,56	27 883 035,25	1 646 970,03	72 136 779,68	26 236 065,22
AP12D-PREVENTION, GESTION RI	2014	19 950 000,00	3 574 200,00	109 676,00	600,00	16 375 800,00	109 076,00
AP12D-CONVENTION DEVELOP. CIN	2012	51 680 999,30	21 696 047,45	16 725 242,03	383 372,26	29 984 951,85	16 341 869,77
AP12D-SOUTIEN PROJETS CINEMATO	2012	32 119 378,90	9 976 558,62	9 707 355,70	418 752,56	22 142 820,28	9 288 603,14
AP12D-BUREAU ACCUEIL DES TOURN	2012	9 520 000,00	-	-	-	9 520 000,00	-
AP12D-EQUIPEMENT CULTURE	2012	9 040 056,90	3 742 318,23	3 101 436,38	185 505,63	5 297 738,67	2 915 930,75
AP12D-OPERATION DE RESTAURATIO	2012	4 585 000,00	280 000,00	280 000,00	12 000,00	4 305 000,00	268 000,00
AP12D-OEUVRE ART CONTEMPORAIN	2015	1 470 000,00	135 870,00	72 870,00	10 410,00	1 334 130,00	62 460,00
AP12D-ACHAT	2012	18 397 368,22	631 071,00	625 765,00	35 795,00	17 766 297,22	589 970,00
AP12D-CRM CHEF DE FILE	2015	2 100 000,00	103 671,75	103 671,75	-	1 996 328,25	103 671,75
AP12D-CONTRIBUTION A TIERS	2012	3 927 774,20	406 264,95	323 679,23	46 239,89	3 521 509,25	277 439,34
AP12D-COOPERATION REGIONALE	2015	2 800 000,00	1 798 143,90	-	-	1 001 856,10	-
INVEST MARTINIQUE/INVESTISSEME	2015	-	-	-	-	-	-
AP-INVESTISSEMENT GIP	2015	5 760 000,00	-	-	-	5 760 000,00	-
AP15D-FONCIER AGRICOLE	2015	11 130 000,00	-	-	-	11 130 000,00	-
AP15D-SARGASSES	2015	1 500 000,00	1 462 101,00	824 931,00	60 560,00	37 899,00	764 371,00
AP12D-PARTICIP.REGIONALE ETAT	2015	30 000 000,00	750 000,00	750 000,00	250 000,00	29 250 000,00	500 000,00
AP12D-AIDE EXCEPTIONNELLE/ CON	2015	15 600 000,00	4 272 042,30	255 843,00	-	11 327 957,70	255 843,00
FPMP	2015	600 000,00	-	-	-	600 000,00	-
FIRM	2015	600 000,00	-	-	-	600 000,00	-
FPRM	2015	600 000,00	-	-	-	600 000,00	-
AP12D-FGMP /FEDER	2015	8 259 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00	750 000,00	6 009 000,00	1 500 000,00
AP12D-FGMP /REGION	2015	5 250 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00	1 650 000,00	300 000,00	3 300 000,00

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-PREMIER EQUIPEMENT REFOR	2015	2 610 000,00	-	-	-	2 610 000,00	-
AP12D-SUBVENTION PERSONNE DE D	2015	4 963 050,00	-	-	-	4 963 050,00	-
AP12D-STRUCTURES PRIVEES DE SA	2015	750 000,00	-	-	-	750 000,00	-
AP12D-CREATION MAISON ACCUEIL	2015	1 836 000,00	-	-	-	1 836 000,00	-
EXTENSION MUSEE ETHNOGRAPHIQUE	2015	215 414,40	23 400,00	23 400,00	-	192 014,40	23 400,00
AP12D-HARMONISATION AVEC LE CG	2015	2 700 000,00	-	-	-	2 700 000,00	-
AP12D-LES HORS PR	2015	7 200 000,00	-	-	-	7 200 000,00	-
AP12D-OPERATIONS ANTERIEURES A	2015	3 450 000,00	-	-	-	3 450 000,00	-
AP12D-OPERATIONS ANTERIEURES C	2015	750 000,00	-	-	-	750 000,00	-
RENOVATION BATIMENTS CULTURE	2015	10 781 615,52	-	-	-	10 781 615,52	-
TRVX DIVERS DEVELOP DURABLE BT	2015	150 000,00	-	-	-	150 000,00	-
AP12D-PHOTOVATAIQUE BATIMENT E	2015	15 000 000,00	-	-	-	15 000 000,00	-
AP12D-FILIERE TRAITEMENT DECHE	2015	6 900 000,00	-	-	-	6 900 000,00	-
AP12D-VHU	2015	2 400 000,00	-	-	-	2 400 000,00	-
AP12D-EAT	2015	12 862 567,50	-	-	-	12 862 567,50	-
AP12D-EAT OPERATION NOUV PARTI	2015	4 500 000,00	-	-	-	4 500 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / CA	2015	1 881 000,00	-	-	-	1 881 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / DI	2015	3 004 421,28	391 395,18	391 395,18	123 089,73	2 613 026,10	268 305,45
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / FO	2015	2 592 000,00	-	-	-	2 592 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / FO	2015	12 198 000,00	1 097 632,92	1 097 632,92	182 938,82	11 100 367,08	914 694,10
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / FR	2015	2 312 014,50	-	-	-	2 312 014,50	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / GR	2015	2 492 925,00	-	-	-	2 492 925,00	-
AP12D-PHOTOVOLTAIQUE BATMENT R	2015	6 000 000,00	-	-	-	6 000 000,00	-

Intitulé	Exercice	API/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / LA	2015	2 754 367,08	-	-	-	2 754 367,08	-
AP12D-MAISON DU NUMERIQUE ET D	2015	7 500 000,00	-	-	-	7 500 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / MA	2015	1 651 059,24	-	-	-	1 651 059,24	-
AP12D-LIAISON NORD/SUD PORT	2015	24 000 000,00	-	-	-	24 000 000,00	-
AP12D-CENTRE CARIBEEN DE LA ME	2015	1 200 000,00	-	-	-	1 200 000,00	-
AP12D-ETUDE OCTROI DE MER ET F	2015	1 800 000,00	-	-	-	1 800 000,00	-
AP12D-FINANCEMENT DE LA CHAINE	2015	4 500 000,00	-	-	-	4 500 000,00	-
AP12D-PROJET PILOTE CARAIBES	2015	4 500 000,00	-	-	-	4 500 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / MO	2015	1 962 000,00	-	-	-	1 962 000,00	-
AP12D-POLE DE COMPETITIVITE/PO	2015	48 000 000,00	-	-	-	48 000 000,00	-
AP12D-AVANCE REMBOURSABLE	2015	1 500 000,00	-	-	-	1 500 000,00	-
AP12D-APPEL A PROJET JEUNE ENT	2015	9 000 000,00	-	-	-	9 000 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010/ROB	2015	2 888 526,90	-	-	-	2 888 526,90	-
AP12D-MARCHE AGRICOLE	2015	4 500 000,00	-	-	-	4 500 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SA	2015	1 998 000,00	-	-	-	1 998 000,00	-
AP12D-APPEL A PROJETUNITE DE T	2015	3 300 000,00	-	-	-	3 300 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010/SCHO	2015	2 812 125,00	-	-	-	2 812 125,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / TR	2015	2 252 398,80	-	-	-	2 252 398,80	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / VA	2015	2 130 540,96	-	-	-	2 130 540,96	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / CA	2015	1 371 000,00	-	-	-	1 371 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SI	2015	1 371 000,00	-	-	-	1 371 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / SC	2015	2 241 750,00	-	-	-	2 241 750,00	-
AP12D-CRSD CONTRAT REDYNAMISAT	2015	148 320 000,00	-	-	-	148 320 000,00	-

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AP12D-PATENARIAT	2015	750 000,00	-	-	-	750 000,00	-
AP12D-PCS DE 2 COMMUNES	2015	1 350 000,00	-	-	-	1 350 000,00	-
AP12D-ACHAT OEUVRES ART	2015	1 500 000,00	-	-	-	1 500 000,00	-
AP12D-REMBOURSEMENT PARTS EGAL	2015	23 999,94	-	-	-	23 999,94	-
AP12D-CONTRIBUTION A TIERS	2015	3 292,98	-	-	-	3 292,98	-
AP12D-COMMUNICATION	2015	-	-	-	-	-	-
AP12D-LEYRITZ	2015	16 989 000,00	-	-	-	16 989 000,00	-
AP12D-LEYRITZ PROJET	2015	3 000 000,00	-	-	-	3 000 000,00	-
AP12D-CONSTRUCTION INTERNAT EX	2015	1 500 000,00	-	-	-	1 500 000,00	-
AP12D-METAMORPHOSE PARTICIPATI	2015	600 000,00	-	-	-	600 000,00	-
AP12D-PROGRAMME ACRC 2010 / CA	2015	1 371 000,00	-	-	-	1 371 000,00	-
AP12D-METAMORPHOSE CULTURELLE	2015	1 980 000,00	20 400,00	20 400,00	4 080,00	1 959 600,00	16 320,00
ACRC 2014/2015/2016 ET CONTRAC	2015	120 000 000,00	-	-	-	120 000 000,00	-
AP15D-CYCLOTON	2015	77 640 000,00	77 040 000,00	77 040 000,00	-	600 000,00	77 040 000,00
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	2 399 754 684,00	-	-	-	2 399 754 684,00	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	2 439 000 000,00	-	-	-	2 439 000 000,00	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	95 904 000,00	-	-	-	95 904 000,00	-
Somme :		17 226 121 801,86	4 546 590 881,83	3 756 981 162,66	246 981 677,16	12 679 530 920,03	3 509 999 485,50

AE

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AE12D-MISE EN PLACE COLLECT.TE	2012	38 355 904,58	14 455 233,24	4 721 206,42	626 579,16	23 900 671,34	4 094 627,26
AE13D-AMO AMENAGEMENT NUMERIQUE	2013	74 764 304,44	1 037 398,32	1 037 398,32	37 172,10	73 726 906,12	1 000 226,22
AE13D-AMO SERVICES ET USAGES N	2013	11 494 357,00	39 873,75	39 873,75	- 65 756,43	11 454 483,25	105 630,18
AE12D-ACCOMPAGNEMENT PROJET ST	2015	-	-	-	-	-	-
AE12D-AMO PADM	2012	23 914 080,96	5 473 510,21	5 290 336,31	435 557,58	18 440 570,75	4 854 778,73
AE12D-BOOSTER LA MATURITE D'E	2015	22 748 425,00	-	-	-	22 748 425,00	-
AE12D-BOOSTER LA MATURITE D'E	2012	15 247 341,97	6 161 592,85	5 704 591,90	140 360,02	9 085 749,12	5 564 231,88
AE12D-METAMORPHOSE URBAINE/ VI	2015	-	-	-	-	-	-
INDUSTRIE,SERVICES ET ACTION E	2015	-	-	-	-	-	-
AE12D-INDUSTRIE,SERVICES ET AC	2012	145 656 951,79	59 743 025,09	40 625 108,37	3 925 961,77	85 913 926,70	36 699 146,60
AE12D-ACTION ECONOMIQUE EN FAV	2012	132 087 283,16	48 432 374,34	39 761 566,67	4 536 651,34	83 654 908,82	35 224 915,33
AE12D-AGRICULTURE,PECHE ET ACT	2012	165 382 047,60	96 544 083,30	83 661 909,94	7 159 791,04	68 837 964,30	76 502 118,90
AE12D-ACTIONS ECONOMIQUES GENE	2014	25 176 622,80	26 095 995,73	20 451 048,31	631 368,60	- 919 372,93	19 819 679,71
AE12D-REHABILITATION FILIERE R	2015	-	-	-	-	-	-
AE12D-INSTITUTS PUBLICS	2012	83 090 727,02	38 919 350,40	38 919 350,40	4 289 907,20	44 171 376,62	34 629 443,20
AE12D-INSTITUTS PRIVES	2012	45 271 961,00	14 742 000,00	12 642 000,00	1 806 000,00	30 529 961,00	10 836 000,00
AE12D-BOURSES	2012	30 566 886,00	30 273 778,50	19 493 428,50	2 423 360,00	293 107,50	17 070 068,50
AE12D-FORMATION PROFESSIONNELL	2012	1 573 787 204,43	746 145 254,82	708 970 776,01	31 246 105,22	827 641 949,61	677 724 670,79
AE12D-FOND SOCIAL EUROPEEN CON	2015	234 197 994,80	112 799 111,39	103 711 921,25	4 314 915,06	121 398 883,41	99 397 006,19
AE12D-APPRENTISSAGE	2012	390 801 513,41	182 124 323,57	176 154 544,72	16 838 749,55	208 677 189,84	159 315 795,17
AE12D-EDUCATION ET ENSEIEMENT	2012	423 488 061,78	214 777 931,27	205 034 126,57	22 235 142,24	208 710 130,51	182 798 984,33

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AE12D-SANTE	2012	49 024 741,92	10 941 789,60	10 742 738,37	947 888,22	38 082 952,32	9 794 850,15
AE12D-LOGEMENT	2012	43 489 194,00	3 129 000,00	2 723 000,00	319 000,00	40 360 194,00	2 404 000,00
AE12D-SOLIDARITES	2012	60 378 680,60	8 515 064,60	8 515 064,60	1 035 971,18	51 863 616,00	7 479 093,42
AE12D-SPORT	2012	144 582 392,22	73 820 887,49	64 072 825,32	4 722 988,61	70 761 504,73	59 349 836,71
AE12D-ACTIONS SOCIALES	2012	421 099 016,45	429 895 335,45	380 180 126,69	17 001 882,88	- 8 796 319,00	363 178 243,81
AE12D-JEUNESSE	2012	80 108 150,08	22 115 987,88	19 069 653,12	1 524 564,00	57 992 162,20	17 545 089,12
AE12D-DISPOSITIF CONTRATS D'A	2012	151 009 645,50	2 855 212,50	2 855 212,50	222 223,20	148 154 433,00	2 632 989,30
AE12D-AMO REFORME DES TRANSPOR	2014	15 450 235,08	9 179 463,02	9 169 725,53	210 181,45	6 270 772,06	8 959 544,08
AE12D-ENVIRONNEMENT ET POLITIQ	2014	105 120 653,40	58 921 733,99	46 014 594,85	5 680 426,40	46 198 919,41	40 334 168,45
AE13D-ACQUISITION KIT DE SURVI	2015	7 650 000,00	2 422 605,36	1 442 576,94	-	5 227 394,64	1 442 576,94
AE12D-CULTURE	2012	161 372 645,84	104 621 036,94	97 835 544,87	10 285 886,88	56 751 608,90	87 549 657,99
AE12D-ASSISTANCE TECHNIQUE	2012	24 654 893,48	1 492 567,16	880 914,72	446,08	23 162 326,32	880 468,64
SINTERREG	2015	-	-	-	-	-	-
AE12D-COOPERATION REGIONALE	2012	26 849 826,50	5 553 409,47	3 845 884,21	402 334,71	21 296 417,03	3 443 549,50
DEPT - Environnement	2015	-	-	-	-	-	-
AE14D-INVEST MARTINIQUE	2015	3 639 000,00	2 563 272,00	59 700,00	14 900,00	1 075 728,00	44 800,00
AE - FONCTIONNEMENT	2015	59 105 256,00	1 525 153,08	1 525 153,08	500 899,10	57 580 102,92	1 024 253,98
AE15D-AGENCE DE LA CULTURE	2015	35 400 000,00	893 048,10	890 184,36	92 097,36	34 506 951,90	798 087,00
AE15D-MARTINIQUE DEVELOPPEMENT	2015	12 120 000,00	5 640 000,00	5 640 000,00	940 000,00	6 480 000,00	4 700 000,00
AE12D-ACCOMPAGNEMENT DE LA FON	2015	600 000,00	-	-	-	600 000,00	-
AE12D-ASSISTANCE ADMINISTRATIV	2015	1 500 000,00	-	-	-	1 500 000,00	-
AE13D-CONTRAT PARTENARIAT PUBL	2015	22 500 000,00	-	-	-	22 500 000,00	-
AE12D-AIDES ETUDIANTS POUR ACT	2015	10 680 000,00	-	-	-	10 680 000,00	-

Intitulé	Exercice	AP/AE Voté	Montants affectés	Mt pluri engagé global	Montants mandatés	Reste à affecter	Reste à engager
AE12D-FORMATION SANITAIRE ET S	2015	6 000 000,00	-	-	-	6 000 000,00	-
AE13D-IMSEPP	2015	2 340 000,00	-	-	-	2 340 000,00	-
AE12D-FONDATION AIME CESAIRE	2015	5 700 000,00	-	-	-	5 700 000,00	-
AE12D-COMMUNICATION	2015	55 920,00	-	-	-	55 920,00	-
MISSION PRE FIGURATION DU GIP	2015	-	-	-	-	-	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	270 854 448,00	-	-	-	270 854 448,00	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	440 030 868,00	-	-	-	440 030 868,00	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	15 070 170,00	-	-	-	15 070 170,00	-
AE-CO.FINANCEMENT CR FEDER	2015	-	-	-	-	-	-
GIP MARTINIQUE EUROPE PERFORMA	2015	268 800 000,00	-	-	-	268 800 000,00	-
EPA	2015	150 000 000,00	-	-	-	150 000 000,00	-
Somme :		6 031 217 404,81	2 341 850 403,42	2 121 682 086,60	144 483 554,52	3 689 367 001,39	1 977 198 532,08

B.2) AP et AE envisagées

AP

NOUVELLES AP INVESTISSEMENT						TOTAL 2016-2020
Gagner en performance pour réussir le pari du développement et de l'emploi	16 564 775,12	16 883 837,50	17 663 029,38	17 181 180,84	18 040 239,89	86 333 062,72
Améliorer la compétitivité pour soutenir le développement économique	138 228 310,61	137 831 136,41	138 826 054,33	146 408 883,16	154 729 327,31	816 023 711,82
Favoriser le développement humain et notamment l'épanouissement de la jeunesse	47 616 315,13	43 086 615,79	38 506 123,50	39 747 054,38	41 734 407,09	210 690 515,89
Aider et protéger les publics vulnérables	7 858 944,79	6 537 381,73	6 077 531,25	6 381 407,81	6 700 478,20	33 555 743,79
Augmenter l'attractivité du territoire	78 962 479,24	62 539 642,86	48 512 754,64	49 239 495,06	50 601 469,82	189 855 841,62
Renforcer l'action extérieure pour faire rayonner la Martinique dans le monde						
TOTAL	289 230 824,89	266 878 614,29	249 585 493,09	258 958 021,25	271 805 922,31	1 336 458 875,83

AE

NOUVELLES AE FONCTIONNEMENT						TOTAL 2016-2020
Améliorer la compétitivité pour soutenir le développement économique	31 103 100,00	32 658 255,00	34 291 167,75	36 005 726,14	37 806 012,44	171 864 261,33
Favoriser le développement humain et notamment l'épanouissement de la jeunesse	103 774 650,00	108 963 382,50	114 411 551,63	120 132 129,21	126 138 735,67	573 420 449,00
Aider et protéger les publics vulnérables	7 035 000,00	7 386 750,00	7 756 087,50	8 143 891,88	8 551 086,47	38 872 815,84
Augmenter l'attractivité du territoire	6 242 250,00	6 554 362,50	6 882 080,63	7 226 184,66	7 587 493,89	34 492 371,67
Renforcer l'action extérieure pour faire rayonner la Martinique dans le monde	1 050 000,00	1 102 500,00	1 157 625,00	1 215 506,25	1 276 281,56	5 801 912,81
TOTAL	149 205 000,00	156 665 250,00	164 498 512,50	172 723 438,13	181 359 610,03	824 451 810,66

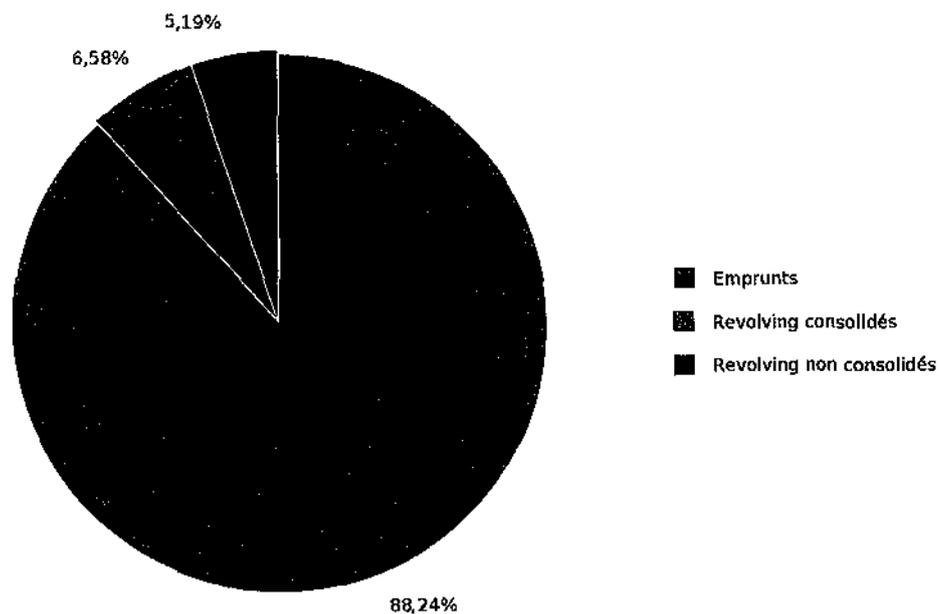
ANNEXE II – STRUCTURE DE LA GESTION DE LA DETTE

Synthèse de la dette au 01/01/2016

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
578 487 659.21 €	2,58 %	14 ans et 5 mois	7 ans et 10 mois	64

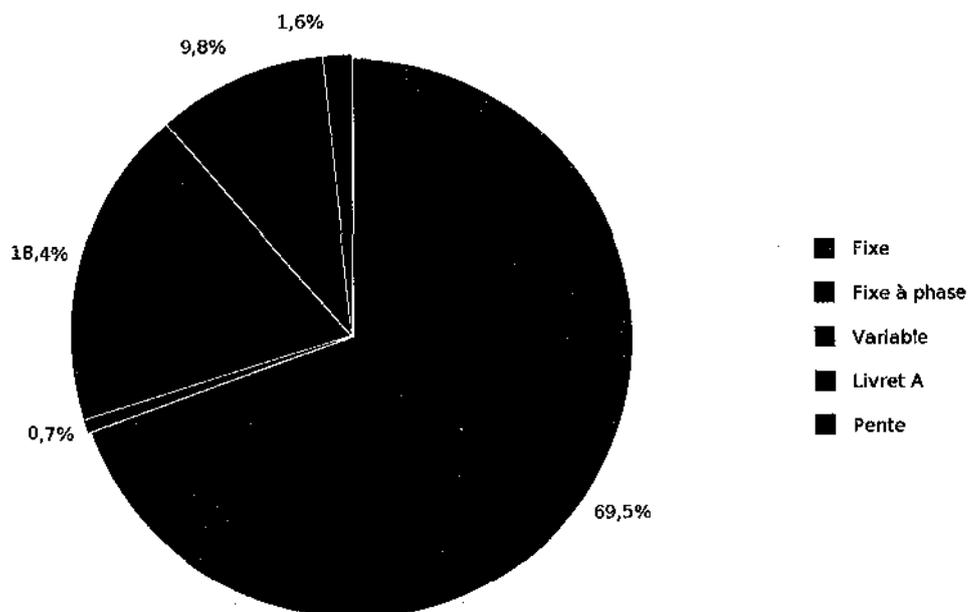
Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (Ex Ex, Annuel)
Emprunts	57	510 445 379.21 €	2,69 %
Revolving consolidés	7	38 042 280.00 €	1,81 %
Revolving non consolidés		30 000 000.00 €	1,64 %
Dettes	64	578 487 659.21 €	2,58 %



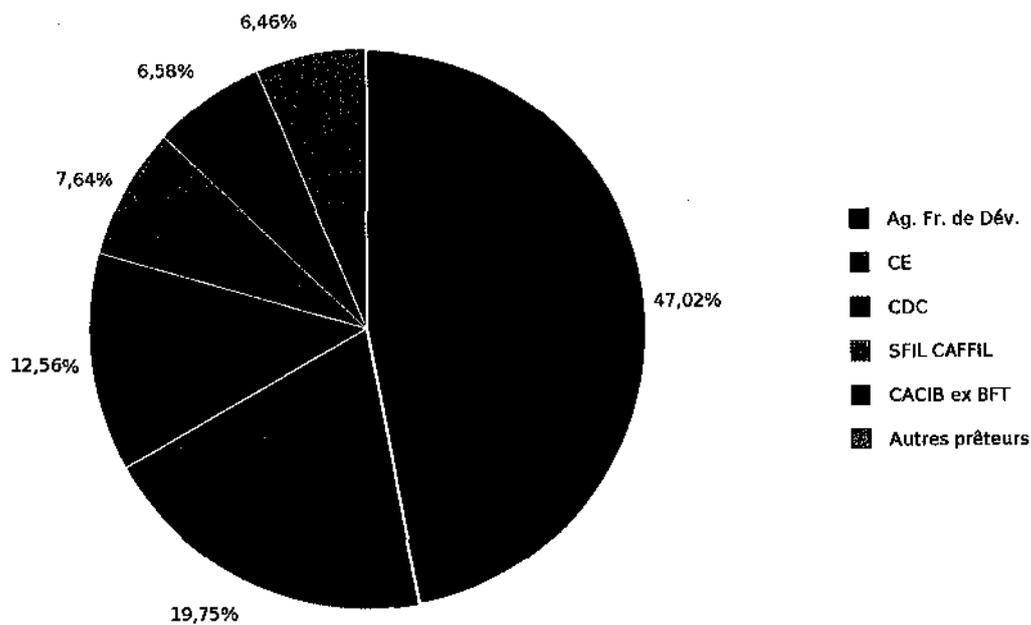
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Ex Ex, Annuel)
Fixe	401 938 563.59 €	69,48 %	3,13 %
Fixe à phase	4 007 337.83 €	0,69 %	2,94 %
Variable	106 452 057.76 €	18,40 %	0,85 %
Livret A	56 967 107.32 €	9,85 %	1,52 %
Pente	9 122 592.71 €	1,58 %	4,96 %
Ensemble des risques	578 487 659.21 €	100,00 %	2,58 %



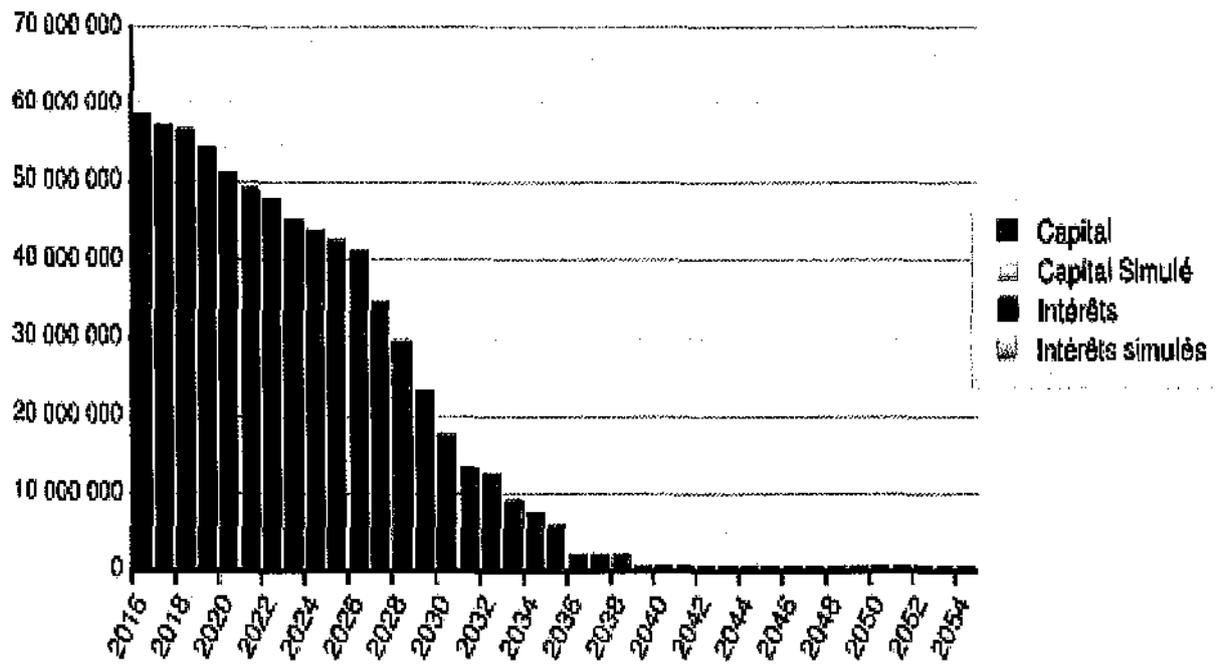
Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	272 023 744.05 €	47,02 %	
CAISSE D'EPARGNE	114 239 732.46 €	19,75 %	0.00 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	72 654 044.95 €	12,56 %	
SFIL CAFFIL	44 177 993.15 €	7,64 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	38 042 280.00 €	6,58 %	0.00 €
Autres prêteurs	37 349 864.60 €	6,46 %	-
Ensemble des prêteurs	578 487 659.21 €	100,00 %	-



Dettes par année

	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Encours moyen	560 033 596 €	516 193 787 €	472 955 764 €	429 852 306 €	388 339 197 €	198 463 000 €
Capital payé sur la période	43 697 699 €	43 630 559 €	44 097 057 €	42 629 054 €	40 111 886 €	36 171 843 €
Intérêts payés sur la période	* 14 942 218 €	* 13 586 842 €	* 12 543 303 €	* 11 617 675 €	* 10 876 012 €	* 6 212 069 €
Taux moyen sur la période	2,41 %	2,42 %	2,44 %	2,52 %	2,57 %	2,83 %



ANNEXE III – ETAT REALISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET PROJECTION

A) EVOLUTION DES EFFECTIFS

	2015	2016	2017	2018	2019
TITULAIRES	3 239	3 186	3 151		
CONTRACTUELS PERMANENTS (CDI et CDD)	574	557	546		
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	433	455	425		
TOTAL	4 246	4 198	4 122	4 122	4 122
Variation nette		- 48	- 76	0-	-
Variation en pourcentage	-	-1%	-2%	0%	0%

B) EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

	2015	2016	2017	2018	2019
MASSE SALARIALE	198 882 165	199 411 165	199 976 016	199 976 016	199 976 016
Variation nette		596 646	564 851	0	0
Variation en pourcentage	-	+ 0,27%	+ 0,28%	0%	0%

ANNEXE IV – POINTS DIVERS

Avantages en nature

Les avantages en nature se caractérisent par la prise en charge par la Collectivité d'une partie des frais personnels de certains agents.

Concernant la Collectivité Territoriale de Martinique, il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- Logements de fonction pour le Directeur Général des Services et certains personnels dont la présence sur le lieu de travail, ou à proximité immédiate, est nécessaire pour des raisons de service (notamment conciergerie collèges et lycées, archives départementales). Véhicules de fonction pour le Directeur Général des Services et les Directeurs Généraux Adjointes.
- Téléphones portables lorsque justifié par des raisons de service.

A cela, on peut rajouter une participation aux frais de repas lors des pauses méridiennes, par une tarification préférentielle au « restaurant d'entreprise » pour les agents de l'hôtel de la CTM, et une participation financière aux chèques déjeuner pour les agents basés sur les autres sites.

Temps de travail

Différents régimes sont appliqués, en fonction des missions et des options retenues par les agents eux-mêmes :

- 35h par semaine sans jours de RTT
- 36h par semaine avec 5 jours de RTT
- 37h par semaine avec 11 jours de RTT
- 38h par semaine avec 16 ou 18 jours de RTT
- 39h par semaine avec 23 jours de RTT

ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

DÉLIBÉRATION N°

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

L'An deux mille seize, et le 2016, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Mesdames et Messieurs,

L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3312-1, L. 4312-1;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;
Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0001 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection de Monsieur Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique ;
Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0003 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection de Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil Exécutif de Martinique ;
Vu le rapport du Président du Conseil Exécutif de Martinique ;
Vu l'avis émis par la Commission Finances, Programmation Budgétaire et Fiscalité le XXX 2016 ;
Sur proposition du Président de l'Assemblée de Martinique ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires permettant de préparer le budget primitif 2016 de la collectivité territoriale de Martinique.

ARTICLE 2 : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique.

ARTICLE 3 : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique est exécutoire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans la Collectivité Territoriale de Martinique.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée de Martinique en sa séance publique du 2016.